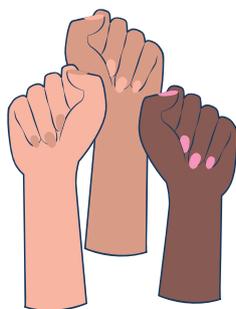


2023



# RAPPORT SUR LA SITUATION D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES EN 2023



# SOMMAIRE

<b>p.1</b>	<b>Parole à l'élue</b>
<b>p.2</b>	<b>Avant-propos</b>
<b>p.4</b>	<b>Introduction</b>
<b>p.6</b>	<b>Partie 1 : L'égalité entre les femmes et les hommes dans les politiques publiques bagnoletaises</b>
<b>p.86</b>	<b>Partie 2 : L'égalité entre les femmes et les hommes au sein des directions de la Mairie</b>
<b>p.117</b>	<b>Partie 3 : Rapport sur l'égalité professionnelle, RSU 2022</b>
<b>p.130</b>	<b>Partie 4 : Diagnostic territorial, un état des lieux des discriminations sur la base du sexe</b>
<b>p.138</b>	<b>Partie 5 : Feuille de route envisagée pour les politiques publiques municipales en matière d'égalité femmes-hommes</b>
<b>p.144</b>	<b>Conclusion</b>



# PAROLE À L'ÉLUE



**Câline Beaugé  
Trbic, élue en  
charge de  
l'égalité  
femmes-  
hommes et de  
la lutte contre  
les  
discriminations**

La société française demeure très sexiste dans toutes ses sphères et 93% des français et des françaises constatent des inégalités de traitement entre les femmes et les hommes. Tels sont les constats du dernier rapport sur l'état du sexisme en France. Ces constats accablants doivent nous faire prendre conscience, aussi bien individuellement que collectivement, de l'importance du combat en faveur d'une égalité réelle. Ce combat, la Mairie de Bagnolet l'embrasse avec conviction depuis plus d'une décennie et compte poursuivre tous ses efforts pour construire une société plus égalitaire.

A l'occasion de la session consacrée aux orientations budgétaires 2024, la Mairie de Bagnolet présentera son rapport annuel sur la situation d'égalité entre les femmes et les hommes. Cette obligation légale nous guide à la fois pour évaluer nos actions mais aussi pour orienter de manière cohérente nos politiques publiques. L'engagement que voue notre collectivité en faveur de l'égalité femmes-hommes se doit d'être mené sur plusieurs fronts. Du combat pour l'égalité professionnelle à la lutte pour l'élimination de toutes les formes de violences faites aux femmes en passant par la sensibilisation de notre jeunesse à l'égalité, les champs d'actions de la Mairie sont protéiformes mais gardent à l'esprit la volonté d'améliorer les conditions de vie de l'ensemble de la population bagnoletaise.

Ce combat profondément humaniste et féministe, nous continuerons à le mener. C'est la raison pour laquelle à partir de 2024 nous poursuivrons notre travail de fond mené avec nos différents partenaires. A ce titre, et dans un contexte de recrudescence des idées masculinistes nocives chez les jeunes, nous poursuivrons notre travail avec nos partenaires éducatifs pour déconstruire les stéréotypes et faire évoluer les mentalités dès le plus jeune âge pour construire sereinement les bases d'une société plus juste. Au-delà de ce travail avec notre jeunesse, nous ciblerons particulièrement nos agent.e.s en poursuivant la mise à disposition pour les agentes de protections périodiques bio et gratuite mais aussi en leur offrant la possibilité de se former sur le sujet central du harcèlement et des violences sexistes et sexuelles et de dénoncer ces situations inacceptables via un dispositif de signalement.

Parce que nous savons que les droits des femmes sont des acquis qui peuvent être fragiles et qu'il convient de protéger. Parce que nous savons que face aux violences faites aux femmes nous avons une responsabilité individuelle et collective. Parce que nous savons que les collectivités locales se doivent d'être à la pointe en matière d'égalité femmes-hommes. Alors, ensemble, nous continuerons à lutter pour construire une ville où règnent l'adelphité et la solidarité.

# AVANT-PROPOS

La Mission Egalité est solidement impliquée dans la collectivité et travaille régulièrement en transversalité avec les autres directions de la Mairie. Elle est constituée d'un chargé de mission, Thomas Pradelou qui a pris ses fonctions début septembre 2023, et d'une assistante de la mission, Malika Miloud, en poste depuis 2016. L'élue en charge de l'égalité femmes-hommes et de la lutte contre les discriminations est chargée de donner, pour la Mairie, les orientations politiques de la Mission.

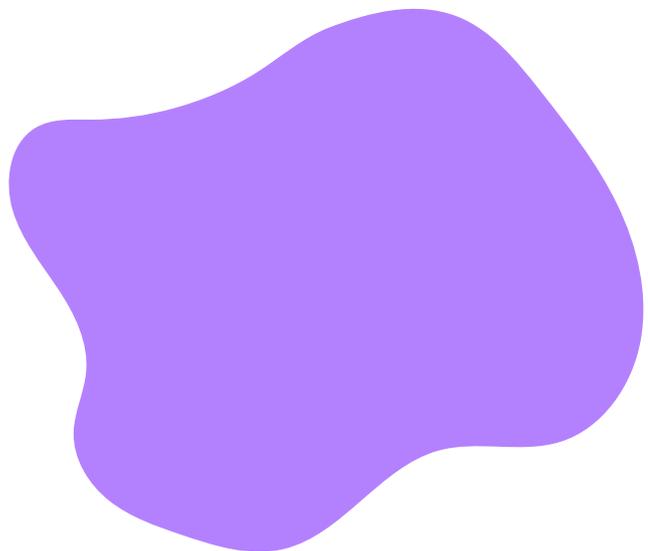
Afin de mener à bien le travail de rédaction de ce rapport, le chargé de mission a rédigé les différentes parties en s'appuyant sur les actions menées par la mission mais aussi sur les informations envoyées par l'ensemble des services sollicités. Ce travail de récolte des informations a été effectué via une sollicitation par mail à l'ensemble des services par l'assistante de la mission dès le 9 octobre 2023.

La Mission Egalité tient à vivement remercier les services de la Mairie de Bagnolet pour leur collaboration efficace reflétant le vif intérêt pour la thématique de l'égalité femmes-hommes au sein de cette collectivité. Elle adresse également ses remerciements à Guillaume Ison, photographe de la ville, qui a couvert les événements de la Mission et qui a transmis ses photographies afin d'illustrer ce rapport et de le rendre plus vivant.

Le chargé de mission, avec le soutien inconditionnel de l'assistante de la mission, a rédigé entièrement les parties suivantes :

- Partie 1 : L'égalité entre les femmes et les hommes dans les politiques publiques bagnoletaises
- Partie 2 : L'égalité entre les femmes et les hommes au sein des directions de la Mairie
- Partie 4 : Diagnostic territorial, un état des lieux des discriminations sur la base du sexe
- Partie 5 : Feuille de route envisagée pour les politiques publiques municipales en matière d'égalité femmes-hommes

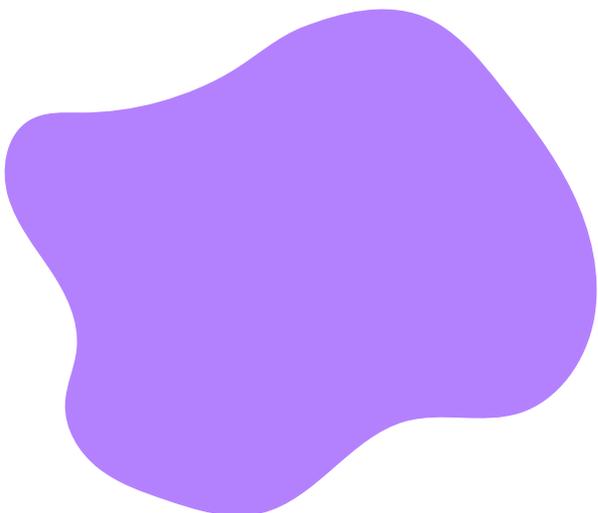
La Partie 3 Rapport sur l'égalité professionnelle, RSU 2022 a été rédigé par la Direction des ressources humaines.



“Enfin, n’ayez pas peur de vous dire féministes. C’est un mot magnifique, vous savez. C’est un combat valeureux qui n’a jamais versé de sang. Une philosophie qui réinvente les rapports hommes-femmes enfin fondés sur la liberté. Un idéal qui permet d’entrevoir un monde apaisé où le destin des individus ne serait pas assigné à leur genre, et où la libération des femmes signifierait aussi celle des hommes, désormais soulagés des diktats de la virilité”

**Gisèle Halimi, avocate  
de tous les combats  
(1927-2020)**

Extrait de son dernier ouvrage *Une  
farouche liberté*



# INTRODUCTION

Les collectivités territoriales, par leur mobilisation au plus près des populations et des associations, sont au cœur de l'action publique pour l'égalité entre les femmes et les hommes et constituent plus globalement des cheffes de file indispensables de la lutte contre les discriminations liées au genre.

Bien que la France dispose d'un corpus législatif de promotion des droits des femmes, les inégalités de traitement, les discriminations et les violences persistent dans toutes les sphères de la société. Ainsi, le dernier rapport du Haut Conseil à l'Égalité souligne que « la société française demeure très sexiste dans toutes ses sphères » et met en exergue les inégalités entre les femmes et les hommes, l'adhésion aux stéréotypes sexistes et la recrudescence d'une idéologie masculiniste notamment sur les réseaux sociaux. Ces constats édifiants mettent la société française face à ses responsabilités d'agir afin d'œuvrer pour une société plus égalitaire et plus juste.

Pour passer d'une égalité formelle à une égalité réelle, les collectivités territoriales, par leurs domaines de compétences et la connaissance des spécificités de leurs territoires, sont des atouts majeurs pour transformer les représentations, déconstruire les stéréotypes, lutter contre les violences et plus largement participer à l'édification d'une société plus égalitaire. C'est pourquoi la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes affirme le rôle primordial des collectivités dans l'établissement d'une égalité effective tout en précisant leurs obligations.



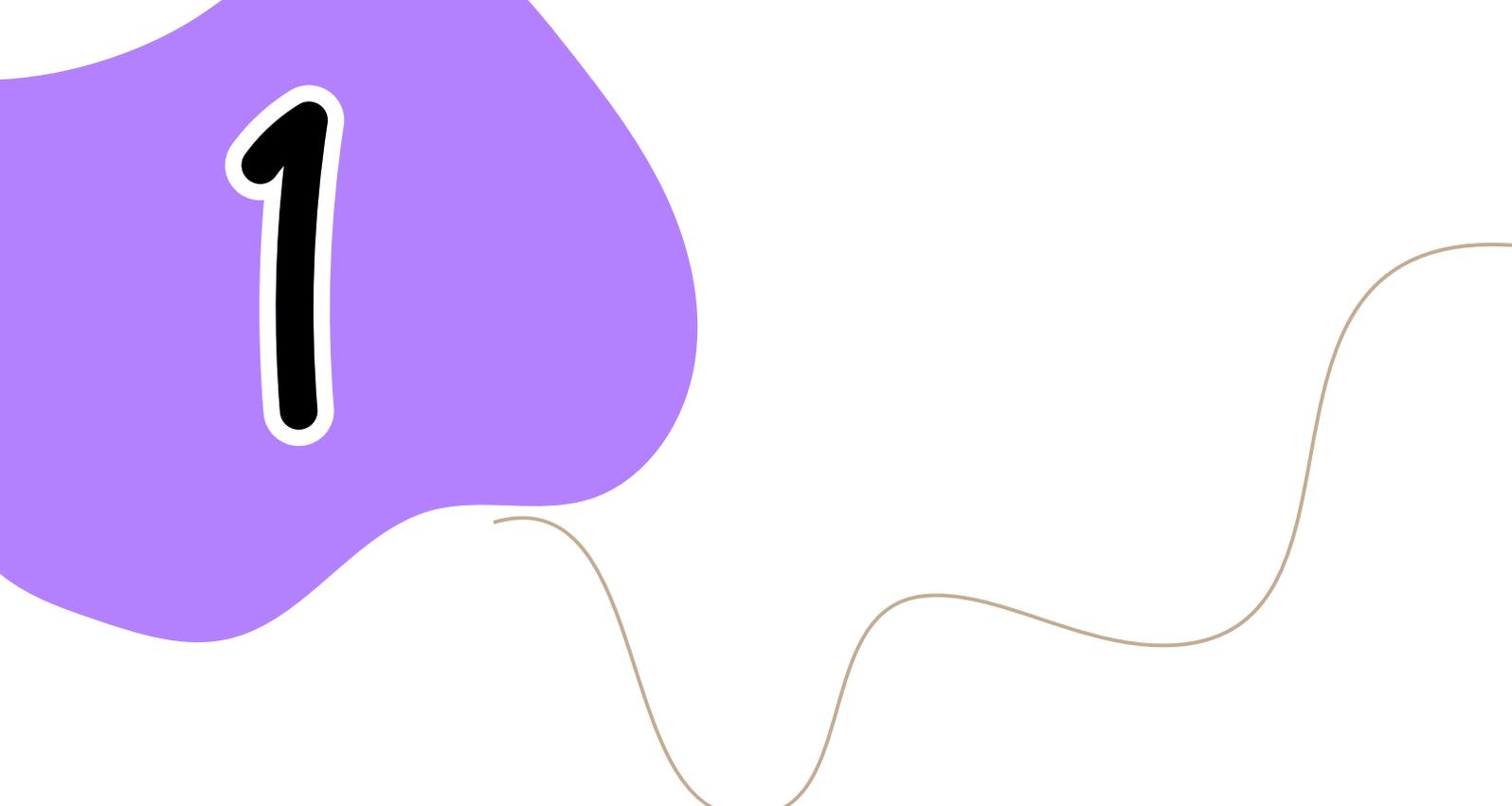
Lutter en faveur d'une égalité réelle entre les femmes et les hommes est donc un enjeu primordial au cœur de nos sociétés démocratiques contemporaines. Bien consciente de l'ampleur de cet enjeu, la Mairie de Bagnolet s'engage depuis de nombreuses années pour défendre les droits des femmes, lutter contre toutes les formes de discriminations et de violences mais aussi œuvrer pour changer les mentalités en profondeur.

En effet, dès 2008 la ville s'est dotée d'une délégation spécifique aux droits des femmes et a lancé en 2012 un poste de chargé de mission égalité femmes-hommes. Plus concrètement, cet engagement s'est traduit par l'adoption d'une feuille de route « vers une égalité réelle entre les femmes et les hommes sur le territoire bagnoletais » et la signature de la charte européenne pour une égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale.

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette feuille de route, la Mairie poursuit durablement sa coopération active avec les partenaires institutionnels et associatifs afin de mener des actions concrètes. Dans un objectif d'exemplarité et conformément à son engagement en faveur de l'égalité réelle, la Mairie de Bagnolet s'appuie donc à la fois sur la feuille de route « vers une égalité réelle entre les femmes et les hommes sur le territoire bagnoletais » ainsi que sur un plan d'action pour l'égalité professionnelle. L'ensemble de ces politiques visent à lutter contre les discriminations et toutes les formes de violences envers les femmes, à garantir un environnement professionnel exemplaire et plus largement à agir en faveur d'une société plus juste.

Par ailleurs, conformément à l'article 61 de la loi de 2014 et à l'engagement sans faille de la commune sur la thématique, la Mairie de Bagnolet réalise chaque année un rapport sur la situation municipale en matière d'égalité femmes-hommes. Ce présent rapport vise donc à présenter et valoriser les actions mises en œuvre par la municipalité, à entamer une réflexion sur les éventuels obstacles mais aussi à identifier et définir de nouveaux enjeux pour améliorer en permanence l'action municipale en faveur de l'égalité femmes-hommes.





1

# **Partie 1 : L'égalité entre les femmes et les hommes dans les politiques publiques bagnoletaises**

Inégalités salariales, répartition inégale des tâches domestiques, multiplication des violences sexistes et sexuelles... sont autant d'indicateurs témoignant des inégalités persistantes entre les femmes et les hommes. Pour lutter au quotidien contre ces inégalités, la Mairie de Bagnolet s'est solidement engagée sur le chemin de l'égalité réelle entre les femmes et les hommes. Elle porte une politique publique volontariste, non seulement en tant qu'employeur mais aussi par son action directe auprès des bagnoletaises et bagnoletais.

Cet engagement concret en faveur de l'égalité femmes-hommes s'est traduit par l'adoption en 2015 d'une feuille de route « vers une égalité réelle entre les femmes et les hommes sur le territoire bagnoletais ». Cette feuille de route guide les politiques publiques bagnoletaises selon 3 axes principaux :

- **L'accès au droit** qui vise à promouvoir les droits personnels et sociaux de manière égale entre les hommes et les femmes.
- **Le droit à la dignité** qui signifie que les hommes et les femmes sont des acteurs égaux d'une société qu'ils forment indissociablement d'où l'imminente nécessité du respect inconditionnel de toutes les personnes quel que soit leur genre.
- **L'égalité professionnelle** qui se réfère à l'égalité au sein du milieu professionnel entre les femmes et les hommes.

Cette première partie du rapport examinera les actions menées par la Mission et la Mairie de Bagnolet dans le cadre de cette politique publique en faveur de l'égalité femmes-hommes.



# LA PROMOTION DE L'ACCÈS AU DROIT DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES BAGNOLETAISES

L'égalité entre les femmes et les hommes a été, suite à de nombreuses luttes, acquise en droit et de nombreux progrès législatifs et réglementaires sont constatés. Toutefois, la question de l'égalité réelle peine à se concrétiser dans les faits et reste donc aux cœurs des enjeux des politiques publiques, tant sociales que économiques.

Bien consciente de ces enjeux et animée par une volonté de lutter contre les inégalités entre les femmes et hommes, la Mairie de Bagnolet poursuit une politique volontariste d'accès aux droits des femmes. Cette politique publique volontariste est tout d'abord visible via le partage d'une culture commune de l'égalité.

Cette culture de l'égalité passe inévitablement par l'éducation des jeunes au respect mutuel et à l'égalité femmes-hommes afin de déconstruire les stéréotypes qui nourrissent les inégalités. Pour s'assurer de la diffusion de cette culture de l'égalité, la Mairie de Bagnolet axe son travail dans un premier temps à destination de sa jeunesse.

En effet, les stéréotypes sont transmis dès le plus jeune âge et ne cessent d'être réactivés et véhiculés en finissant par fonctionner comme des "prêts-à-penser". Or, les filles et les garçons sont donc amenés à construire leur identité à partir de modèles inégalitaires ce qui contribue à maintenir et renforcer les inégalités entre les femmes et les hommes.

Consciente que c'est pendant la petite enfance que l'enfant développe son identité et apprend à entrer en relation avec les autres, la Mairie de Bagnolet s'efforce d'enseigner à sa jeunesse à avoir des relations égalitaires et saines avec les personnes de l'autre sexe.



# ZOOM SUR LE PROJET ÉGALITÉ FILLES- GARÇONS



Cette inculcation de l'égalité dès le plus jeune âge est notamment reflétée par le projet égalité filles-garçons mené par la Direction de la petite enfance en collaboration avec la Mission égalité.

En effet, partant du constat que les livres pour enfants peuvent être empreints de stéréotypes et que les personnages sont souvent cantonnés dans les univers traditionnels de la féminité et de la masculinité, la Direction de la petite enfance a décidé de faire bouger les lignes en mettant à disposition des crèches des ouvrages sur la thématique de l'égalité filles-garçons et de la déconstruction des stéréotypes.

Les représentations traditionnelles des rôles de sexe ont des effets bien concrets sur les attitudes des enfants. Elles participent à conditionner les adultes qu'ils deviendront.

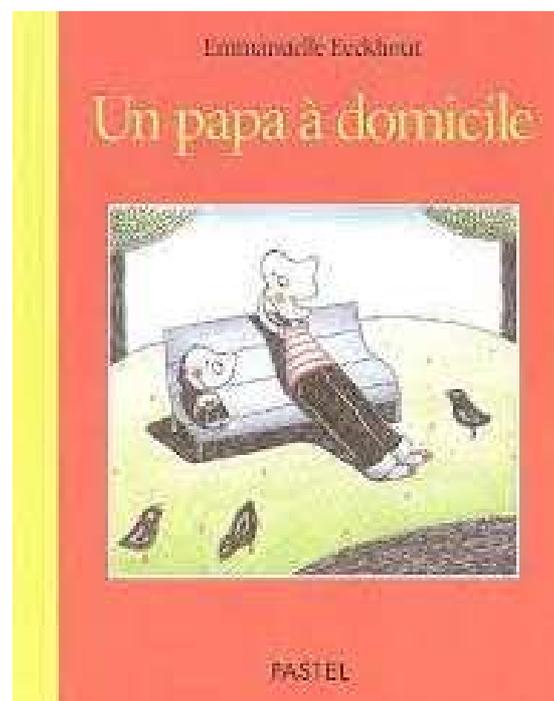
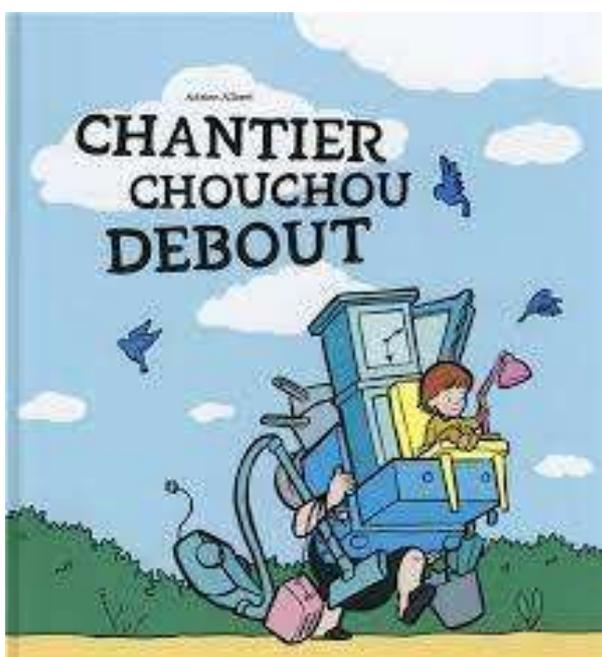
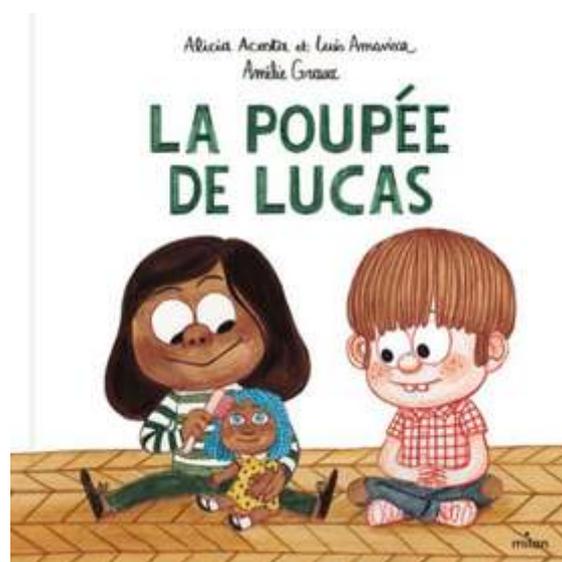
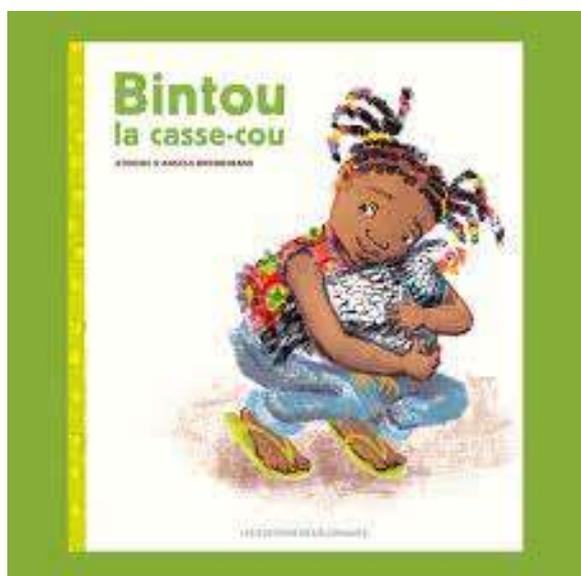
Ces stéréotypes intériorisés dès la petite enfance sont également à l'origine du manque de confiance en soi de nombre de jeunes femmes ainsi que de la difficulté des hommes à exprimer leurs émotions.

Néanmoins, tout n'est pas immuable et les représentations sont loin d'être figées d'où l'intérêt d'agir dès le plus jeune âge en faveur de l'égalité filles-garçons.

A cet effet, le projet égalité filles-garçons mené par la Direction de la Petite enfance a consisté en une mise à disposition d'une littérature sur la thématique de l'égalité filles-garçons à destination des crèches afin de sensibiliser dès le plus jeune âge ce public.

Parmi ces livres, on retrouve notamment :

- *Bintou, la casse cou* : autour de la déconstruction du stéréotype des filles peureuses.
- *La poupée de Lucas* : autour de la déconstruction des stéréotypes sur les jouets.
- *Chantier Chouchou debout* : autour de la déconstruction des stéréotypes sur les rôles féminins traditionnels.
- *Papa à domicile* : autour de la déconstruction des stéréotypes sur les rôles masculins traditionnels.



Au-delà de ce projet éducatif mené par la Direction de la petite enfance, c'est tout un effort qui est mené par la Mairie de Bagnolet pour diffuser la culture de l'égalité chez sa jeunesse et ainsi contribuer à créer un environnement égalitaire.

De ce fait, elle soutient et participe à la mise en œuvre d'actions en faveur de la lutte contre les stéréotypes sexistes chez les jeunes. Il faut, à ce titre, évoquer l'implication de la Mairie dans le Dispositif départemental « Jeune contre le sexisme ».

En effet, ce dispositif, qui vise à lutter contre les comportements et les violences sexistes et en faveur de l'égalité filles/garçons, est largement soutenu par la Mairie de Bagnolet. A cet effet, en 2023, **la Mairie a accueilli et participé au financement d'un théâtre forum à destination des élèves du Collège Travail.**

Le théâtre forum est une technique théâtrale qui permet, grâce à la participation du public et des comédiens et comédiennes de parler ainsi que d'imaginer collectivement des solutions aux problèmes sociaux contemporains. Pour déconstruire l'emprise des stéréotypes sexistes dans les mentalités, les comédiens et comédiennes de la Compagnie Synergies étaient invités à jouer des saynètes contenant des stéréotypes sexistes afin que les élèves puissent identifier ces situations problématiques et mettre un mot sur le phénomène. Par la suite, les élèves étaient invités à monter eux-mêmes sur scène afin de reproduire les saynètes en enlevant les stéréotypes.

Cette manifestation, qui a touché une soixantaine d'élèves du collège, leur a permis dans un premier temps de prendre conscience de l'ampleur du sexisme dans la société. Dans un second temps, ce spectacle a permis de semer les premières graines pour faire évoluer les mentalités et tendre vers une culture de l'égalité. Il s'agit ici de l'objectif de la Mairie de Bagnolet qui sait l'importance de former les futurs citoyens et futures citoyennes à ces enjeux majeurs.

Néanmoins, l'action de la Mairie de sensibilisation à la culture de l'égalité et à la valorisation d'un meilleur accès aux droits pour les femmes ne passe pas uniquement par une sensibilisation de la jeunesse. En effet, la Mairie œuvre dans ses politiques publiques pour sensibiliser l'ensemble de sa population aux enjeux de l'égalité et de l'accès aux droits notamment en matière de santé. La Mairie de Bagnolet souhaite améliorer l'accès aux soins pour toutes les bagnoletaises.



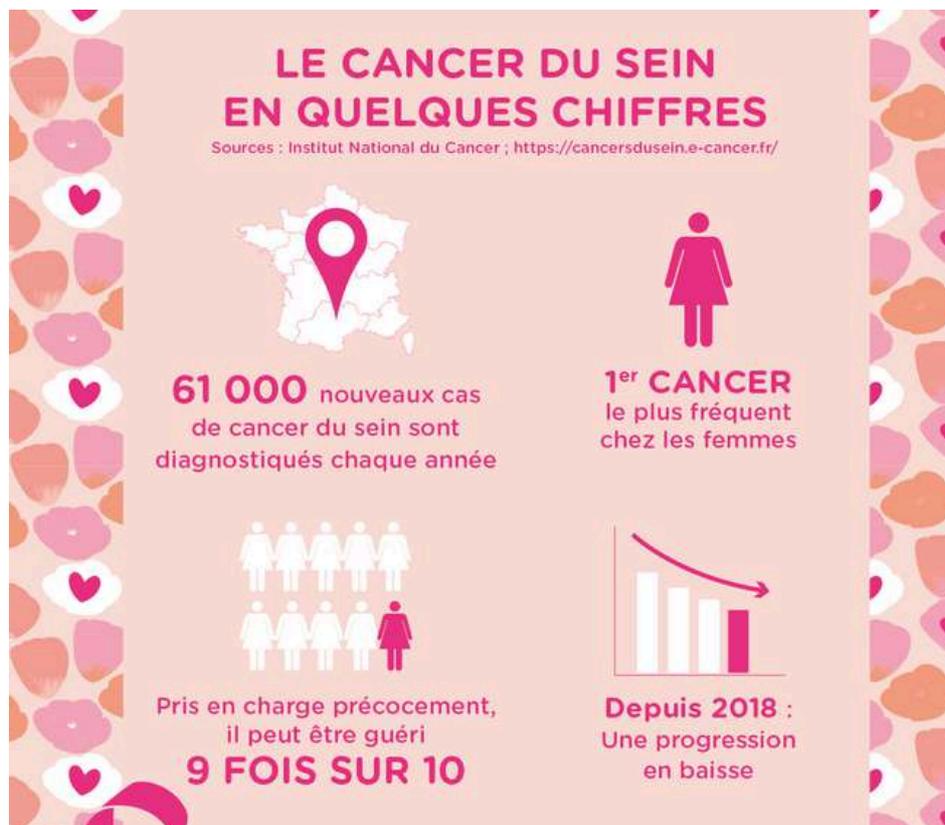
# ZOOM SUR LA PROMOTION DE L'ACCÈS AU SOIN

La santé des femmes a pendant longtemps été un tabou de la médecine. En effet, les maladies propres aux femmes ont longtemps été invisibilisées par le champ médical. Pourtant, la santé des femmes est spécifique, elle est influencée par les différences biologiques liées au sexe, le genre et d'autres déterminismes sociaux.

La santé des femmes est donc un outil puissant pour lutter contre les inégalités entre les femmes et hommes. Complètement au fait de ces enjeux la Mairie de Bagnolet s'emploie dans ses politiques publiques à prendre en compte la spécificité de la santé des femmes et à valoriser leur accès au soin.

Cette politique publique volontariste se retranscrit à travers l'action de la municipalité dans la lutte contre le cancer du sein.

Avec environ 61 214 nouveaux cas en 2023 et plus de 900 000 personnes atteintes en France, le cancer du sein est le plus répandu des cancers féminins. Il est responsable chaque année de 12 000 décès par an. Pour autant, la détection précoce du cancer du sein peut permettre de diminuer la durée du traitement et de la convalescence. La plupart des cancers du sein étant dommageables, ils doivent être détectés et traités le plus rapidement possible afin d'améliorer les chances de survies



Consciente de la nécessité de sensibiliser les femmes au dépistage et dans le cadre de sa politique publique d'accès aux soins, la Mairie de Bagnolet effectue une programmation dans le cadre d'Octobre Rose.

Octobre Rose est une campagne annuelle de communication destinée à sensibiliser les femmes au dépistage du cancer du sein et à récolter des fonds pour la recherche. Cet événement se déroulant du 1er au 31 octobre chaque année est symbolisé par un ruban rose.

Comme chaque année, la Mairie de Bagnolet est pleinement engagée dans la célébration d'Octobre Rose. A ce titre, elle a même développé un événement caritatif, "La Bagnoletaise". Cette année, cet événement a eu lieu le samedi 21 octobre et a rassemblé une large population.



Pour sa 3ème édition, le programme de la Bagnoletaise était très riche, 1500 m pour marcher/courir en faveur de la lutte contre le cancer et pour promouvoir l'activité physique facteur de protection contre les cancers. Pour accompagner cette manifestation, un village d'information a été installé avec des partenaires institutionnels et associatifs tels que le centre régional de coordination des dépistages des cancers, le comité départemental de la ligue contre le cancer, le centre municipal de santé, afin de répondre aux interrogations concernant la prévention, le dépistage ou encore la prise en charge de la maladie.

## Les bons gestes pour l'autopalpation des seins



D'ailleurs, cette politique volontariste en faveur de l'accès aux droits pour les femmes prend aussi la forme d'une sensibilisation de la population à ces enjeux autour de grandes dates comme le 8 mars.

# 8 MARS

Le 8 mars correspond à la Journée internationale pour les droits des femmes. Il s'agit donc d'une journée internationale dédiée à la lutte pour les droits des femmes, l'égalité et la justice. Cette idée de célébrer les droits de femmes remontent à plus d'un siècle. En effet, en 1910 à Copenhague, la IIe conférence internationale des femmes socialistes, qui réunit une centaine de femmes venant de 17 pays différents, adopte l'idée d'une journée internationale des femmes » sur une proposition de Clara Zetkin, figure imminente du socialisme féministe. Aujourd'hui, plusieurs événements et initiatives ont lieu à travers le monde à cette occasion pour :



Clara Zetkin, militante à l'origine de la journée internationale des droits des femmes

- Réfléchir, échanger, se mobiliser pour l'égalité entre les femmes et les hommes.
- Faire le point sur ce qui a été fait et ce qu'il reste à faire sur la question de la place des femmes dans la société.

Cette journée est aussi une occasion unique de réaliser des initiatives qui sensibilisent à l'accès aux droits pour les femmes, qui participent à déconstruire les stéréotypes sexistes et donc globalement à rendre la société plus juste et égalitaire.



A Bagnolet, la Mairie s'est également engagée dans la célébration de cette journée à travers un programme diversifié célébrant les droits des femmes et déconstruisant les stéréotypes sexistes.

# LA PROGRAMMATION DU 8 MARS À BAGNOLET

## Programme

### TIR À L'ARC

Samedi 11 mars de 10h à 12h30  
et de 14h à 17h

Stade des Rigondes : 91, rue des Rigondes

Découverte du tir à l'arc au féminin avec la Compagnie d'Arc de Bagnolet/Belleville.

Entrée libre ☎ 01 42 06 20 03 ✉ [arc.bagnolet@free.fr](mailto:arc.bagnolet@free.fr)

### CONFÉRENCE

Jeudi 16 mars à 18h

Médiathèque : 1, rue Marceau

Deux classes du lycée Eugène-Hénaff et la coopérative des idées 93 invitent Julie Gavras, réalisatrice de la série *Cherchez la femme*, à une rencontre sur l'effacement des femmes dans l'Histoire.

Entrée libre ☎ 01 83 74 59 35

### ATELIER D'AUTODÉFENSE

Samedi 25 mars de 14h à 17h30

Gymnase Cifarielo-Fanara : 70, rue Jeanne-Hornet

Avec l'association Osez le Féminisme. L'atelier débutera par une conférence sur l'autodéfense et les violences faites aux femmes et sera suivi d'un atelier pratique d'autodéfense avec une professeure de boxe de l'association Osez le Féminisme.

Réservation obligatoire ☎ 01 49 93 61 22 ✉ [egalite-contre-les-discrimination@ville-bagnolet.fr](mailto:egalite-contre-les-discrimination@ville-bagnolet.fr)

### ATELIER DE RELAXATION ET DE SOPHROLOGIE

Vendredi 10 mars de 9h à 11h  
Réservation obligatoire

Centre socioculturel Les Coutures : 37, rue Jules-Ferry

### EXPO « VOIX / VOIES DE FEMMES »

Du 10 au 24 mars

Des portraits de femmes célèbres réalisés à l'aide d'une technique de collage.

Entrée libre

### ATELIER DE SOCIO-ESTHÉTIQUE

Mercredi 15 mars de 14h à 16h  
Réservation obligatoire

### ATELIER D'INITIATION À L'AUTODÉFENSE PHYSIQUE ET ÉMOTIONNELLE

Samedi 18 mars de 14h à 16h  
Réservation obligatoire

### ATELIER DE PRÉVENTION RELATIVE AU CANCER DU SEIN À TRAVERS L'AUTOPALPATION

Mardi 14 mars de 9h à 11h

En partenariat avec le Centre Municipal de Santé Elsa-Rustin (CMS) et la Ligue contre le Cancer.

Réservation obligatoire

### ATELIER DE SOCIO-COIFFURE

Mercredi 29 mars de 14h à 16h  
Réservation obligatoire

☎ 01 41 58 55 40

### EXPO « LIRE POUR L'ÉGALITÉ »

L'exposition permet d'ouvrir le débat avec les enfants et leurs parents sur leur quotidien et les préjugés ou discriminations sexistes auxquels ils et elles font face.

Du 10 au 17 mars

Centre socioculturel Guy-Toffoletti  
43, rue Charles-Delescluze

☎ 01 49 93 66 56

Du 18 au 24 mars

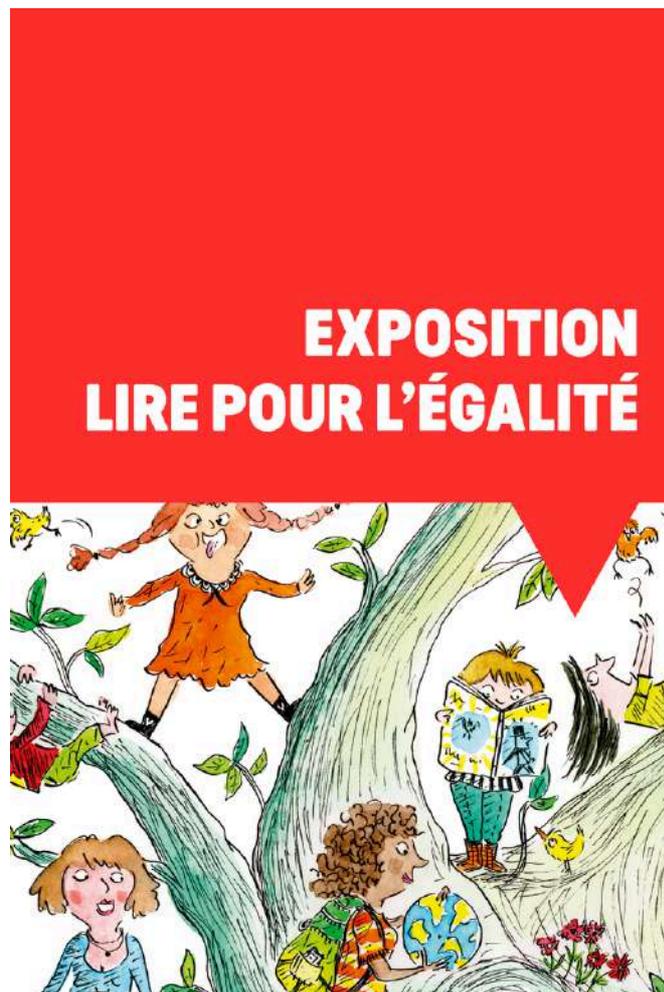
Centre socioculturel Anne-Frank  
61, rue Girardot

☎ 01 49 93 61 92

S'appuyant autour de cette journée internationale du 8 mars, la Mairie de Bagnolet, en collaboration avec ses partenaires, a mis au point un programme riche et varié, qu'il s'agira de décrire plus précisément afin de voir comment s'inscrivent ces événements dans les politiques publiques bagnoletaises en faveur de l'accès aux droits.

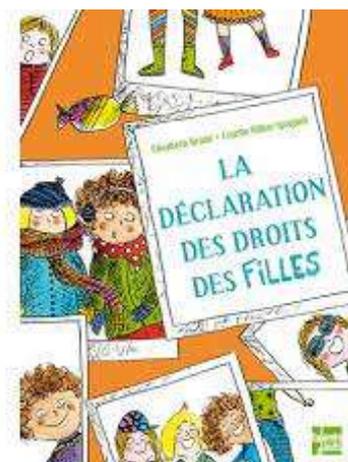
# LA PROMOTION D'UNE CULTURE DE L'ÉGALITÉ DÈS LE PLUS JEUNE ÂGE VIA LE 8 MARS

Le 8 mars est une occasion marquante de réaffirmer l'engagement de la collectivité en faveur de l'accès aux droits pour les femmes. Cette promotion de l'accès au droit ne pourrait se faire sans sensibiliser la jeunesse à ces enjeux fondamentaux de nos sociétés contemporaines. En effet, construire les bases d'une société plus juste et plus égalitaire passe inévitablement par la sensibilisation de la jeunesse qui constituera les futurs citoyens et futures citoyennes de demain. De ce fait, dans le cadre du 8 mars 2023, la Mairie de Bagnolet a mis à disposition l'exposition lire pour l'égalité. Cette exposition, conçue par Nathalie Magnan Rahimi, professeure des écoles à Clamart, est le point de départ d'une prise de conscience et d'une réflexion avec les enfants. Elle permet d'ouvrir le débat avec les jeunes de 3 à 10 ans qui pourront alors échanger sur leur quotidien et les préjugés ou discriminations sexistes auxquels ils font face. L'exposition a alors pour but d'apprendre aux enfants à y répondre, à s'en affranchir et à les dénoncer.



Chaque panneau est consacré à un thème illustré par un livre. Parmi ces thématiques :

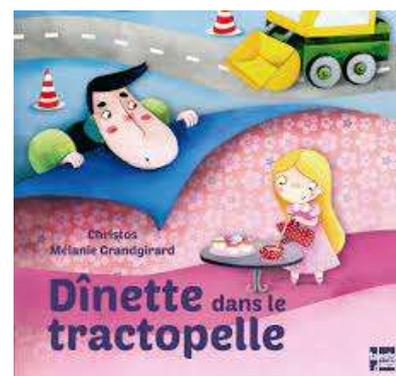
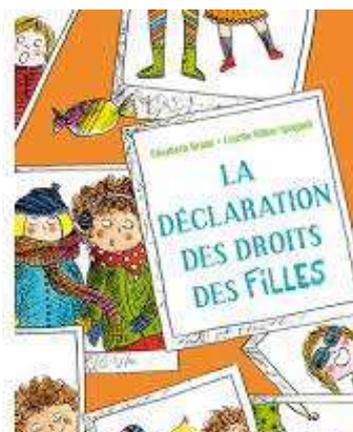
- soigner son apparence
- être soi-même
- exprimer ses émotions
- exercer ses compétences
- pratiquer ses activités favorites
- vivre en famille
- résister dire "non"
- revendiquer ses droits
- être du genre humain



Témoignant l'engagement en faveur de l'égalité femmes-hommes de l'ensemble des directions de la Mairie, cette exposition a été accueillie pendant 2 semaines dans le centre socio-culturel Guy Tofolletti (10-17 mars) et dans le centre socio-culturel Anne-Frank du 18 au 24 mars.

Ces thématiques riches et variées faisant la promotion de l'égalité sont illustrées par différents ouvrages jeunesse. Parmi eux :

- **Les haïkus de Leira** : Leira est une jeune fille japonaise dont les parents ont été emportés par la grande vague. Depuis, elle écrit des haïkus et rêve de devenir poétesse. Mais tous les auteurs de haïkus sont des hommes alors parviendra-t-elle à réaliser son rêve ?
- **Mon coeur gros** : Camille a 7 ans et se trouve grosse. Le jour de la photo de classe, elle se compare à ses camarades, et cela lui apparaît encore plus : elle n'est pas normale. Ni aussi mince qu'Alice, ni aussi légère que Morgane. La maîtresse remarque son complexe et, pour l'aider, entame un échange avec la classe : c'est quoi, finalement, être normal ? Pourquoi cherchons-nous tous à l'être ?
- **J'ai mal aux maths** : Pour Tamara, les maths sont une source d'angoisse permanente. Entre son père qui pense que les garçons « naissent avec une calculette greffée dans le cerveau » et son frère qui lui explique que les maths, ça passe dans le sang de père en fils, Tamara a perdu confiance en elle.
- **Dinette dans le tractopelle** : Dans le catalogue, les pages roses des jouets de filles sont bien séparées des pages bleues des jouets de garçons. Jusqu'au jour où le catalogue est déchiré et recollé dans le désordre. La poupée Annabelle qui rêvait de jouer au tractopelle rencontre la figurine Grand Jim qui adore la dinette. Garçons et filles partagent enfin leurs jouets et leurs jeux dans un catalogue aux pages violettes. Une histoire charmante et fantaisiste qui dénonce le sexisme dans les catalogues de jouets.
- **Elle a dit non** : Homo brutus est gentil avec Femme. Mais de temps en temps, il lui tape dessus. Une fois, c'est parce qu'elle a dessiné un petit cheval à l'entrée de la grotte. Une fois, c'est parce que le feu est trop chaud ou le soleil trop jaune. Ou c'est pour rien. Mais un jour, pour la première fois, Femme ne crie pas, ne pleure pas. Elle se met debout en tremblant de partout et elle dit juste : NON !
- **La déclaration des droits des filles** : Les filles comme les garçons ont le droit d'être débraillées, ébouriffées, écorchées, agitées, de choisir le métier qu'elles veulent, de ne pas être tous les jours des princesses, d'aimer qui elles préfèrent : garçon ou fille (ou les deux).



# L'EXPOSITION EN IMAGES

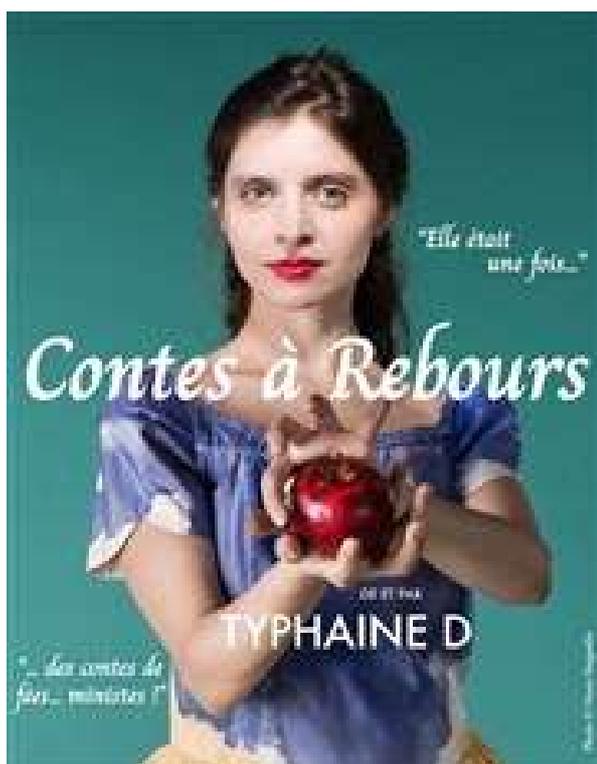


# LA REPRÉSENTATION DU SPECTACLE “CONTES À REBOURS”

Les contes traditionnels populaires sont souvent vecteurs d'une image très stéréotypée de la femme. Les classiques tels que Cendrillon, Blanche-Neige ou Le petit chaperon rouge ont bercé l'enfance de millions de personnes à travers le monde mais sont pour autant vecteur d'une image très cliché de ce que les femmes devraient être. Si ces récits font partie de notre héritage culturel, il demeure important que les jeunes puissent porter un regard critique sur les rôles qui y sont attribués aux hommes et aux femmes.

En effet, les stéréotypes sexistes véhiculés par ces contes peuvent impacter leurs représentations. Par exemple, pour Le petit chaperon rouge, on transmet qu'elle a bien été imprudente de s'attarder à faire ses activités et qu'elle est tout de même un peu responsable si le loup la dévore ce qui n'est pas sans rappeler la culpabilisation des femmes victimes de violences sexistes et sexuelles. Il est donc important de construire un nouvel imaginaire plus égalitaire. C'est ce qu'a voulu faire la Mairie de Bagnolet en proposant le spectacle “Contes à rebours” de l'artiste Typhaine D à des élèves de primaire.

Dans le spectacle qu'elle a écrit, Typhaine D prend son double chapeau d'artiste et de militante féministe pour interroger notre représentation des contes de fées. Elle rend la parole aux principales Héroïnes de notre enfance, pour se réapproprier leurs histoires, et donner des outils de lutte et de prévention contre les différentes violences commises à l'encontre des Femmes et aux Enfants.



# LA VALORISATION DE LA PLACE DES FEMMES DANS L'HISTOIRE ET L'ESPACE PUBLIC VIA LE 8 MARS

## La lutte contre la “Mentrifiction”

Les femmes sont bien souvent invisibilisées de l'histoire. Pour illustrer ce phénomène qui dissimule la place des femmes dans l'histoire, le terme de “mentrifiction” a fleuri sur internet ces derniers mois. Ce néologisme désigne l'invisibilisation des femmes de l'histoire. L'exemple le plus marquant de ce phénomène est sans doute illustré par l'effet Matilda. Théorisé par Margaret W. Rossiter, historienne des sciences, cet effet désigne le déni, la spoliation ou la minimisation récurrente et systémique de la contribution des femmes à la recherche scientifique. Par exemple, Alice Ball (1892-1916) chimiste à l'Université d'Hawaï, avait découvert un traitement contre la lèpre. Elle décéda avant la publication de ses travaux et le président de l'université Arthur L. Dean s'attribua cette découverte. D'un point de vue général, les femmes sont bien souvent reléguées aux oubliettes de l'histoire malgré leur importance dans le domaine des sciences, de l'art et de la littérature. Pour lutter contre ce phénomène, replacer les femmes dont l'histoire n'a pas retenu le nom mais aussi pour créer une société qui valorise à sa juste valeur la place des femmes, il faut lutter pour sensibiliser les jeunes sur la place des femmes dans la société.

A cet effet, la Mairie de Bagnolet a soutenu le projet de rencontre porté par la coopérative des idées 93 entre Juliette Gravas, réalisatrice de la série “Cherchez la femme” et deux classes du lycée Hénaff. Cette série documentaire en animation remet en lumière les parcours de femmes exceptionnelles oubliées par l'histoire. Ce temps d'échange a permis aux élèves de prendre connaissance de ces femmes oubliées de l'histoire et a semé les graines pour une culture de l'égalité qui valorise la place des femmes dans la société



# LA RENCONTRE EN IMAGES



## La lutte en faveur de la valorisation des femmes dans l'espace public bagnolétais

Les femmes sont donc bien souvent invisibilisées de l'histoire. Cette invisibilisation de l'histoire va de pair avec une invisibilisation des femmes de l'espace public. En effet, dans le milieu médiatique, les femmes ne représentent que 24% du temps médiatique (Global Media Monitoring Project). Dans l'espace public, seulement 2% des noms de rues en France portent le nom d'une femme. Or l'inégalité des genres dans l'espace public commence par l'invisibilisation des femmes au sein de celui-ci. Ainsi, il apparaît plus que primordial de lutter en faveur de la valorisation des femmes dans l'espace public bagnolétais.

Cette volonté de valoriser les femmes dans l'espace public et de créer un espace public égalitaire, la Mairie de Bagnolet la porte avec une intime conviction. De ce fait, le centre socio-culturel Des Coutures, dans le cadre des actions menées autour du 8 mars et notamment soutenu par le Fond Social Européen et la Mairie de Bagnolet, a accueilli le projet "Voix/voies de femmes" regroupant des portraits de personnalités féminines remarquables.

Réalisés avec la techniques du collage, ces œuvres ont également fait l'objet d'une série vidéo de 8 épisodes présentant chacune trois œuvres commentées par leur créatrice. Ce projet est alors venue soutenir et visibiliser la présence des femmes dans l'espace public.



Extrait de l'exposition avec Alexandra David Néel (1868-1969), une féministe anarchiste française

# LA PROMOTION DE L'ACCÈS AUX DROITS POUR LES BAGNOLETAISES VIA LE 8 MARS



Pour contribuer au développement de l'autonomie personnelle, sociale et professionnelle mais aussi pour garantir l'égalité entre les femmes et les hommes, il demeure primordial de valoriser l'accès aux droits pour les femmes. Ainsi, à l'occasion du mois de Mars 2023 autour de cette date symbolique du 8 mars la Mairie de Bagnolet a soutenu un programme varié autour de la promotion de l'accès aux droits pour les femmes.

Cette promotion de l'accès aux droits pour les femmes s'est notamment faite à travers la valorisation de la santé des femmes. En effet, la santé des femmes étant un levier puissant de lutte contre les inégalités entre les femmes et les hommes, il est d'une importance capitale de faciliter l'accès à une bonne santé pour les femmes.

Deux événements de la programmation du 8 mars viennent illustrer cet intérêt tout particulier que porte la Mairie de Bagnolet pour la santé des femmes :

- L'atelier de prévention du cancer du sein : en 2020, 685 000 femmes sont mortes dans le monde des suites d'un cancer du sein, la prévention demeure donc essentielle. En effet, la détection précoce du cancer du sein peut permettre de diminuer la durée du traitement et de la convalescence. Cet atelier d'autopalpation s'inscrit donc dans cette lignée primordiale de la prévention et de l'accès à la santé pour les femmes
- L'atelier de socio-esthétique et de socio-coiffure : le socio esthéticien pratique des soins esthétiques pour les personnes souffrantes, fragilisées ou en détresse sociale. Le socio-coiffeur est lui un coiffeur qui exerce sa fonction auprès de personnes fragilisées par un handicap ou une détresse social. Ces ateliers apportent incontestablement un bien-être aux bénéficiaires et participe à la valorisation de l'estime et de l'image de soi.



# L'ATELIER DE SOCIO-ESTHÉTIQUE EN IMAGES



# LA PROMOTION DE L'ACCÈS AU SPORT POUR LES BAGNOLETAISES VIA LE 8 MARS

A l'approche d'une année Olympique où la ville de Bagnolet est certifiée Terre de Jeux et accueillera la flamme olympique, la politique de féminisation du sport constitue plus que jamais un enjeu central d'égalité réelle entre les femmes et les hommes.

Cette égalité réelle doit absolument être mise en œuvre autant dans l'accès aux fonctions de directions et la valorisation médiatique, économique et sociale que dans les conditions d'accès à la pratique sportive.

Consciente de cette nécessité de faciliter les conditions d'accès à la pratique sportive féminine, la Mairie de Bagnolet profite des dates centrales comme le 8 mars pour valoriser la pratique du sport féminin.

Deux événements de la programmation du 8 mars viennent illustrer cet intérêt tout particulier que porte la Mairie de Bagnolet pour le sport féminin :

- L'initiation au tir à l'arc : Sport comptant seulement 35 % de femmes licenciées, le tir à l'arc est un sport majoritairement masculin d'où la pertinence de réaliser des initiations ouvertes aux femmes
- L'atelier d'autodéfense physique et émotionnelle : Les femmes peuvent se sentir vulnérables dans l'espace public, l'autodéfense prend alors tout son sens. Elle permet à la fois d'adopter la bonne attitude et les bons réflexes en cas d'agression mais aussi de rentrer dans une discipline essentiellement masculine, les arts martiaux.

Par ailleurs, au delà des événements autour du 8 mars, la stratégie municipale en faveur de l'accès aux droits pour les femmes s'inscrit également dans le temps long.



# LA PRÉVENTION ET L'INFORMATION, UN MOYEN POUR MIEUX GARANTIR AUX FEMMES L'ACCÈS À LEURS DROITS

Outre les actions de sensibilisation, les temps forts pour éveiller les consciences, changer les mentalités et construire les bases d'une société égalitaire où les femmes ne trouvent aucune embuche à l'accès à leurs droits, la Mairie de Bagnole met en œuvre ou accompagne de manière pérenne des dispositifs d'accès aux droits.

En effet, il faut noter que la Mairie dispose de partenaires engagés dans la lutte contre le sexisme, les inégalités entre les sexes et en faveur de l'accès aux droits. Ces partenariats de qualité ont non seulement ancré des habitudes de travail mais aussi permis de mener à bien sur le long terme des actions engagés.

A cet effet, il faut évoquer la permanence de l'association SOS victime 93. Cette association accueille toute personne victime, ou s'estimant victime d'une infraction pénale (violence, agression sexuelle, accident de la circulation, vol, escroquerie...). Elle propose :

- une information sur les droits et procédures applicables
- un accompagnement dans les démarches judiciaires, privées (assurances...) ou administratives en lien avec l'infraction.

Ces actions sont menées gratuitement et confidentiellement par une équipe de professionnels salariés et stagiaires , l'association peut être saisie à tout moment de la procédure, y compris avant un dépôt de plainte.



# LA PERMANENCE DE SOS VICTIMES 93 À LA MAIRIE DE BAGNOLET



Le Développement social accueille chaque mercredi de 14h à 17h30 une permanence juridique assurée par SOS Victimes 93 dont la prise de rendez-vous est gérée par l'association elle-même.

Le cadre de l'intervention de SOS Victimes 93 concerne à la fois l'aide aux victimes et la justice de proximité puisque sont accueillies dans le cadre de la permanence des personnes victimes d'infractions pénales mais également des personnes aux prises avec des difficultés juridiques de la vie quotidienne qui appellent une réponse juridique.

Le premier accueil de la personne consiste en un temps d'échange où la victime bénéficie d'une écoute et d'un espace de parole. Cette première phase est tout à fait bénéfique puisqu'elle est déjà perçue comme une reconnaissance, voire une ébauche de réparation. Cette phase va permettre d'atténuer les sentiments d'insécurité, d'injustice ou même de méfiance à l'égard des institutions.

L'entretien permet alors d'identifier les problèmes d'ordre juridique mais aussi de faire émerger des attentes sous-jacentes difficiles à formuler. En fonction des répercussions psychologiques identifiées au cours de cet entretien, un soutien par un professionnel de l'Association pourra être proposé.

# LA PERMANENCE DE SOS VICTIMES 93 À LA MAIRIE DE BAGNOLET

La permanence tenue par l'association s'inscrit également dans un dispositif de généralisation de l'accès au droit. Un premier niveau répond à un besoin d'analyse globale de la situation et à une demande d'accompagnement juridique : le juriste « généraliste du droit » décode avec la personne les problèmes d'ordre juridique auxquels elle est confrontée, reformule avec elle la question posée, l'informe, l'accompagne dans l'approche d'une solution au problème. Il examine avec elle les difficultés d'ordre socio-économiques qu'elle est susceptible de rencontrer avant de décider éventuellement une orientation vers les professionnels spécialisés.

## **BILAN D'ACTIVITE (1er janvier-31 décembre 2023) :**

- *Nombre de dossiers traités :*

En 2023, 86 rendez-vous ont été fixés à la permanence.

44 personnes ont été reçues (43 en 2021) dont 38 victimes et 6 demandes concernant l'accès au droit, qui ont donné lieu à 76 entretiens (71 en 2022).

28 nouvelles victimes ont été reçues, comme en 2022.

- *Etat civil des personnes :*

Concernant les 28 nouvelles saisines, il s'agit de : **21 femmes et 7 hommes.**

3 personnes ont plus de 65 ans

7 ont de 56 à 65 ans

4 ont de 46 à 55 ans

7 ont de 36 à 45 ans

4 sont âgées de 26 à 35 ans

3 personnes sont mineures

13 personnes sont en couple

7 personnes célibataires

6 personnes sont séparées ou divorcées

2 personnes sont veuves

# LA PERMANENCE DE SOS VICTIMES 93 À LA MAIRIE DE BAGNOLET

- *Orientation des personnes :*

**29%** par les services judiciaires (ces personnes ont connaissance de la permanence par le personnel judiciaire du tribunal lors d'une demande d'informations notamment)

**25%** par la mairie et/ou le service social

**21%** suite à une réquisition du Procureur de la République (art. 41 cpp) et parquet du tribunal

**18%** par la police/gendarmerie

**4%** par le corps médical

**3%** par publicité, media, internet, plaquette d'information

Il n'y a plus de prédominance de l'orientation par le service social qui s'élevait à 50% en 2022. L'association est toujours saisie de situations de victimes résidant à Bagnole, directement par le Procureur ou ses services, afin de les accompagner dans leurs démarches et/ou de faire une évaluation de leur situation dans le cadre de réquisitions EVVI (particulière vulnérabilité/risques de représailles). On note une augmentation de l'orientation des victimes par les services enquêteurs suite au dépôt de plainte enregistré où figure les coordonnées de l'association.

- *Faits à l'origine de la saisine :*

## **AIDE AUX VICTIMES :**

- **Violences volontaires** : 10

- **Menaces, injures** : 3

- **Accidents de la circulation** : 3

- **Blessures involontaires** : 2

- **Viol** : 1

- **Homicide volontaire** : 1

- **Autres atteintes aux personnes (usurpation d'identité...)** : 2

- **Vol et vol aggravé** : 3

- **Abus de confiance, escroquerie** : 2

- **Autres atteintes aux biens** : 1

# LA PERMANENCE DE SOS VICTIMES 93 À LA MAIRIE DE BAGNOLET

## ACCES AU DROIT :

6 personnes reçues ayant donné lieu à 6 entretiens avaient une demande concernant l'accès au droit : 3 pour le droit de la famille, 1 en matière de sécurité sociale, 1 pour un problème bailleur/locataire et 1 s'agissant d'une question en droit du travail.

Ces rendez-vous permettent notamment de leur apporter une première information générale et une orientation adaptée à la spécificité de leur problème.

C'est la même proportion que pour l'année 2022.

- Analyse des données :

Plus de 60 % des victimes ont été reçues moins de trois mois après les faits (73% en 2022). Pour toutes les infractions, le 1er rendez-vous est primordial. Il consiste en une information juridique tant sur la procédure pénale que sur les démarches privées ou administratives que doivent accomplir les personnes.

Les informations données sont d'ordre général et en fonction de l'évolution de l'enquête de police et des poursuites pénales décidées, les personnes sont amenées à être revues et accompagnées dans leurs démarches.

L'entretien va consister à effectuer des diligences auprès des services de police ou du tribunal (36 démarches d'informations) pour connaître l'état d'avancement de la procédure et indiquer le cas échéant les possibilités de recours ou d'indemnisation. Quand les victimes sont avisées d'une audience, il s'agit d'expliquer la constitution de partie civile et orienter, si besoin, vers un avocat.

Ainsi l'association aide à la constitution d'un dossier d'aide juridictionnelle (5 dossiers en 2023) : 43 % des personnes reçues étaient éligibles à l'aide juridictionnelle d'après leurs ressources.

3 dossiers ont été constitués auprès de la CIVI, commission d'indemnisation des victimes d'infractions, afin d'aider les victimes dans leur droit à indemnisation lorsque l'auteur n'est pas identifié ou insolvable. L'accompagnement dure tout le temps de la procédure et des diligences sont fréquentes auprès du fonds de garantie.

Des orientations et échanges d'informations sont faites en partenariat avec des avocats, des organismes de logement, des services médicaux et hospitaliers. De même des diligences sont effectuées auprès des assurances notamment en matière d'accident de la circulation.

# LA PERMANENCE DE SOS VICTIMES 93 À LA MAIRIE DE BAGNOLET

L'entretien prend également en compte les répercussions psychologiques consécutives à l'agression, la victime pouvant être orientée vers un psychologue de l'association. Cela a pu profiter à 2 victimes et vient utilement compléter l'offre de soutien psychologique existante sur Bagnolet, notamment la consultation de victimologie.

Par ailleurs, **plus de 40 % des nouvelles victimes reçues dénonçaient des infractions ayant eu lieu dans le cadre conjugal** (par conjoint ou ex-conjoint). C'était 60% en 2022.

En outre, le dispositif national de protection des femmes victimes de violence conjugale exposées à un très grand danger, en place depuis décembre 2009 en Seine Saint Denis, qui prévoit notamment l'attribution par le Procureur de la République d'un téléphone portable d'urgence permettant d'organiser une intervention rapide des forces de police, est désormais bien connu des partenaires sociaux.

L'association est chargée de l'évaluation préalable des situations et est en charge du suivi de chaque femme admise au dispositif. Pour l'année 2023, 1 femme demeurant à Bagnolet a été admise au dispositif. Les 2 victimes admises en 2022, dont une en réserve (remise prévue à la sortie de détention de l'auteur des faits), font toujours parties du dispositif.

Enfin, afin d'assurer une protection plus importante et plus contraignante en matière de violences conjugales, le **Bracelet Anti rapprochement** a été mis en place pour protéger les personnes qui subissent les violences conjugales les plus graves. Ce dispositif, déployé le 25 septembre 2020, permet de surveiller les auteurs de violences conjugales, pour les empêcher de s'approcher de leurs victimes. **Une femme demeurant à Bagnolet a bénéficié de ce dispositif courant 2022 et toujours actif en 2023.**

# LA PERMANENCE DE SOS VICTIMES 93 À LA MAIRIE DE BAGNOLET

- *Perspectives :*

Le nombre de nouvelles victimes reçues est identique à l'année passée, le nombre d'entretiens légèrement en hausse.

Il existe toujours une relative déperdition par rapport au nombre de RDV pris et ceux honorés (23%), un peu moins importante qu'en 2022.

La permanence est toujours identifiée sur la problématique des violences faites aux femmes pour le service social où se trouve le bureau de la permanence.

23 des 28 nouvelles personnes victimes reçues habitaient à Bagnolet, les autres demeurant à proximité géographique (Les Lilas, Romainville, Montreuil).

Il demeure une marge de progression de la fréquentation puisque 74 personnes demeurant à Bagnolet ont été reçues toutes permanences de l'association confondues et notamment au bureau d'aide aux victimes du tribunal judiciaire de Bobigny, où les victimes sont reçues sans rendez-vous les après-midis du lundi au vendredi de 13h à 17h.

**PARTOUT, LES FEMMES  
ONT DES DROITS !**

# LA LUTTE POUR LE DROIT À LA DIGNITÉ : UN OBJECTIF CENTRAL DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES BAGNOLETAISES

L'égalité et la dignité humaine font partie intégrante des droits de humains et constitue un élément plus que fondamental de notre démocratie. Pour autant, les discriminations et les violences à l'égard des femmes sont des phénomènes omniprésents et malheureusement persistant dans notre société.



Dans le monde, on estime que 736 millions de femmes -soit près d'une sur trois- ont subi au moins une fois des violences sexuelles et/ou physiques de la part d'un partenaire intime, des violences sexuelles en dehors du couple ou les deux (30% des femmes âgées de 15 ans et plus). La plupart des violences contre les femmes sont perpétrées par le mari ou le partenaire intime actuel ou passé. En effet, plus de 640 millions de femmes âgées de 15 ans et plus ont subi des violences de la part d'un partenaire intime.

Face à ces chiffres qui témoignent de l'ampleur du fléau, il apparaît alors plus que jamais impératif de lutter efficacement contre la violence à l'égard des femmes, en s'attaquant aux causes profondes des inégalités de genre et du sexisme.

Les violences à l'égard des femmes et la violence domestique sont des violations des droits humains qu'il convient de combattre fermement. Cet engagement, la Mairie de Bagnolet le porte avec détermination.

En effet, dans ses politiques publiques, la ville s'engage fermement à combattre les violences faites aux femmes et à déconstruire les schémas de pensées alimentant les violences en faisant de la sensibilisation et de la prévention à destination de sa population. Par ailleurs, la ville est également très avancée en matière de prise en charge des victimes.

# LA POLITIQUE PUBLIQUE MUNICIPALE DE PRISE EN CHARGE DES VICTIMES DE VIOLENCES

La violence basée sur le genre a des répercussions physique, émotionnelles, psychologiques et sociales. Ce type de violence a des répercussions majeures sur le bien-être. Le tableau ci-dessous explique le caractère protéiforme des conséquences de la violence basée sur le genre.

CONSÉQUENCES DE LA VIOLENCE BASÉE SUR LE GENRE		
Sur le plan de la santé physique	Sur le plan psychologique et émotionnel	Sur le plan social
Blessures, y compris les fractures	Anxiété	Culpabilisation de la victime
Infections sexuellement transmissibles comme le VIH	Peur	Problèmes de relations interpersonnelles et sociales
Grossesse non désirée	Colère	Stigmatisation et exclusion sociales
Avortement pratiqué dans de mauvaises conditions de sécurité	Honte	Rejet de la famille
Problèmes gynécologiques	Culpabilité	Séparation des familles
Problèmes liés à la grossesse, avec le décès de la mère et/ou de l'enfant	Auto-accusation	Renfermement/isolément par rapport à la famille et à la vie communautaire
Infections urinaires	Pensées et comportement suicidaires	Perte de rôle (par exemple, incapacité à s'occuper des enfants ou à travailler)
Fistule	Renfermement et désespoir	
Douleur chronique, pelvienne ou autre	Perte de l'estime de soi	
Maladie chronique		
Invalidité permanente		
Comportement auto-destructeur		

\*\*Rappel : l'expérience vécue par chaque survivant(e) est unique et peut inclure certaines voire toutes ou aucune des conséquences listées dans ce tableau.

Face à ces conséquences multiples et dévastatrices, il faut une prise en charge des victimes à la hauteur de ces enjeux. Bien consciente de cette nécessité, la Mairie de Bagnolet pilote ou réalise un accompagnement de dispositif permettant une prise en charge efficace des victimes de violences via :

- **Le centre de planification et d'éducation familiale**
- **L'institut de victimologie**
- **Le lieu d'accueil et d'orientation Pow'her**



## LE CENTRE DE PLANIFICATION ET D'ÉDUCATION FAMILIALE



Le Centre de planification et d'éducation familiale (C.P.E.F) constitue un véritable fer de lance de l'égalité au sein de la ville de Bagnolet. Accueilli au Centre Municipal de Santé Elsa Rustin et financé en partie par le Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis, le C.P.E.F réalise des missions d'information et de prévention dans la vie affective et sexuelle des personnes, des couples et des familles.

Ce centre qui est très impliqué dans de nombreuses actions partenariales avec la ville et le département dans le cadre d'actions auprès de la population, est ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 19h et le samedi de 8h30 à 16h. Son équipe est composé :

- de 2 conseillères conjugales et familiales
- de médecins généralistes et médecins à compétence gynécologique
- d'infirmières
- d'une secrétaire

Le champ d'action de ce centre est très large, voici ses missions :

- Entretien pré et post IVG et programmer une IVG médicamenteuse dans le cadre du CMS ou une IVG par aspiration dans un autre établissement de santé
- Planification : Information sur la contraception, test de grossesse, contraception, contraception d'urgence, dépistage des IST, orientation vers un gynécologue
- Écoute, informations, suivi et accompagnement autour de situations de violences familiales, notamment la violence conjugale
- Accompagnement des femmes victimes de mutilations sexuelles et de mariage forcé
- Écoute et échange sur une situation de crise que la personne rencontre dans ses relations sociales, familiales, personnelles, professionnelles (tel que harcèlement, relation amoureuse difficile, demande de divorce)
- Entretien de couple (crise, sexualité...)
- Animations de séances d'information à la vie affective et sexuelle dans les établissements scolaires.
- Interventions éducatives et pédagogiques dans le cadre de la promotion de la santé et de la prévention et dans la lutte contre les violences.
- Travail de réseau et de partenariat avec les acteurs de la ville et du département

Le C.P.E.F dispose donc d'une large panoplie de mission qui sont regroupées en fonction des professionnel.les présent.es sur place :

- Consultations médicales : L'implication des médecins généralistes du CMS est toujours aussi présente et facilite l'accès des femmes tant pour l'IVG médicamenteuse que l'accueil des jeunes grâce à leur disponibilité. Deux médecins généralistes réalisent les IVG au sein du CMS, en convention avec l'hôpital de Montreuil ou la maternité des Lilas. Des plages horaires de consultation de gynécologie sont réservées aux adolescentes et jeunes adultes jusqu'à 25 ans, le mercredi après-midi pendant 4h. Elles permettent la prise en charge des consultantes sans délai d'attente majeur
- Accueil par les infirmières : Réalisation de test urinaire de grossesse ou de demande de contraception d'urgence, traitement des IST par injection, demande de contraception et réorientation vers les médecins et CCF, accompagnement des IVG médicamenteux faits au CMS, accueil des patients victimes de violences, écoute et soutien de ces personnes
- Médecin CPEF : Mise en place d'une consultation sexologie, une médecin généraliste s'est formée à l'échographie de datation des grossesses

Le C.P.E.F propose également des entretiens de 45 minutes à une heure dans un bureau qui permet l'anonymat où l'accueil et l'écoute sont propices à l'accompagnement.

Cette année, 201 personnes ont été accueillies soit en présentiel soit en consultation téléphonique et 256 entretiens ont été menés. Le tableau ci-dessous démontre que les personnes accueillies sont très majoritairement des femmes et principalement des jeunes femmes entre 18 et 24 ans ce qui démontre la prise en charge efficace d'un public qui passe bien souvent en dehors des radars du repérage des violences.

Âge			
F		M	
av ant 15	8	av ant 15	0
15-17	36	15-17	1
18-24	147	18-24	4
25 et +	4	25 et +	10
Non précisé	1	Non précisé	0
Total majeurs	187	Total majeurs	14

Le tableau ci-dessous révèle par ailleurs les motifs des consultations :

<b>Motif de la consultation</b>	
Contraception d'urgence	1
Info contraception pour démarrage	17
Test de grossesse	10
I.S.T	8
pré IVG	28
post- IVG	2
RU	16
<b>Difficultés sexuelles</b>	<b>13</b>
<b>Violences intra familiales</b>	<b>65</b>
<b>Difficultés de couples/ parentales</b>	<b>85</b>
<b>Autre</b>	<b>28</b>

Ainsi, on remarque qu'une large partie du travail repose sur l'accompagnement des victimes de violences. Le centre a aussi un rôle majeur de dépistage des violences conjugales. Par ailleurs, le tableau ci-dessous dévoile le détail de ces consultations ayant pour motif les violences intra familiales.

<b>Dépistage / repérage des violences</b>	
Mariage forcé/ arrangé	4
Mutilations sexuelles	1
Violences conjugales	37
Violences sexuelles	17
Maltraitance	0
Harcèlement	1
Prostitution	1
Autre	3

Ces chiffres témoignent du rôle central du C.P.E.F dans la prise en charge des victimes de violences conjugales et plus largement dans l'accompagnement des victimes de toutes formes de violences.

Au delà de son rôle central dans la prise en charge et l'accompagnement des victimes de violences, le C.P.E.F est un acteur clé de la prévention à travers ses sessions d'informations à la vie affective, relationnelle et sexuelle.

En effet, bien conscient que l'éducation à la vie affective et sexuelle est un outil de poids dans la prévention des Infections sexuellement transmissibles et des grossesses non désirées mais aussi dans la prévention des violences sexistes et sexuelles, le C.P.E.F, via ses conseillères en vie conjugale et familiale, a réalisé 13 interventions et à sensibiliser 438 élèves de terminale générale et professionnel et de seconde professionnelle.

Ces animations permettent aux jeunes Lycéens d'Hénaff d'avoir un espace de parole, d'échanges, d'information autour de différents thèmes qu'ils peuvent aborder en toute confidentialité par un professionnel extérieur à l'établissement et sans professeur.

L'objectif principal est de savoir ou trouver de l'aide, de l'information et repérer les lieux et services dont ils pourraient se saisir si besoin. Plusieurs thématiques ont été abordées :

### 1. **Connaître les différents moyens de contraceptions**

- faire le point sur ses connaissances
- physiologie des organes génitaux
- comprendre le fonctionnement des différents contraceptifs

### 2. **Permettre aux jeunes de s'exprimer sur les relations affectives et sexuelles**

- repérer l'égalité ou les inégalités filles/garçons
- réfléchir à une sexualité consentie
- penser le sentiment amoureux
- repérer les pressions dans la sexualité (pornographie, violences sexuelles)
- appréhender l'impact du harcèlement (sexuel/sexiste/homophobe) dans l'entourage scolaire ou réseaux sociaux





# L'INSTITUT DE VICTIMOLOGIE



## Institut de victimologie - consultation à Bagnolet

Prise en charge médico-psychologique des femmes victimes d'agressions, de viols, de violences conjugales. Traitement des troubles post-traumatiques liés aux violences subies. Consultations assurées par des professionnel-le-s du Centre du Psychotrauma de l'Institut de Victimologie : six entretiens, puis orientation des patientes vers d'autres structures.

### Département-s d'intervention

Seine-Saint-Denis (93)

### Types de violence

Violences au sein du couple

Violences intrafamiliales

Viol et autres violences sexuelles

### Types d'accompagnement

Aide psychologique

### Accessibilité

Possibilité d'accueil en langue étrangère

### Disponibilités

1 consultation sur rendez-vous destinée aux adultes et adolescent·es de plus de 15 ans

1 consultation sur rendez-vous destinée aux enfants

L'institut de victimologie présent au sein du Centre municipal de santé Elsa Rustin effectue des consultations en psycho-traumatologie pour des adultes et enfants victimes d'un ou plusieurs événements potentiellement traumatique et qui présentent un trouble du stress post-traumatique.

Ces consultations ont lieu le lundi de 9h à 12h et le mardi de 9h à 12h et de 12h30 à 15h30. La consultation est partagée en deux étapes d'accompagnement :

- Une étape d'évaluation et d'orientation, permettant d'appréhender à la fois les problématiques et les enjeux mais de proposer si besoin un relai vers des suivis extérieurs. Cette étape essentielle d'accueil du patient à partir d'une écoute clinique du professionnel vise la compréhension de l'histoire du patient, de ses ressentis, des ses plaintes mais aussi l'identification et l'évaluation de sa demande.
- Une deuxième étape d'accompagnement à plus ou moins long terme.

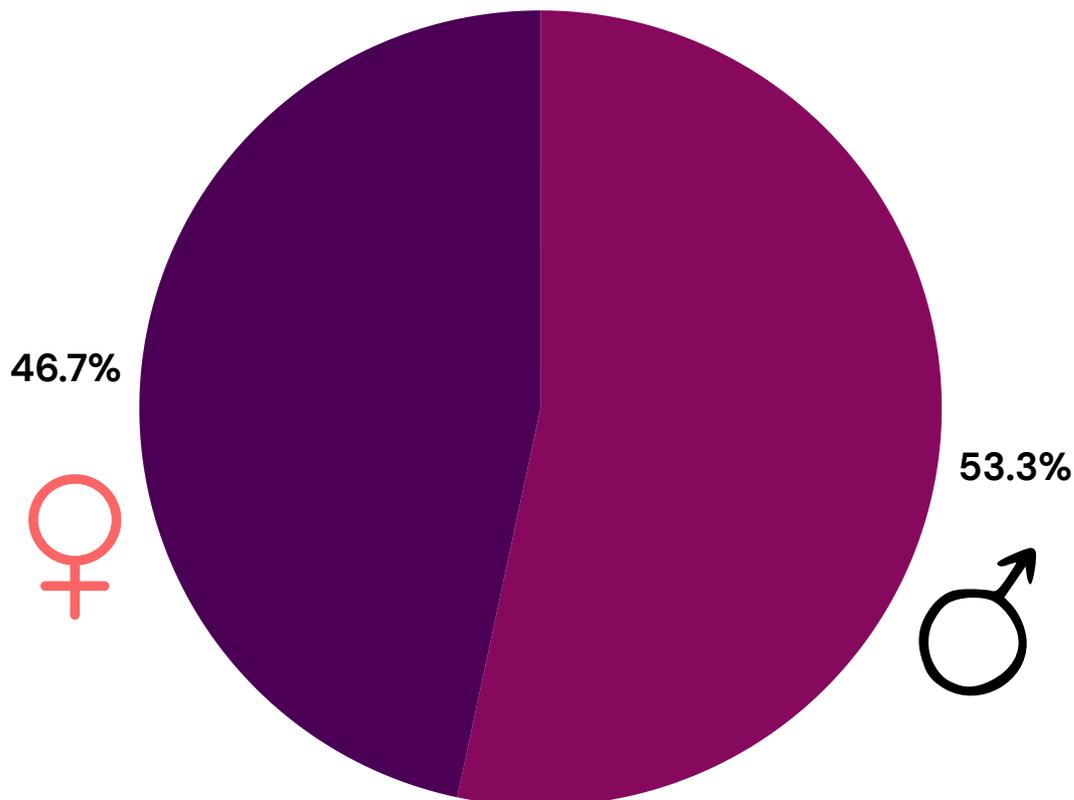
Le bilan de l'institut est réalisé chaque année en début d'année, malheureusement cette année le bilan des consultations adultes n'est pas arrivé à temps pour les délais du rapport mais elles seront consultables ultérieurement. Les données des consultations pour enfants sont quant elles disponibles ci-dessous.



Conscient de l'impératif de prendre en charge les victimes dès le plus jeune âge, l'Institut de victimologie met en œuvre des consultations psychologiques dédiées à tout enfant ayant subi une (ou plusieurs) agression qui a affecté son fonctionnement psychologique habituel.

## Nombre total de patient :

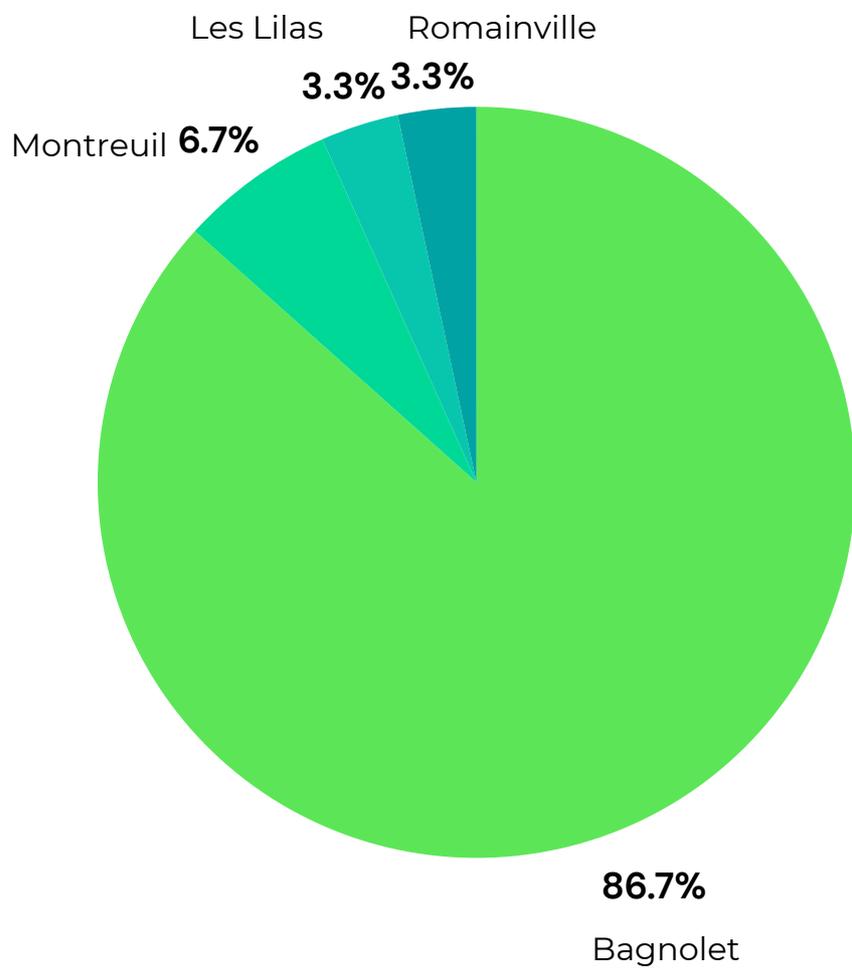
Les chiffres des patients accueillis restent très similaires à ceux de l'an dernier avec 30 enfants (contre 34 l'année dernière) avec une répartition genrée égalitaire 16 garçons et 14 filles.





## Lieu d'habitation des patients :

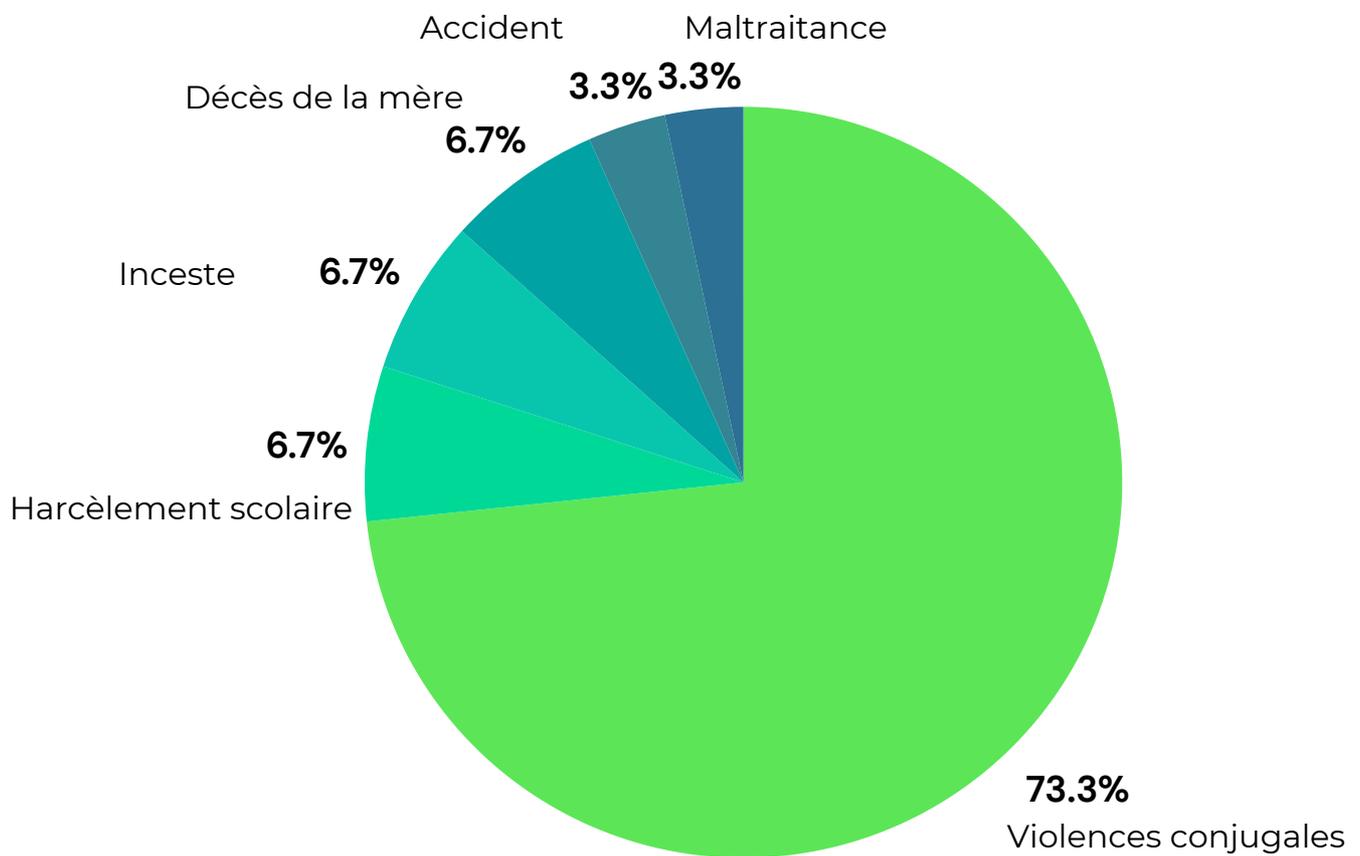
Conformément à la localisation de l'institut à Bagnolet, la majorité des jeunes bénéficiaires de cet accompagnement psychologiques viennent de la commune. On note tout de même la présence de jeunes venant de Romainville, des Lilas et de Montreuil





## Motif de la consultation :

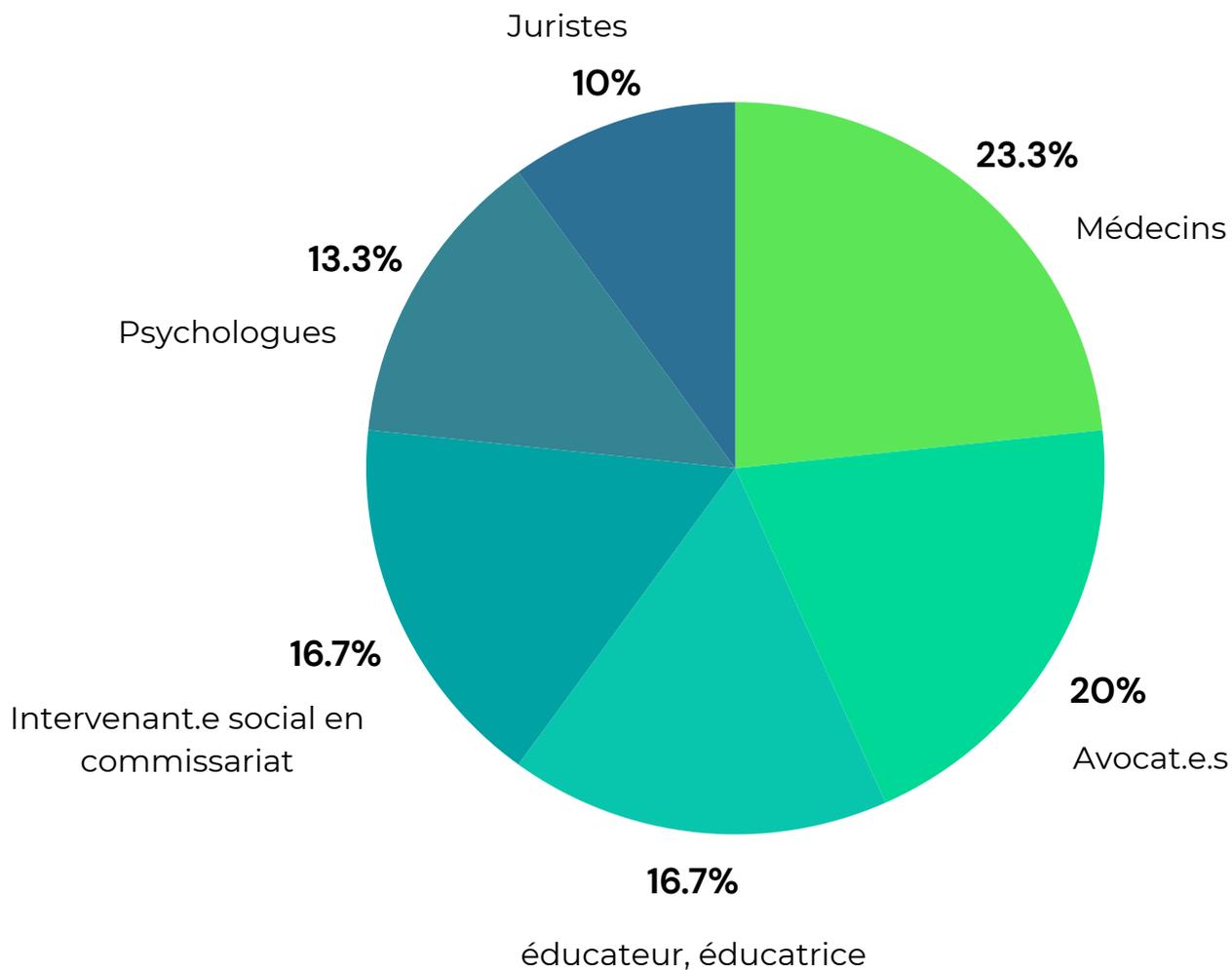
Les violences conjugales sont la principale cause de consultation témoignant du statut de victimes des enfants dans ce type de situation, suivi du harcèlement scolaire, de l'inceste, du décès de la mère, d'accident et de la maltraitance.





## Origine de l'orientation :

Les professionnels ayant orienté les jeunes patients font, comme l'an dernier, parti d'un réseau pluridisciplinaire. Ainsi, les orientations ont été effectuées par des médecins, éducateurs, intervenant social en commissariat, psychologues, avocat et juristes.





## LAO POW'HER



Le LAO Pow'Her est un lieu d'accueil et d'orientation de jeunes femmes victimes de violences sexistes et sexuelles de 15 à 25 ans. Le projet de création de cette structure unique en France s'est fondée sur un constat central : les jeunes femmes sont les premières victimes de tout type de violences faites aux femmes pourtant elles ne sollicitent que très peu les structures spécialisées.

De ce constat de la faible prise en charge des jeunes femmes victimes de violences sexistes et sexuelles et face à l'absence sur le territoire national d'un lieu dédié à ce public spécifique, l'idée de créer un lieu spécialisé dans l'accueil de ce public a émergé et le LAO Pow'Her est né.

La Mairie de Bagnolet, dans la continuité de son engagement en faveur de la lutte contre les violences faites aux femmes et pour la prise en charge des victimes, participe à la mise en place du projet. En effet, la collectivité met à disposition gratuitement les locaux et prend en charge les fluides (électricité, chauffage).

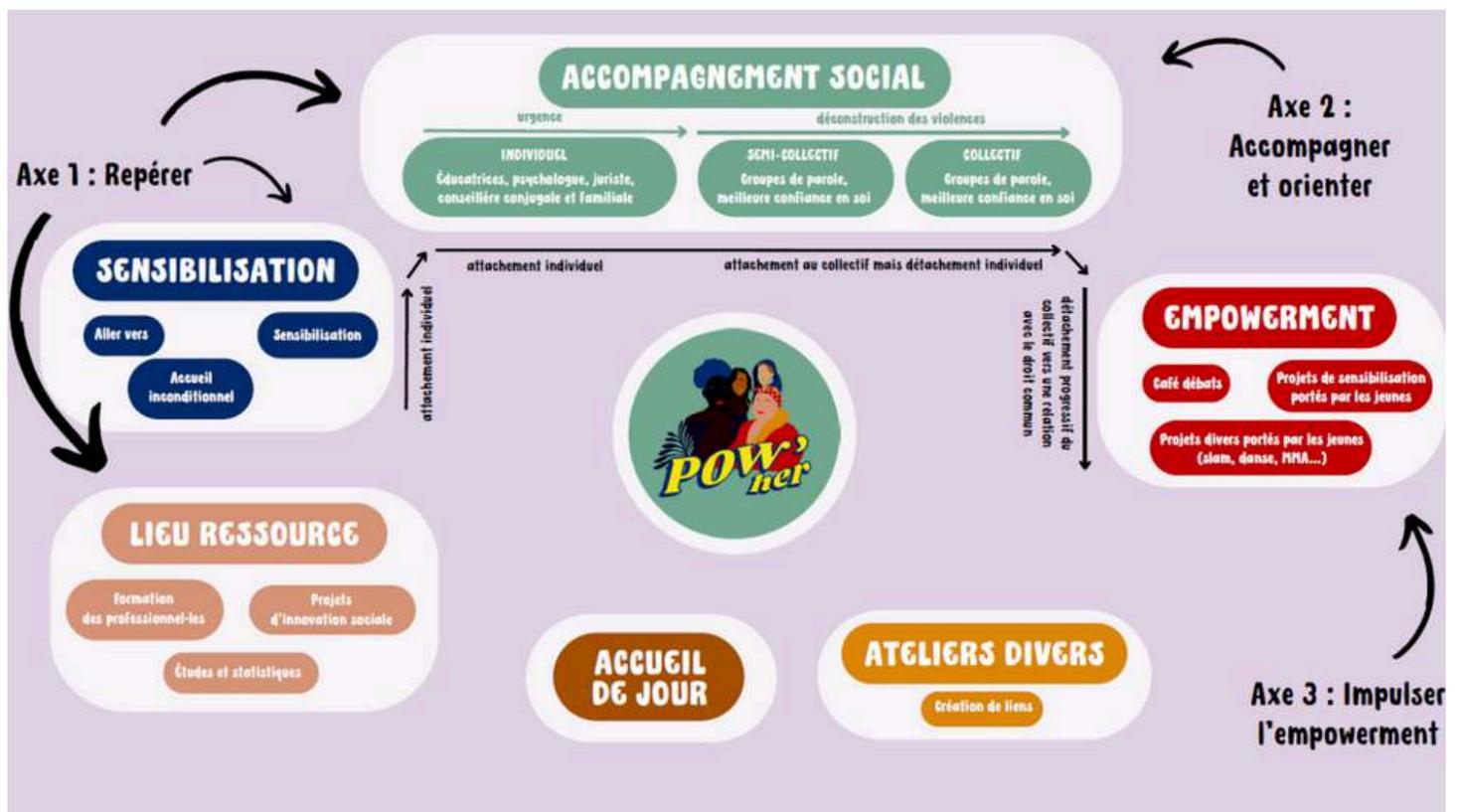
Par ailleurs, le LAO a trois grandes missions :

- Axe 1 : **Prévenir les violences sexistes et sexuelles et repérer les jeunes femmes qui en seraient victimes**
- Axe 2 : **Accueillir, accompagner et orienter les jeunes femmes victimes par une équipe pluri-professionnelle**
- Axe 3 : **Favoriser l'émancipation des jeunes femmes et impulser une dynamique**



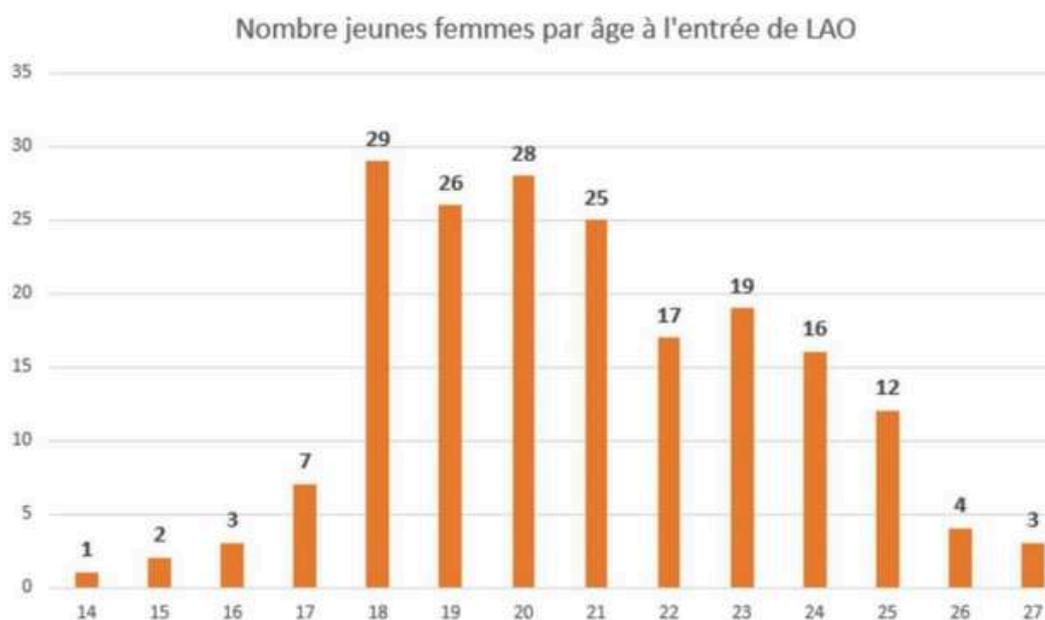
Ce lieu d'accueil et d'orientation unique en France propose aux jeunes femmes victimes de violences un accompagnement pluriprofessionnel :

- L'accompagnement social : dispensé par trois éducatrices spécialisées, cette "médecine généraliste du social" évalue, préconise, redonne de l'espoir et oriente.
- L'accompagnement juridique : dispensé par une juriste du CIDFF, cette permanence juridique a pour objectif d'apporter un soutien juridique à l'équipe afin de permettre aux jeunes femmes victimes de violences d'être entendues, écoutées, informées et accompagnées sur leurs droits et sur les procédures possibles en fonction de leurs situations.
- L'accompagnement "Vie affective et sexuelle" : dispensé par une conseillère conjugale et familiale de la Mairie, cet accompagnement permet à la fois d'évaluer les situations, de déconstruire la stratégie de l'agresseur mais aussi de défaire l'emprise et les mécanismes de la violence.
- L'accompagnement psychologique : dispensé par une psychologue formée au psycho-trauma et ayant exercé dans plusieurs autres centres pour femmes victimes de violences, cette permanence vise à évaluer et orienter au mieux les jeunes femmes victimes de violences sexistes et sexuelles.
- L'accompagnement en développement personnel et professionnel : ces permanences ont pour objectif d'ouvrir le champ des possibles en matière de projets personnels et d'orientation professionnelle pour des jeunes femmes souvent éloignées des études mais aussi de travailler sur la confiance en soi et l'estime de soi.



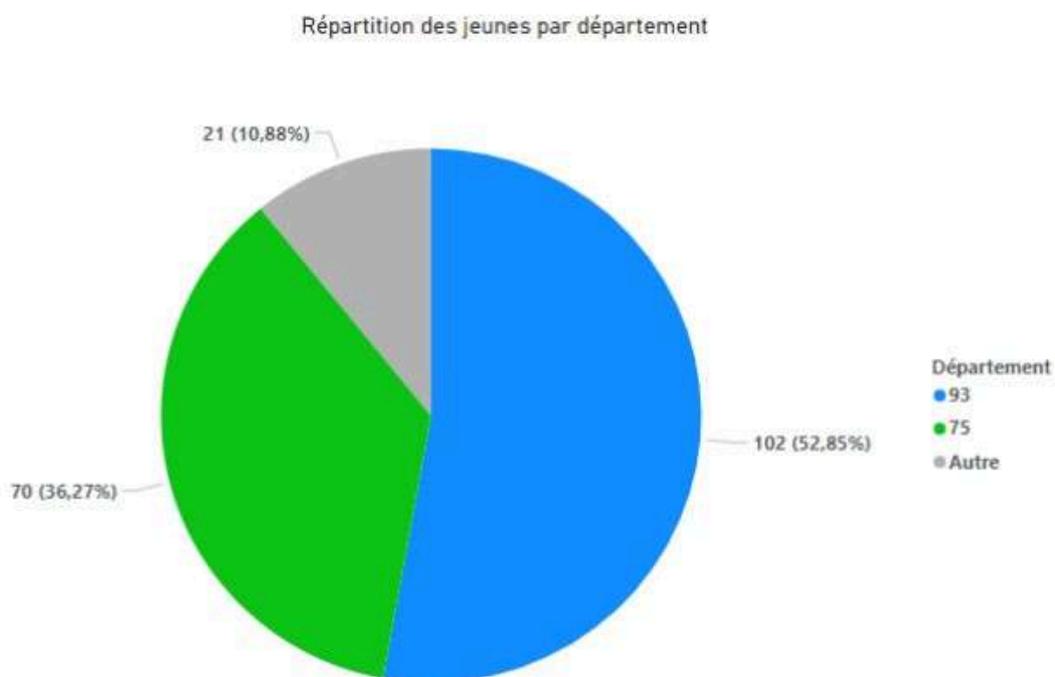
Le LAO en quelques chiffres d'après son bilan d'activité 2022 :

- **La moyenne d'âge des jeunes femmes à leur arrivée au LAO reste stable depuis l'ouverture : 21 ans.**



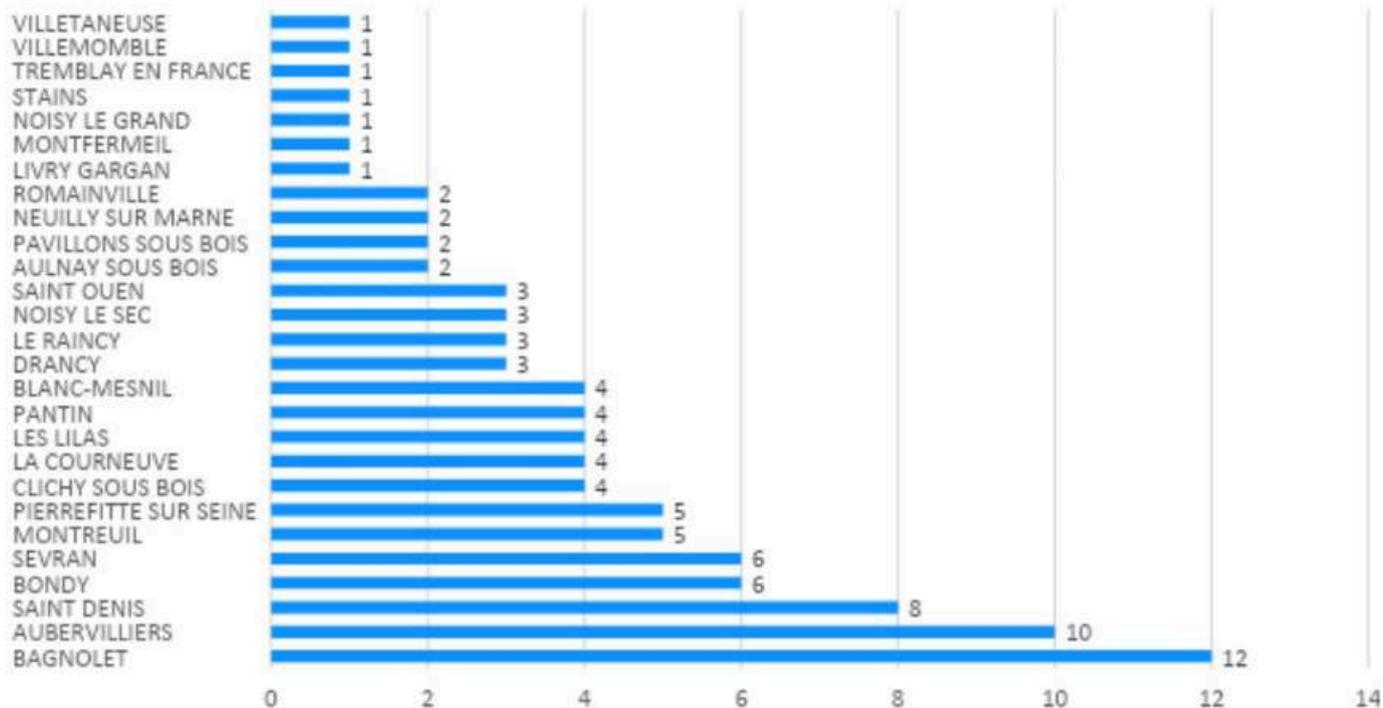
N= 191

- **La répartition par territoire de provenance**



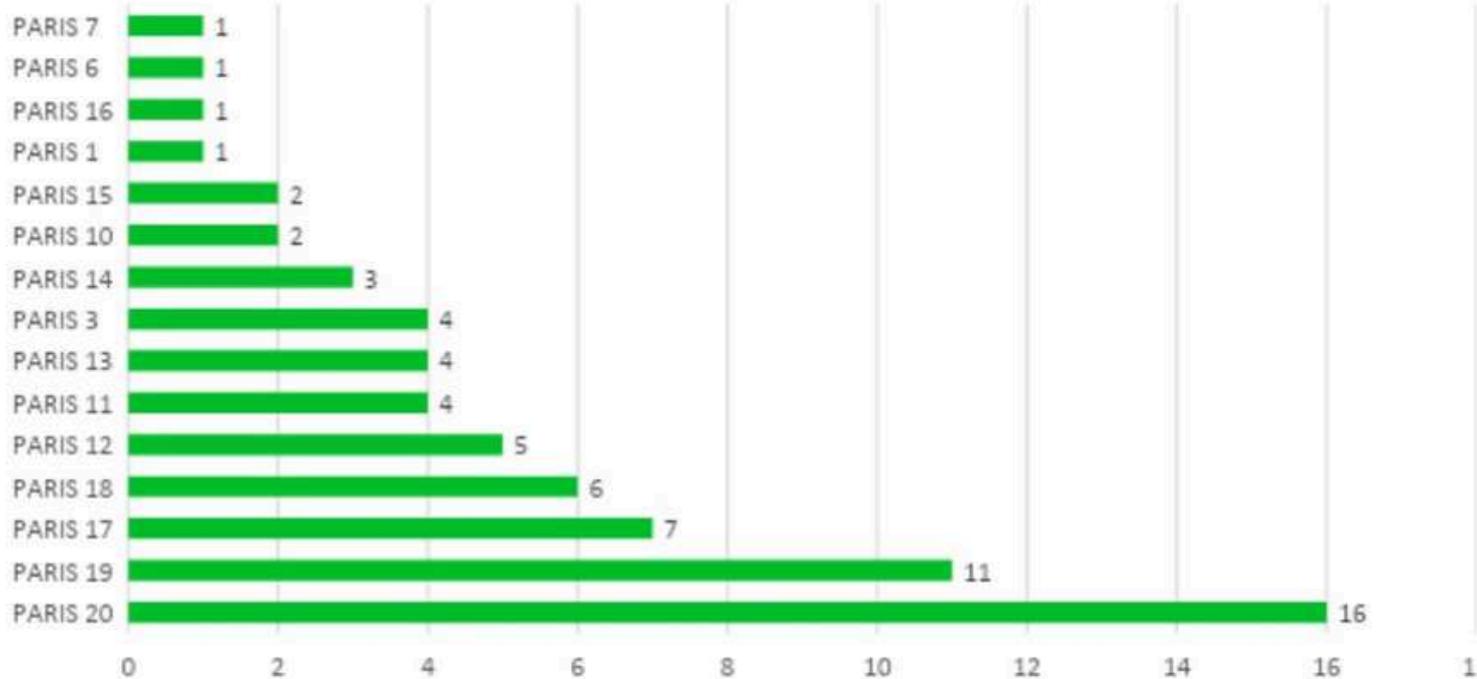
N=193

### Répartition par villes des jeunes provenant de Seine-Saint-Denis



N=99 + 3 NC

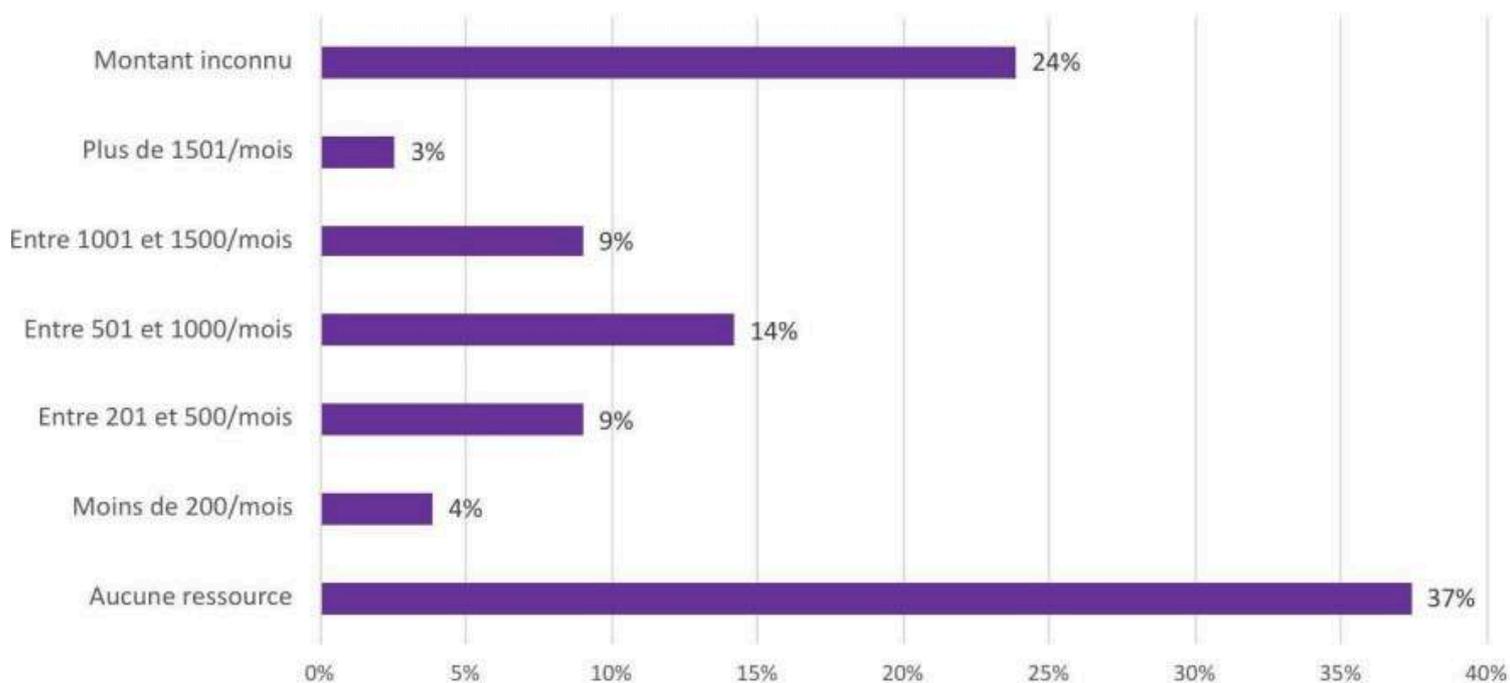
### Répartition par arrondissement des jeunes provenant de Paris



N=68 + 2NC

## ■ La situation financière de ces jeunes femmes

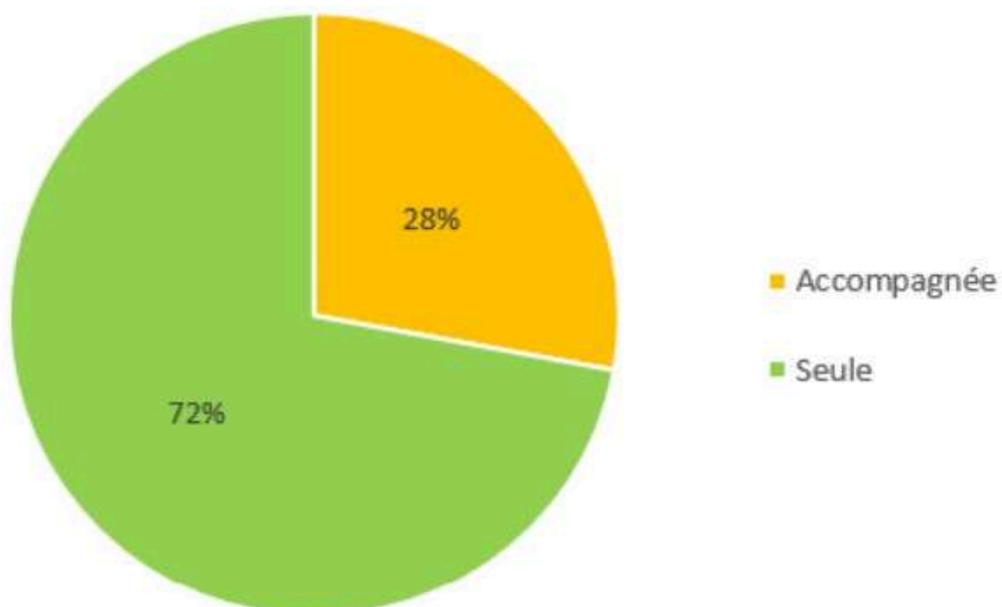
### Répartition des revenus mensuels des jeunes femmes



N=155

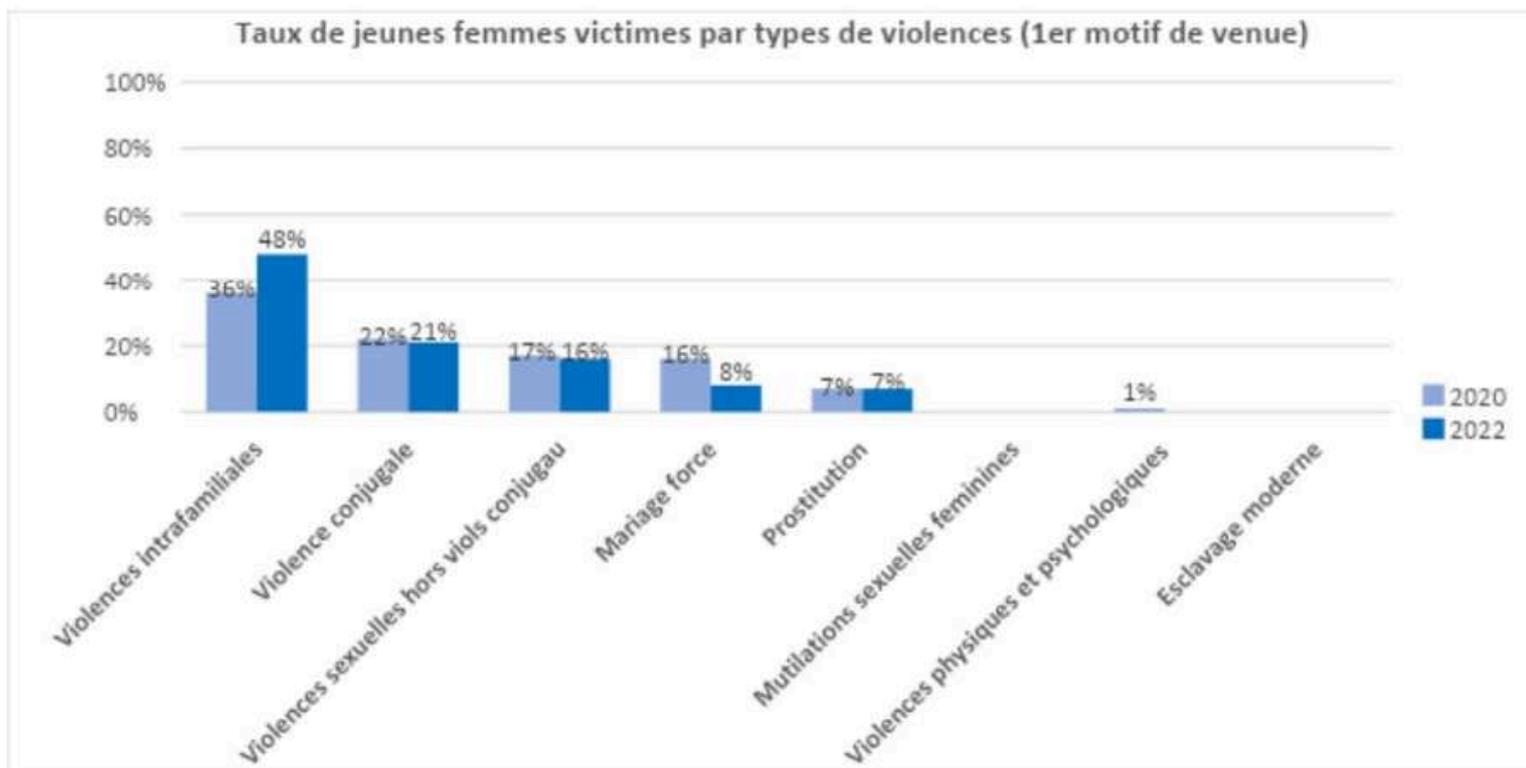
## ■ Isolement des jeunes femmes

### Proportion de jeunes accompagnées ou non à leur arrivée



N = 190

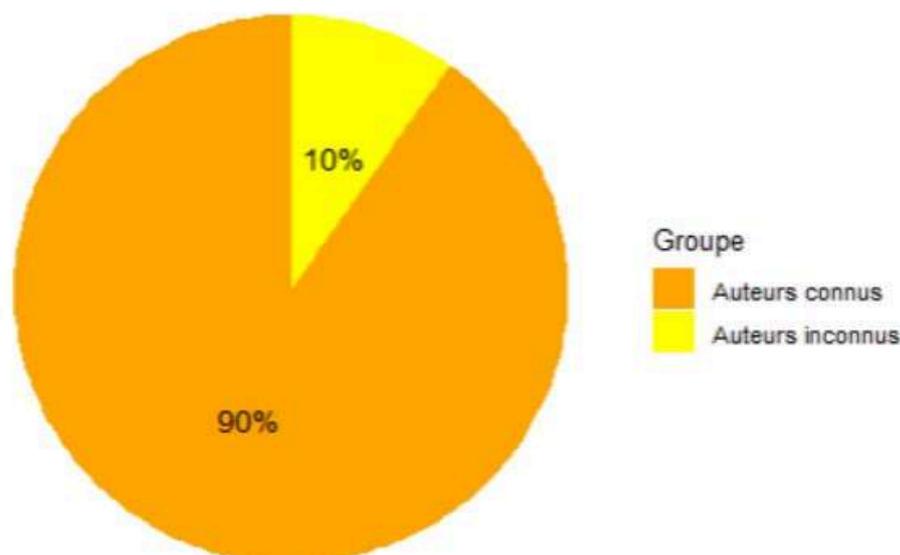
## ■ Les violences subies



N=153 en 2022

## ■ Les agresseurs

Répartition des auteurs



N=153

Cette répartition vient confirmer les nombreuses études démontrant que les violences sont très majoritairement commises par des personnes connues de la victime. Notamment les parents eux-mêmes.

# L'IMPLICATION DE LA COLLECTIVITÉ DANS LA SORTIE DES VIOLENCES

La politique publique municipale en matière de lutte contre les violences faites aux femmes ne s'arrête pas uniquement à la prise en charge des victimes. En effet, penser la problématique des violences faites aux femmes c'est aussi appréhender le sujet primordial de la sortie des violences.

En 2022, 118 femmes mourraient assassinées par leur conjoint ou leur ex-conjoint. A ce bilan dramatique s'ajoute un constat accablant, sur ces 118 femmes près d'un tiers avaient déjà subi des violences avant d'être tuées et 24 d'entre elles avaient signalés ces violences aux forces de l'ordre.

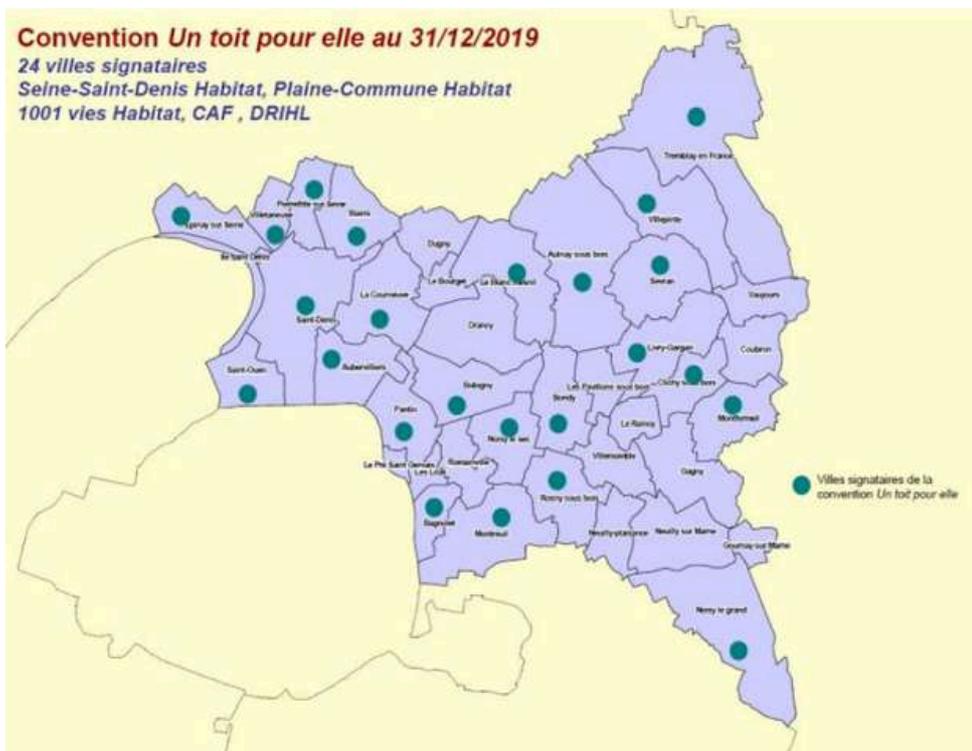
Face à ce constat d'un manque évident de protection des victimes, il est de la responsabilité de tous et notamment des collectivités d'imaginer des solutions innovantes pour protéger les victimes de violences conjugales et éviter ce genre de drame.

Le dispositif « un toit pour elle » fait partie de ces solutions. En effet, parfois la dangerosité est telle qu'il est souhaitable qu'elle quitte le domicile conjugal. Cette opportunité de disposer d'un logement stable et sécurisant est une première étape primordiale dans le processus de reconstruction et marque bien souvent la sortie effective et durable des violences.

Ce dispositif initié par l'Observatoire départemental des violences envers les femmes permet de faciliter l'accès au logement pour les femmes victimes de violences conjugales.

Aujourd'hui, 25 villes : Aubervilliers, Aulnay-sous-Bois, Bagnolet, Blanc-Mesnil, Bobigny, Bondy, Clichy-s/Bois, La Courneuve, Epinay-sur-Seine, Livry-Gargan, Montfermeil, Montreuil, Noisy-le-Grand, Noisy-le-Sec, Pantin, Pierrefitte, Romainville, Rosny-s/Bois, Saint-Denis, Saint-Ouen, Sevran, Stains, Tremblay-en-France, Villepinte, Villetaneuse ; 10 institutions et bailleurs du département (la CAF, la Préfecture via la DRIHL, SeineSaint-Denis Habitat, Seqens, Plaine Commune Habitat, 1001 vies Habitat, Logirep, IRP, RATP Habitat, Action Logement) ont signé la convention. En marge de signataires, d'autres bailleurs participent, à ce dispositif, via les villes et mettent à disposition des logements (I3F, La Sablière, Toit et Joie, CDC Habitat).





La ville de Bagnolet consciente de l'importance de ce dispositif pour permettre aux femmes de sortir du cycle infernal des violences a décidé de renouveler cette année son adhésion en partenariat avec le département, l'observatoire départemental des violences faites aux femmes, l'Amicale du Nid 93, SOS Femmes 93 et 4 bailleurs sociaux. Cet acte fort permettra la mise à l'abri des femmes et de leurs enfants. En effet, Depuis janvier 2010, le dispositif « Un toit pour elle » a permis de reloger 342 femmes et 584 enfants , soit 926 personnes.



# SENSIBILISATION, PRÉVENTION : LES ACTIONS DE LA MAIRIE POUR LUTTER ET ÉLIMINER LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

Au-delà de la prise en charge des victimes de violences et de l'engagement en faveur de la sortie des violences, la Mairie axe également sa politique du droit à la dignité sur la sensibilisation et la prévention des violences faites aux femmes.

En effet, une politique publique efficace de lutte contre les violences faites aux femmes ne pourrait se prémunir d'un volet de prévention et de sensibilisation du grand public.

Les violences faites aux femmes et aux filles sont un fléau majeur qui touche nos sociétés. En réalisant de la prévention et de sensibilisation à ce fléau, l'objectif est de réduire les risques de violences basées sur le genre. La prévention et la sensibilisation joue un rôle central dans les efforts visant à traiter les causes profondes de la violence.

Ce travail de prévention et de sensibilisation englobe :

- Le travail pour changer les attitudes et à remettre en question les traditionnels rôles et stéréotypes qui justifient la violence fondée sur le genre.
- Le travail d'informations sur ce qu'est la violence fondée sur le genre, sur ses différentes formes, sur les solutions possibles et les mesures de soutien en place.
- Le travail de sensibilisation et les politiques visant à lutter contre les inégalités entre les femmes et les hommes et la violence fondée sur le genre afin de faire prendre conscience de l'ampleur du phénomène.
- Le travail de promotion à l'éducation à l'égalité de genre des futurs citoyens et citoyennes.



# LE 25 NOVEMBRE : UN ÉVÉNEMENT CLÉ DANS LES ACTIONS DE PRÉVENTION ET DE SENSIBILISATION DE LA MAIRIE

La ville de Bagnolet a fait depuis longtemps de la lutte contre les violences faites aux femmes un cheval de bataille. Cet engagement sans faille contre les violences et en faveur du droit à la dignité pour les femmes se retranscrit chaque année autour d'un événement central : le 25 novembre.

Le 25 Novembre est la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes. Cette journée internationale trouve ses origines dans l'assassinat des sœurs Mirabal le 25 novembre 1960. Ces sœurs, engagées contre la dictature du Général Trujillo en République Dominicaine ont été tuées pour leur activisme démocratique mais également parce que Minerva une des trois sœurs a repoussé à plusieurs reprises les avances du dictateur. Ce triple assassinat est symptomatique du fléau des violences faites aux femmes. En 1999, les Nations Unies choisissent le 25 novembre, date de l'assassinat de Patria, Minerva et Maria Teresa Mirabal, pour la journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes.

La Mairie de Bagnolet, conformément à son engagement en faveur de la lutte contre les violences faites aux femmes, célèbre cette journée chaque année en réalisant des actions de sensibilisation et de prévention.

Cette année, pour la première fois, la Mairie de Bagnolet a décidé d'accentuer encore un peu plus cet engagement. De ce fait, elle a suivie les 16 jours d'activisme contre les violences basées sur le genre. Cette campagne de l'ONU commence le 25 novembre à l'occasion de la Journée Internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes et se termine le 10 décembre à l'occasion de la Journée Internationale des droits humains.



En suivant cette campagne la Mairie de Bagnolet a voulu non seulement réaffirmer son engagement sans faille sur la thématique mais aussi mettre en exergue le lien entre la lutte contre les violences faites aux femmes et la lutte en faveur des droits humains.

# LES 16 JOURS D'ACTIVISME CONTRE LA VIOLENCE BASÉE SUR LE GENRE À BAGNOLET

**25 NOVEMBRE 2023**

Journée internationale de lutte  
contre les violences faites aux femmes

Bagnolet se mobilise contre

## LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

Du **25 novembre**  
au **10 décembre 2023**



Scannez-moi  
pour obtenir  
le programme

VOUS ÊTES VICTIME  
OU TÉMOIN DE VIOLENCES,  
**APPELEZ LE 3919**

VILLE-BAGNOLET.FR



**Une communication visible  
dans toute la ville**

# LA PROGRAMMATION DE CES 16 JOURS THÉMATIQUES

## AU PROGRAMME :

Du 25 novembre au 8 décembre 2023

### **Exposition: Déconstruire les idées reçues sur les violences faites aux femmes**

Hôtel de Ville

Cette exposition, conçue par le collectif des Élu·es contre les Violences faites aux Femmes (ECVF) reprend 9 idées reçues sur les violences faites aux femmes, les illustre et les déconstruit à l'aide de données chiffrées et de textes.

Samedi 25 novembre 2023 à 14h

### **Ateliers de self défense**

Centre socioculturel Guy-Toffoletti

Animé par l'association Osez le féminisme, cet atelier sera orchestré par une professeure de boxe de l'association. Il débutera par une conférence sur l'auto-défense et les violences faites aux femmes (45 minutes) et sera suivi d'un atelier pratique d'auto-défense (1h). Cet atelier est à destination des habitantes de 12 à 99 ans.

Inscription : [egalitecontre-les-discriminations@ville-bagnolet.fr](mailto:egalitecontre-les-discriminations@ville-bagnolet.fr)

Jeudi 7 décembre à partir de 18h

### **Performance-débat : signature de la convention « Un toit pour elle » suivie du théâtre-forum Un jour elle partira**

Salle du Conseil municipal

Le dispositif « Un toit pour elle » facilite l'accès au logement sûr et pérenne

pour les femmes et les enfants victimes de violences grâce des conventions signées avec les bailleurs. À Bagnolet, les bailleurs Est Ensemble Habitat et CDC Habitat ont renouvelé leur accord afin de réserver des logements aux femmes victimes de violences. De nouveaux bailleurs ont marqué leur intérêt pour rejoindre le dispositif « Un toit pour elle ». Cette signature aura lieu à 18h et sera suivie à 18h30 du théâtre-forum « Un jour elle partira », un spectacle créé par la compagnie Synergies à partir de témoignages de femmes de Bagnolet et de Saint-Denis.

### **Et aussi d'autres actions financées et organisées par la Ville de Bagnolet :**

- Signature de l'« Appel des concerné·e·s » et de l'« Appel des toujours concerné·e·s » par Monsieur le Maire et les élu·es du Conseil municipal
- Ateliers de création d'affiches au collège Travail-Langevin
- Lancement du dispositif : « Ici, demandez Angela »
- Distribution du violentomètre dans les pharmacies
- Théâtre-forum au lycée Eugène-Hénaff
- Théâtre pour déconstruire les stéréotypes sexistes dans le cadre du dispositif « Jeunes contre le sexisme » pour les collégiens

# LA VOLONTÉ DE PRÉVENIR ET SENSIBILISER LA JEUNESSE À CET ENJEU FONDAMENTAL

Le Mairie de Bagnolet joue un rôle primordial dans la prévention des violences sexistes et sexuelles notamment chez les jeunes. En effet, dans une société où on constate un ancrage des clichés masculinistes, il convient de déconstruire dès le plus jeune âge ces clichés qui viennent souvent alimenter les violences sexuelles et sexistes.

En effet, alors que d'après le dernier rapport du HCE, 23 % des 25-34 ans considèrent qu'il faut parfois être violent pour se faire respecter, la Mairie de Bagnolet a estimé qu'il était plus que jamais essentiel de sensibiliser les jeunes à ces questions afin de prévenir des violences sexistes et sexuelles.

De plus, cette campagne auprès des jeunes est plus que jamais légitime et importante quand on sait que :

- 40 % des femmes victimes de violences sexuelles avaient moins de 15 ans au moment des faits, et 16% étaient des adolescentes de plus de 15 ans (enquête VIRAGE INED)
- Les mineurs représentaient en 2019 plus de la moitié (55%) des victimes de violences sexuelles (viols, agressions et harcèlement sexuels) connues des forces de sécurité.
- Les observations des différents acteurs et les différentes enquêtes s'accordent pour établir que les jeunes femmes sont les premières victimes de tout type de violences faites aux femmes sans pour autant faire appel aux structures spécialisés.

Partant de ce constat la Mairie de Bagnolet via sa Mission Egalité a proposé une offre de prévention et de sensibilisation à ses partenaires éducatifs.

**Exemple de la campagne  
#Plus jamais sans mon  
accord du centre Hubertine  
Auclert**



# LE THÉÂTRE-FORUM “FENÊTRE SUR COUR”

Le théâtre forum est une méthode théâtrale interactive qui permet, grâce à la participation de chacun.e (public et comédien.nes) de parler et d’imaginer des solutions aux problèmes sociaux contemporains.

Cette forme théâtrale est très utile pour sensibiliser les jeunes à certains problèmes sociaux contemporains comme les violences faites aux femmes. Ainsi, dans le cadre de sa programmation autour des 16 jours d’activisme contre la violence basée sur le genre à l’égard des femmes et des filles, la Mairie de Bagnolet a décidé de proposer au lycée Hénaff le spectacle de théâtre forum de la compagnie Synergies intitulé “Fenêtre sur cour” autour des notions de cybersexisme et cyberharcèlement.

Ces notions sont essentielles à traiter dans le cadre d’une politique publique de lutte contre les violences faites aux femmes. En effet, plusieurs études sur ces thématiques existent, elles ont démontré que ces phénomènes concernait un élève sur 5 et que ce mode de diffusion des insultes, brimades et humiliation touche d’avantage les filles.

Pour sensibiliser à ces questions, prévenir de ces formes de harcèlement et lutter plus largement contre ces formes de violences envers les femmes, ce spectacle de théâtre forum à destination des lycéens a été jugé pertinent.

En effet, dans cette pièce qui met en scène une vidéo « live » sur le net, nous suivons Sarah qui diffuse sur les réseaux sociaux une vidéo où elle interroge le sexisme ordinaire qui existe dans les tutos adressés aux adolescent.e.s (mode, musculation, séduction), puis elle poste des photos d’elle et ses ami.e.s...l’une de ces photos fait l’objet de commentaires insultant à caractère sexiste...elle devient victime de cyber-harcèlement et d’agression sexuelle dans son établissement...elle appelle à l’aide.



Ainsi, le 29 novembre dernier, au lycée Hénaff, deux représentations de ce théâtre forum ont eu lieu. Ces représentations se sont organisées de la manière suivante :

- Un premier temps où les comédiens et comédiennes ont joué la pièce de théâtre. Celle-ci illustre la vie de Sarah, une jeune adolescente et contenait des scènes autour du sexisme, des stéréotypes de genre, du harcèlement, du cyberharcèlement et des violences sexistes et sexuelles.
- Dans un second temps, les élèves étaient invités à identifier les problématiques abordées dans le spectacle et à les discuter pour repérer leur caractère problématique.
- Dans un troisième temps, les comédiens et comédiennes ont rejoué ces scènes et ont invités les élèves à venir sur scène pour rejouer les scènes en soulignant ce qui n'allait pas sur la scène précédente. Ce moment d'expression pour les élèves a permis de soulever des problématiques comme le comportement problématique de certains garçons qui voient la séduction comme la chasse d'une proie. Ces moments d'échanges riches ont souligné la nécessité de changer les mentalités autour des stéréotypes de genre qui justifient les comportements problématiques.
- Dans un dernier temps, la compagnie a rappelé non seulement les bons comportements en tant que témoins de ce genre de fait mais aussi les solutions pour les victimes, le cadre juridique et les recours en cas de cyberharcèlement et d'agression sexuelle.

Ces deux représentations, qui ont touché quasiment 200 élèves, ont suscité l'enthousiasme de l'équipe pédagogique et des élèves qui ont beaucoup aimé cette sensibilisation active à ces enjeux majeurs de notre société.



# LE SPECTACLE “LA VÉRITABLE ÉGALITÉ ARRIVERA LE JOUR OÙ”

La sensibilisation et la prévention des violences faites aux femmes et aux filles passent inévitablement par la sensibilisation des jeunes à l'égalité. En effet, la culture de l'égalité passe par l'éducation au respect mutuel et à l'égalité entre les filles et les garçons.

Cette culture de l'égalité vise à lutter contre les stéréotypes de sexe et donc à combattre toutes les formes de violences envers les filles et les femmes. Consciente que la sensibilisation et la prévention des violences passe par la diffusion de cette culture de l'égalité et dans le cadre de sa politique volontariste en faveur de la lutte contre les violences faites aux femmes, la Mairie de Bagnolet via sa Mission égalité a collaboré avec la compagnie Les puissantes autour du spectacle “La véritable égalité arrivera le jour où”.

Cette performance-débat théâtrale explore la question de l'égalité femmes-hommes à travers les écrits de figures féministes et engagées. Dans cette pièce deux jeunes femmes se questionnent : pourquoi dans la langue française le masculin l'emporte sur le féminin ? Pourquoi les femmes ne représentent toujours que 4% dans les manuels scolaires ?

De manière ludique, Coraline et Alyssia décident de retracer l'histoire de la lutte des femmes, à partir d'Olympe de Gouges, en passant par de nombreuses figures féminines qui se sont battues pour leurs droits, du XVIIIe siècle jusqu'à aujourd'hui.

Après tout ce chemin parcouru et ces droits obtenus sur le papier, elles se demandent alors : pourquoi les inégalités entre les genres perdurent ? Comment agir ? Elles invitent les lycéen.nes à s'emparer de ces questions et leur proposent un atelier de débats et réflexions.



**Alyssia Derly  
et Coraline  
Claude,  
autrices,  
metteuses en  
scène et  
comédienne**

Ainsi, le 5 et 7 décembre dernier, deux représentations de ce spectacle se sont tenues pour trois classes du collège Travail et trois classes du lycée Hénaff.

Ce spectacle a permis de réfléchir autour de plusieurs notions comme :

- La terminologie “droits de l’Homme” qui exclut en réalité la moitié de l’humanité.
- Le sexisme à l’intérieur de la langue française avec une réflexion autour du masculin neutre.
- L’invisibilisation des femmes dans l’histoire.

Ce spectacle a été l’occasion pour les élèves de découvrir de manière ludique des figures féminines qui ont marqué l’histoire d’Olympe de Gouges à Serena Williams en passant par Hubertine Auclert et Gisèle Halimi.

Plus largement, ce spectacle a permis d’insuffler chez les élèves une véritable culture de l’égalité qui est indispensable dans la lutte contre les violences faites aux femmes. En effet, ce spectacle, qui est venu remettre en cause l’idée reçue d’une prétendue supériorité masculine, a mis l’accent sur l’égalité entre les femmes et les hommes et a donc déconstruit certains schémas qui légitiment les violences faites aux femmes.



Extrait du spectacle pour les 3 classes de 4ème du Collège Travail en salle du Conseil Municipal

# DES ACTIONS À DESTINATION DU GRAND PUBLIC POUR SENSIBILISER ET PRÉVENIR DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

Les violences faites aux femmes sont omniprésentes dans notre société, la Mairie de Bagnolet a donc voulu prévenir et sensibiliser l'ensemble de sa population à ce fléau.

Quelques chiffres viennent témoigner de ce phénomène massif :

- Chaque année en France 213 000 femmes sont victimes de violences physiques ou sexuelle de la part de leur conjoint ou de leur ex-conjoint.
- En France, 1 femme sur 2 a déjà subi une violence sexuelle dans sa vie.
- En France, 80% des femmes en situation de handicap ont été victimes de violences.
- En France, 1 femme sur 6 fait son entrée dans la sexualité par un rapport non consenti.



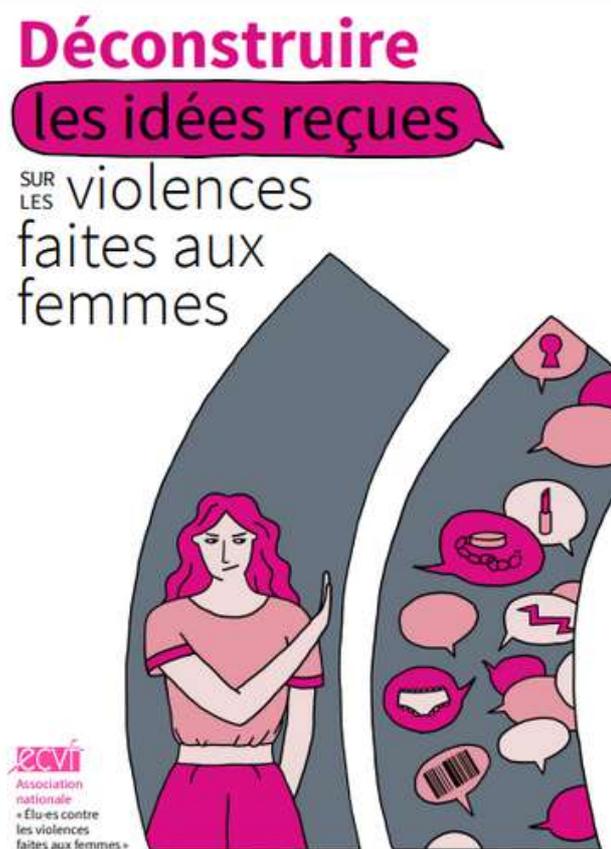
# L'EXPOSITION DÉCONSTRUIRE LES IDÉES REÇUES SUR LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

Face à ces chiffres qui témoignent de l'ampleur des violences faites aux femmes dans la société française, la Mairie de Bagnolet via sa Mission égalité a tenu à sensibiliser sa population à ce fléau sociétal.

Pour se faire, elle a proposé l'exposition "Déconstruire les idées reçues sur les violences faites aux femmes" du Collectif des élu.es contre les violences faites aux femmes.

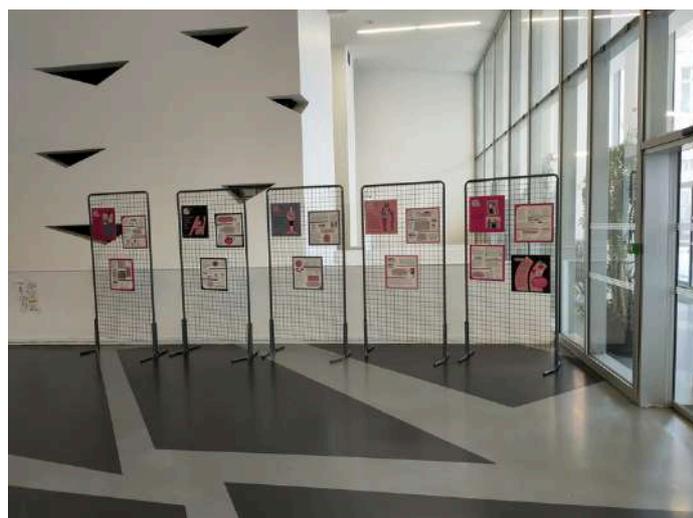
En effet que ce soit dans notre entourage, sur les plateaux téléés ou dans la société en général, les idées reçues sur les violences faites aux femmes ont la peau dure. Qui n'a jamais entendu la fameuse phrase : « elle l'a bien cherché quand même » ou alors l'idée reçue selon laquelle les violences conjugales doivent demeurer dans la sphère privée. Ce sont ces clichés parfois durement ancrés dans nos représentations communes que cette exposition vient discuter et déconstruire.

Ces idées reçues sont loin d'être anodines car elles sont constitutives d'un ordre symbolique qui légitime les violences faites aux femmes. Ces préjugés véhiculés dans toutes les sphères de la société façonnent notre imaginaire collectif et tendent à rendre invisibles ces violences. Remettre en cause ces idées reçues permet de mettre en lumière la réalité des violences sexistes et sexuelles ainsi que leur caractère structurel. Cette démarche qui montre l'engagement de la collectivité dans la lutte contre les violences faites aux femmes est absolument nécessaire dans le cadre de la politique publique commune sur cette thématique.



## 9 idées reçues :

- "C'est un problème privé"
- "La violence est un conflit comme un autre"
- "Elle l'a bien cherché quand même"
- "La prostitution est un travail comme un autre"
- "Ce n'est pas de sa faute il est victime de ses pulsions"
- "Un conjoint violent reste un bon père"
- "Les enfants racontent n'importe quoi"
- "Les hommes sont aussi victime de violence des femmes"
- "C'est pour leur bien"



Chaque idée reçue étant accompagnée de 2 panneaux explicatifs, cette exposition destinée à la population permet de sensibiliser sur cet enjeu mais aussi de déconstruire les idées reçues sur les femmes et donc de participer à la déconstruction des schémas de pensée légitimant les violences faites aux femmes. Que cela soit pour la qualité de son visuel ou la richesse de ses explications, cette exposition a reçu de bons avis de la part des visiteurs.

# LE SPECTACLE DE THÉÂTRE FORUM “UN JOUR ELLE PARTIRA”

Dans la continuité de sa politique publique volontariste de prévention et sensibilisation de la population aux questions des violences faites aux femmes, la Mairie de Bagnolet a souhaité utiliser la forme du théâtre forum pour réfléchir sur cette thématique.

A ce titre, à l'occasion de la signature de la convention du dispositif “un toit pour elle” le 7 décembre à la salle du Conseil Municipal, la collectivité via sa mission égalité a proposé un spectacle de théâtre forum de la compagnie Synergies intitulé “Un jour elle partira”.

Créé à partir de témoignages de femmes de Bagnolet et Saint-Denis certaines victimes, d'autres témoins, lors d'ateliers animés par la compagnie. Ce spectacle met en scène la complexité des violences conjugales.

Sophia vit une histoire d'amour : entente, séduction, attirance, pétales de roses... mais aussi : dénigrement, humiliation, isolement, chantage, culpabilisation, cris, coups... Est-elle victime de violences conjugales? Quelles sont les répercussions sur son enfant? A qui en parler? Une amie s'en rend compte, comment en parler à Sophia? Sophia veut partir...comment le faire? Où trouver de l'aide? Faut-il en parler à l'école, à la famille, aux amies, au commissariat?

Par la forme théâtrale spécifique, les spectateurs et spectatrices sont invités à :

- identifier les faits caractérisant les violences conjugales
- identifier le cycle des violences
- identifier les lieux ressources pour l'aide aux victimes
- à réfléchir sur les modalités d'intervention en tant que témoin



Cette représentation, qui s'est tenue à la salle du Conseil Municipal de la Mairie de Bagnolet, a suivi le parcours de Sophia dans son histoire d'amour.

Ce spectacle retrace avec habilité le cycle des violences :

- Dans un premier temps la phase de séduction où Laurent se montre sous son meilleur jour : romantisme, gentillesse...
- Très vite un climat de tension avec des remontrances, des remarques déplacées sur son physique. Sophia perd progressivement confiance en elle et normalise le comportement de son conjoint.
- Ce climat délétère se suit par une phase d'explosion des violences marqués par des interdictions de voir son entourage ce qui montre que l'emprise passe par l'isolement mais aussi par des coups.
- Bien sûr, Laurent tente de justifier son comportement en la culpabilisant et en lui expliquant qu'elle est la responsable de cette situation.
- Par ailleurs, le spectacle montre très bien en quoi consiste la phase de Lune de miel où Laurent s'excuse pour son comportement et où Sophia accepte finalement de lui redonner une chance.

Au delà du cycle des violences, le spectacle donne à réfléchir sur les réactions de l'entourage parfois positive avec une amie qui essaie de lui venir en aide, parfois négative avec son frère qui la culpabilise et lui reproche de salir la réputation de sa famille en affichant publiquement ses problèmes.

Ce spectacle par sa forme interactive a donc fait réfléchir le public sur ces questions primordiales et les à sensibiliser au fléau des violences conjugales.



# LA DIFFUSION DU VIOLENTOMÈTRE À LA POPULATION

Le violentomètre est un outil d'auto-évaluation, avec 23 questions rapides à se poser, qui permettent de repérer les comportements violents et de mesurer si la relation de couple est saine ou au contraire, si elle est violente.

Créé en Amérique latine, le violentomètre a été repris et adapté en 2018 par l'Observatoire des violences envers les femmes du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis, en partenariat avec l'Observatoire parisien de lutte contre les violences faites aux femmes et l'association En Avant Toute(s).

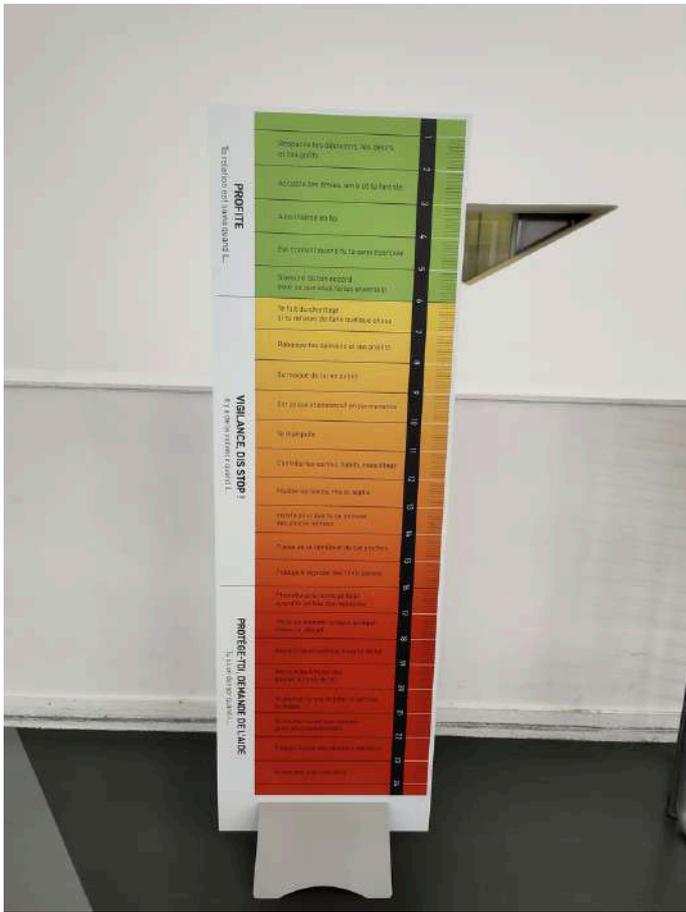
Présenté sous forme de règle graduée, le violentomètre rappelle ce qui relève ou non des violences à travers une graduation colorée par 23 exemples de comportements types qu'un partenaire peut avoir.

Il indique s'il s'agit d'une relation saine en vert, s'il s'agit de violences qui n'ont pas lieu d'être en orange, et les cas de danger ou demander de l'aide pour se protéger est nécessaire.

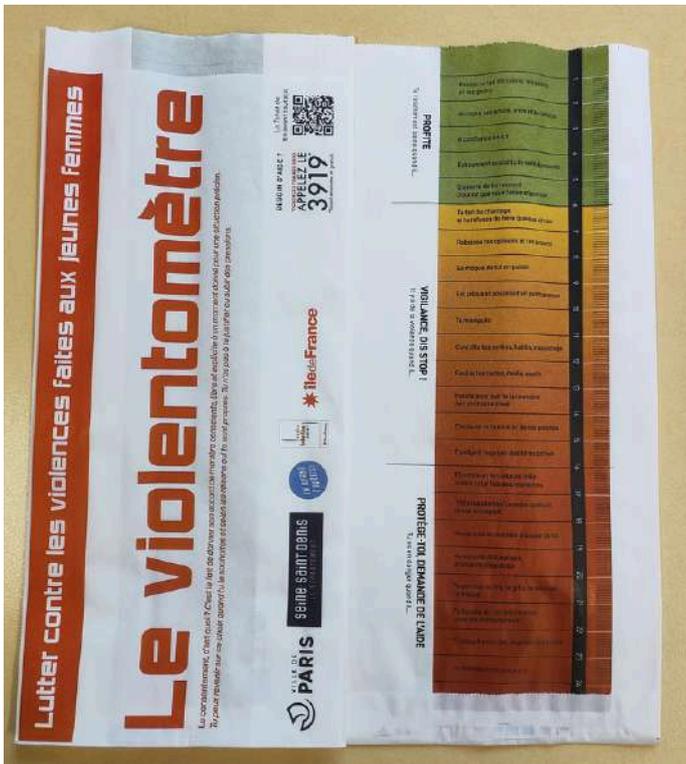
La Mairie de Bagnolet utilise cet outil simple et utile de sensibilisation aux violences conjugales. A cet effet, la collectivité réalise, via cet outil, une sensibilisation de ces enjeux primordiaux :

- Elle diffuse dans le Hall d'entrée de la Mairie un violentomètre géant afin de sensibiliser tous les usagers du service public.
- En partenariat avec les pharmacies, la Mairie de Bagnolet effectue depuis l'année dernière la distribution de sachet de pharmacie floqué du violentomètre afin de sensibiliser toute la population à la question des violences conjugales.





Violentomètre géant affiché dans le hall de l'hôtel de ville de la Mairie de Bagnolet



Sachet pharmacie floqué du violentomètre

# DES ACTIONS À DESTINATION DES FEMMES POUR LEUR DONNER DES OUTILS DE RÉACTION FACE AUX VIOLENCES

Lutter contre les violences faites aux femmes c'est prévenir, sensibiliser mais aussi donner les moyens de réagir concrètement aux violences.

Consciente de ce dernier point, la Mairie de Bagnolet via sa Mission égalité et en collaboration avec l'association Osez Le féminisme a proposé aux bagnoletaises un atelier de self defense.

Le self defense enseigne aux femmes deux connaissances à maîtriser en priorité en cas de face à face avec un agresseur :

- L'avant agression : prévention, détection et évitement
- L'après agression : protection, mise à l'abri, gestion du danger et du stress

Le self defense permet donc d'apprendre à éviter les situations sensibles, d'avoir la bonne attitude en cas d'agression mais aussi à apprendre concrètement à se défendre en cas de confrontation.

Cet atelier de self defense a été proposé aux bagnoletaises le 25 novembre au Centre socio-culturel Guy Tofolletti démontrant l'engagement de ces lieux municipaux dans la lutte contre les violences faites aux femmes. Cet atelier été divisé en 2 parties :

- Un temps d'échange de 1h animé par les membre de l'association Osez le féminisme qui a permis d'évoquer les violences faites aux femmes mais aussi les ressentis des femmes présentes vis-à-vis des violences qu'elles avaient pu vivre. Ce temps d'échange a constitué un véritable espace de sororité et de réflexion sur les attitudes à avoir en cas d'agression.
- Un temps de pratique d'une heure animé par une professeur d'art martial où des techniques concrètes de défense ont été transmises.



# L'ATELIER EN IMAGES



# LA LUTTE CONTRE LE HARCÈLEMENT DE RUE : DÉBUT DU LANCEMENT DU DISPOSITIF “ICI DEMANDEZ ANGELA”

Le harcèlement de rue, ce sont l'ensemble des comportements (verbaux et non-verbaux) visant à intimider, humilier ou menacer une personne dans l'espace public.

Leur caractère répétitif et violent génère un environnement hostile envers les personnes concernées et porte une atteinte inacceptable à leur dignité et à leur liberté.



Le harcèlement de rue est puni par la loi n°2018-703 et son délit d'outrage sexiste. L'outrage sexiste constitue le fait "d'imposer à une personne tout propos ou comportement à connotation sexuelle ou sexiste qui soit porte atteinte à sa dignité en raison de son caractère dégradant ou humiliant, soit crée à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante".

C'est une contravention de 4ème classe punit d'une amende de 750 euros à 1500 euros en cas de circonstances aggravantes (abus d'autorité, sur mineur de 15 ans, vulnérabilité, en réunion, dans un transport collectif, en raison de l'orientation sexuelle). Une peine complémentaire de stage de lutte contre le sexisme et de sensibilisation à l'égalité entre les femmes et les hommes peut être ordonnée par le juge.

Lors des marches exploratoires réalisées sur le territoire bagnolétais, les femmes ont mis en avant un élément central : le sentiment d'insécurité dans l'espace public.

Pour lutter contre cette insécurité et conformément à sa politique publique en faveur du droit à la dignité la Mairie de Bagnolet a profité de ses 16 jours d'activisme contre la violence basée sur le genre pour commencer à lancer le dispositif "Ici, demandez Angela"

DEMANDEZ ANGELA



En quoi consiste exactement ce dispositif ?

Il s'agit de créer un réseau de lieux sûrs partout sur le territoire pour prévenir et lutter contre le harcèlement de rue. Ainsi, si une personne se sent harcelé elle peut trouver refuge dans l'un des établissements partenaires, identifié grâce au sticker sur sa vitrine. L'établissement partenaire peut alors lui proposer de rester en sécurité, de boire un verre d'eau, d'appeler un proche ou un taxi pour elle ou lui ... en toute bienveillance.

La Mairie de Bagnolet via sa Mission égalité a donc travaillé sur le lancement de ce dispositif en collaborant avec le responsable de l'attractivité des territoires, les commerçants et commerçantes de la ville mais aussi les centres socio-culturels en leur qualité de lieux recevant du public.

La volonté de la collectivité étant de répondre au mieux au besoin de sécurité dans l'espace public, la Mairie a notamment ciblé des commerces à proximité du métro Galieni et avec une amplitude horaire large pour que le dispositif soit effectif le plus longtemps possible dans la journée.

A ce jour de nombreux commerces ont affirmé leur participation à ce réseau solidaire témoignant de leur engagement fort sur la thématique :

- L'épicerie fine Bon sens
- Les restaurants Melting Pot et Le Toquet
- Les hôtels Le Reseda et le Novotel Paris Est
- La librairie des beaux lendemains



## UN ÉVÉNEMENT PHARE : LA SIGNATURE DE LA CONVENTION DU DISPOSITIF UN TOIT POUR ELLE

La politique publique de lutte contre les violences faites aux femmes passe obligatoirement par la prise en compte de l'accompagnement et de la sortie des violences.

Consciente que la nécessité de sortir du logement est intrinsèquement liée à la question du logement, la Mairie de Bagnolet a voulu marqué son engagement en faveur de l'accompagnement de sortie des violences en renouvellement sa signature à la convention du dispositif "un toit pour elle".

Ce dispositif initié par l'observatoire départemental des violences faites aux femmes permet de faciliter l'accès au logement pour les femmes victimes de violences afin qu'elles puissent sortir de cette situation et se reconstruire dans un environnement sain.

Cette possibilité d'offrir une porte de sortie aux violences n'est possible qu'à travers le travail conjoint de la Mairie, du département des associations thématiques et des bailleurs sociaux.

Consciente de la nécessité de mobiliser les bailleurs pour qu'ils mettent à disposition des logements, la Mairie de Bagnolet via sa mission égalité à réaliser un large travail de mobilisation des bailleurs. Ce large travail s'est concrétisé par la mobilisation inédite de 4 bailleurs alors qu'à la précédente signature seulement un bailleur était signataire.

Ainsi, le 7 décembre afin de poursuivre son engagement sans faille dans la lutte contre les violences faites aux femmes, la Mairie de Bagnolet et son maire Monsieur Tony Di Martino ont convié pour la signature de cette convention :

- Madame **Pascale Labbé** Vice-présidente du Conseil Départemental chargé de l'égalité femmes-hommes et de l'observatoire des violences envers les femmes
- Madame **Ernestine Ronai** Responsable de l'Observatoire départemental de Seine-Saint-Denis des violences envers les femmes
- Monsieur **Florent Guéguen**, Président d'Est Ensemble Habitat
- Madame **Audrey Godaillez**, directrice d'agence
- Madame **Catherine Paulin**, Directrice Départementale
- Madame **Cécile Balard du Plantys**, Directrice générale
- Madame **Lucette Lebeau**, Représentante du Comité Territoriale
- Madame **Marie-Christine Mougre**, Présidente de SOS Femmes 93

Cet engagement marquant a permis de mettre 4 logements par an à disposition des femmes victimes de violences. Il permettra à ces femmes et leurs enfants de sortir du cycle infernal des violences et de se reconstruire progressivement dans un environnement sain.

# LA SIGNATURE EN IMAGES



# L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE : UN OBJECTIF AU COEUR DES POLITIQUES PUBLIQUES BAGNOLETAISES

Depuis la Seconde Guerre Mondiale, le marché du travail s'est fortement féminisé. Les femmes représentent environ 48% de la population active française.

Pourtant la situation des femmes sur le marché de l'emploi reste plus fragile que celle des hommes : les femmes travaillent plus souvent à temps partiel, occupent plus souvent des emplois à bas salaires et, quand elles parviennent à accéder aux professions supérieures, les femmes continuent à se heurter à un plafond de verre qui leur interdit les fonctions dirigeantes. De plus, malgré l'affirmation légale de l'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes les écarts de salaires entre les femmes et les hommes restent conséquents avec notamment 36.5% d'écarts à bac +3 ou plus.

Représentant 20% de l'emploi en France, la fonction publique se doit d'être exemplaire en matière d'égalité professionnelle, de façon à favoriser la cohésion sociale et être représentative de la société qu'elle sert. C'est dans cet esprit que la loi du 6 août 2019 sur la transformation de la fonction publique consacre son dernier volet à l'égalité professionnelle.

La Mairie de Bagnolet en tant qu'employeur est bien consciente de la nécessité d'impulser l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au sein de sa collectivité.

De ce fait, la Mairie en lien avec sa Mission égalité effectue une politique publique en faveur de l'égalité professionnelle en créant une atmosphère de travail saine, en luttant contre les violences sexistes et sexuelles au travail mais aussi en axant son travail sur la qualité de vie au travail.

En effet, l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes fait partie d'une composante essentielle de la qualité de vie au travail d'après ses 4 dimensions : sens, activité, lien, confort.

Cette partie, qui sera complétée plus précisément par le Rapport Social Unique, sera l'occasion d'avoir un regard sur les politiques publiques bagnoletaises en terme d'égalité professionnelle.



# L'ACTION DE LA COLLECTIVITÉ EN FAVEUR DE SES AGENTES : LA LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ MENSTRUELLE

Selon le Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP), la précarité menstruelle désigne « les difficultés de nombreuses femmes et filles à se payer des protections hygiéniques à cause de leurs faibles revenus ». Elle comprend aussi le poids financier des antidouleurs, ou encore des sous-vêtements de rechange. Derrière ce terme se cache une diversité de situations : la précarité menstruelle vient s'ajouter aux difficultés économiques et sociales auxquelles sont confrontées chaque jour les personnes les plus vulnérables.

En France, en raison de l'inflation, les chiffres de la précarité menstruelle ont explosé. Alors qu'en 2021 "autour de 2 millions de personnes" souffraient de précarité menstruelle ce chiffre atteint cette année 4 millions. D'après une interview de Maud Leblon, présidente de l'association Règles élémentaires, "près de 4 millions de femmes en France sont victimes de précarité menstruelle, elles ont des difficultés financières à disposer de suffisamment de protections périodiques pour se protéger pendant leurs règles".

Consciente de l'ampleur de ce fléau, la municipalité a décidé d'agir en faveur de ses agentes pour lutter contre cette précarité et améliorer la qualité de vie au travail des femmes. En effet, la précarité menstruelle peut avoir des multiples conséquences. Si elles ne sont pas correctement gérées, les menstruations peuvent interrompre la vie quotidienne des filles et des femmes et les empêcher de travailler sereinement en plus de tous les risques au niveau de la santé publique (choc toxique...)



Par ailleurs, le coût de ces protections est très important avec en moyenne une addition à 7 euros 50 par mois.

Pour lutter contre la précarité menstruelle si handicapante au travail et dans la vie quotidienne des femmes, la Mairie de Bagnolet, via sa Mission égalité, a décidé de réaliser un partenariat avec l'entreprise Périodes.



Cette entreprise est spécialisée dans l'achat, la revente produits hygiéniques féminins, tampons, serviettes de règles, protèges slips et coupes menstruelles mais aussi la commercialisation de boîtes, distributeurs.

Ainsi, la Mairie a mis à disposition des agentes des protections périodiques gratuites et bio (tampons et serviettes). Ces protections se trouvent dans des distributeurs accessibles dans les toilettes femmes de l'hôtel de ville.

Au vu de son utilisation importante, ce dispositif est d'une grande utilité pour les agentes de la villes. Une réflexion est d'ailleurs en cours pour étendre ce dispositif à tous les édifices municipaux.



Exemple de distributeurs de serviettes et de tampons

# L'ACTION DE LA COLLECTIVITÉ EN FAVEUR DE SES AGENTES : LE CONGÉ MENSTRUEL

Ces dernières années, la parole se libère de plus en plus autour des douleurs menstruelles. Cette libération de la parole sur un phénomène toujours tabou va dans le bon sens d'autant plus qu'il s'agit d'un phénomène ayant une ampleur majeure.

En effet, d'après une enquête menée en mars 2023 par Naturactive et EasyPanel auprès de 1 004 femmes âgées entre 18 et 44 ans (41% âgées entre 18 et 29 ans et 59% âgées entre 30 et 44 ans) :

- 91% des femmes interrogées ont affirmé avoir souffert de douleurs menstruelles au cours de ces 12 derniers cycles ;
- Parmi elles, près de 60% ont répondu qu'une fois par an, il s'agissait de douleurs intenses voire extrêmes.

Par ailleurs, cette étude a également permis de révéler que les symptômes ressentis pendant un cycle menstruel "varient d'une femme à l'autre" : des douleurs dans le bas du dos (46%), une migraine (39%), des nausées et des vomissements (19%). Les douleurs étaient principalement ressenties dans le bas du ventre (80%). De plus, une femme sur deux a affirmé ressentir de la fatigue pendant ses règles.

Ces douleurs, qui peuvent être le symptôme de maladie comme l'endométriose, ont des conséquences majeures sur le quotidien des femmes qui en sont atteintes. Les règles ont donc des répercussions importantes sur la qualité de vie au travail des femmes.

- 53% des salariées menstruées ont des règles douloureuses : 68% des 15-24 ans et 61% des 25-34 ans.
- 35% des salariées menstruées déclarent que leurs règles ont impact négatif sur leur travail.
- 2 salariées sur 3 ont déjà eu des difficultés liées aux règles au travail : à se concentrer à se tenir debout, à accéder aux toilettes, à rester assise, à suivre ou participer à une réunion, à se déplacer dans le cadre professionnel.



Toutes les femmes ne sont pas égales faces aux douleurs menstruelles. Certaines vont souffrir de dysménorrhée, de règles abondantes, d'autres vont être atteintes d'anémie, d'endométriose ou d'adénomyose. Elles vont avoir des douleurs plus handicapantes. Jusqu'à rencontrer des difficultés à faire des activités ou se rendre au travail. D'autres vont plutôt avoir des règles inconfortables mais plus légères.

Malgré une certaine libération de la parole à ce sujet, les règles restent un sujet de moqueries et un sujet dont on ne parle pas surtout avec les managers et les hommes.

- 21% des salariées ont déjà fait l'objet de moqueries ou de remarques désobligeantes
- 54% des salariées menstruées n'en parlent pas avec leurs collègues féminines, 80% avec leur manageuse, 89% avec leurs collègues masculins et 92% avec leur manager.

Face à ce sujet tabou et qui peut constituer un désagrément dans la vie des femmes, la Mairie de Bagnolet a décidé de prendre l'initiative de réaliser un dispositif de soutien à l'activité professionnelle des agentes de la collectivité et du CCAS souffrant de règles incapacitantes.

Afin de faciliter sa communication et de travailler à son appropriation au sein de l'organisation de travail par l'ensemble des agents, il est proposé de retenir le principe d'une « expérimentation » comportant une phase d'installation du dispositif, une phase de mise en œuvre et une phase d'évaluation en vue de sa pérennisation.

Par ailleurs, la médecine agréée, sera sollicitée à chaque réception d'un certificat médical afin d'émettre un avis sur le niveau d'incapacité temporaire au poste de travail pendant la phase douloureuse. Elle est ainsi en charge de proposer notamment les mesures d'adaptation des conditions de travail et en statuant sur l'octroi des autorisations spéciales d'absence comme décrites ci-après.



# Deux jours mensuels pour douleurs menstruelles : Saint-Ouen et Bagnolet ouvrent la voie

Publié le 13/04/2023 • Par [Emeline Le Naour](#) • dans : [France](#), [Régions](#), [Toute l'actu RH](#)

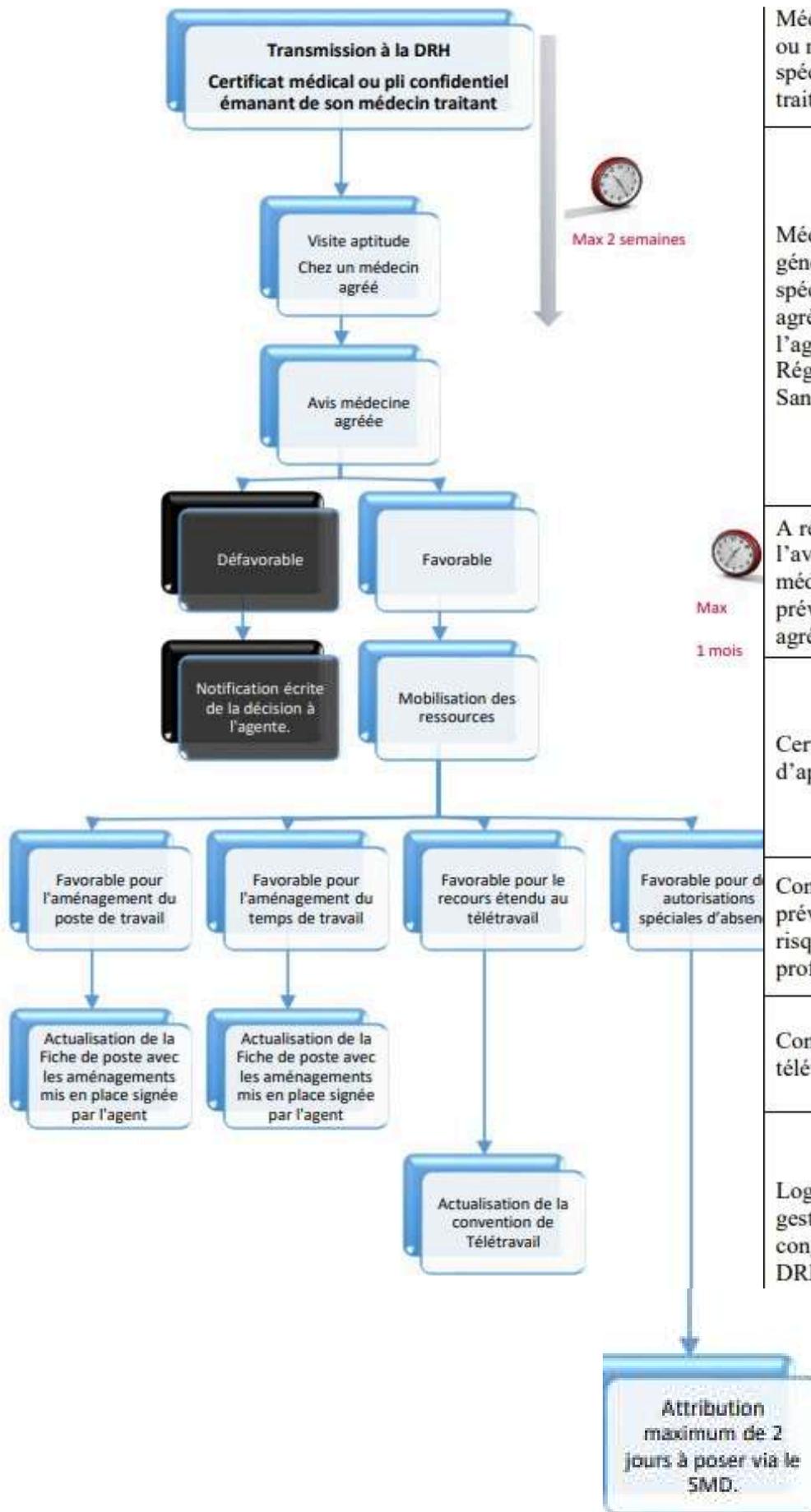
Le congé menstruel proposé par la Mairie de Bagnolet se distingue des autres proposés dans certaines collectivités. En effet, le congé menstruel de Bagnolet n'est pas limité aux femmes souffrant d'endométriose, il concerne toutes les femmes souffrant de règles incapacitantes. Dans le cadre de son application, des mesures variées et progressives sont possibles :

- **L'aménagement du poste de travail**, en collaboration avec le Conseiller en prévention des risques, sera possible afin de favoriser l'alternance des stations assise/debout, de réduire les efforts physiques (ports de charges, mobilités et déplacements trop fréquents), de favoriser les réunions en visioconférence...
- **L'aménagement du temps de travail**, en collaboration avec le responsable de service, sera possible par la mise en place de facilités horaires (pause plus longue et/ou plus fréquente, arrivée plus tardive le matin, départ plus tôt le soir) en aménageant la durée hebdomadaire et/ou quotidienne de travail et en régulant ainsi les rythmes de travail en fonction du rythme biologique. Cette réponse sera notamment privilégiée lorsque les missions de l'agente ne répondent pas aux conditions du télétravail telles que définies par la collectivité.
- **Le recours étendu au télétravail** – lorsque le poste le permet - durant la période douloureuse pour limiter les déplacements et faciliter le repos en journée.
- **Des autorisations spéciales d'absence** pourront être attribuées aux agentes dont la situation de santé a pour conséquence une incapacité temporaire de travail établie médicalement. La prise de ces autorisations spéciales d'absence pourront aller de 0.5 jusqu'à 2 jours par mois maximum. Les autorisations spéciales d'absence pourront être utilisées lors des périodes menstruelles incapacitantes, mais également pour se rendre à des rendez-vous médicaux dans le cadre du suivi médical d'une pathologie associée.

# Le fonctionnement du dispositif

Qui
Agente concernée par des règles incapacitantes
Gestionnaire RH en charge du suivi de l'agent
Médecin de prévention ou à défaut un médecin agréé
Gestionnaire RH en charge du suivi de l'agent.
Médecin de prévention ou à défaut un médecin agréé
Responsable hiérarchique
Gestionnaire RH en charge du suivi de l'agent.
Chargée du SIRH pour la programmation du SMD
Responsable Hiérarchique pour la validation

Ressources
Médecin traitant ou médecin spécialiste traitant
Médecin généraliste et/ou spécialiste agréé par l'agence Régionale de Santé
A réception de l'avis du médecin de prévention ou agréé
Certificat d'aptitude
Conseiller en prévention des risques professionnels
Convention télétravail
Logiciel de gestion des congés de la DRH



# Le formulaire de demande d'avis médical

Docteur,

Dans le cadre du dispositif mis en place par notre collectivité à l'attention de nos agents souffrant de règles incapacitantes, il vous est demandé de porter un avis suite à la demande de l'agente de pouvoir bénéficier d'un aménagement de son activité professionnelle en raison de règles incapacitantes.

Nom et Prénom de l'agent :	Date de naissance :
Poste occupé :	Service d'affectation :

**Nota BENE :** Fiche de poste doit obligatoirement être transmise à cette demande.

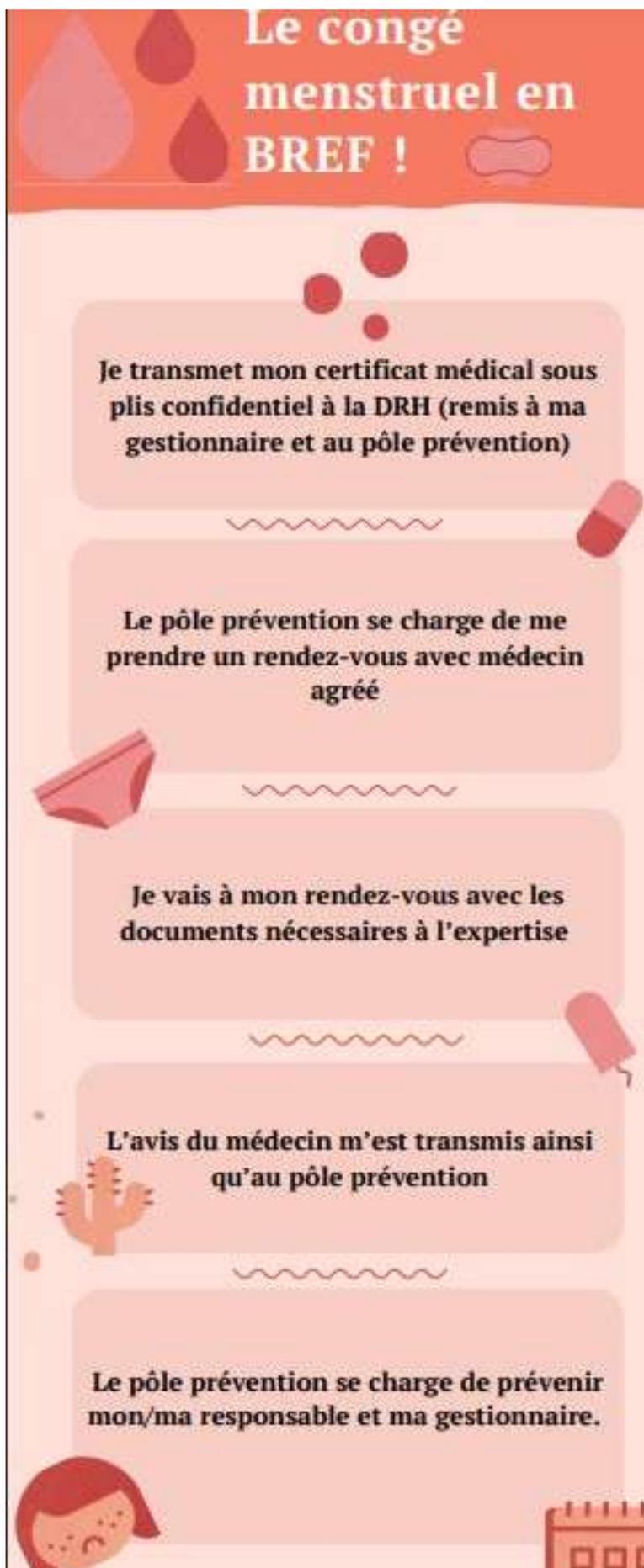
Les mesures mises en places et proposées par la Ville, sont possibles dans l'ordre de priorité ci-dessous :

N°	Les mesures	Avis médical
	<b>L'aménagement du poste de travail</b> , en collaboration avec le Conseiller en prévention des risques sera possible afin de favoriser l'alternance des stations assise/debout, de réduire les efforts physiques (ports de charges, mobilités et déplacements trop fréquents), de favoriser les réunions en visioconférence ...	<input type="checkbox"/> Position assise <input type="checkbox"/> Position debout <input type="checkbox"/> Réduire les efforts physiques, préciser : .....
	<b>L'aménagement du temps de travail</b> , en collaboration avec le responsable de service, sera possible par la mise en place de facilités horaires (pause plus longue et/ou plus fréquente, arrivée plus tardive le matin, départ plus tôt le soir) en aménageant la durée hebdomadaire et/ou quotidienne de travail et en régulant ainsi les rythmes de travail en fonction du rythme biologique. Cette réponse sera notamment privilégiée lorsque les missions de l'agente ne répondent pas aux conditions du télétravail telles que définies par la collectivité.	<input type="checkbox"/> Mise en place de facilités horaires en collaboration avec les responsables de service <input checked="" type="checkbox"/> Pause plus longue, durée : ..... <input type="checkbox"/> Pause plus fréquente, rythme : ..... <input type="checkbox"/> Arrivée plus tardive le matin, quelle heure : ..... <input type="checkbox"/> Départ plus tôt le soir, quelle heure : ..... <input type="checkbox"/> aménagement de la durée hebdomadaire et/ou quotidienne de travail et en régulant ainsi les rythmes de travail en fonction du rythme biologique, préciser : .....
	<b>Le recours étendu au télétravail</b> – lorsque le poste le permet - durant la période douloureuse pour limiter les déplacements et faciliter le repos en journée.	<input type="checkbox"/> Recours étendu au télétravail Nb de jours supplémentaires : .....
	<b>Des autorisations spéciales d'absence</b> pourraient être attribuées aux agentes dont la situation de santé a pour conséquence une incapacité temporaire de travail établie médicalement. La prise de ces autorisations spéciales d'absence pourraient aller de 0.5 jusqu'à 2 jours par mois maximum. Les autorisations spéciales d'absence pourraient être utilisées lors des périodes menstruelles incapacitantes, mais également pour se rendre à des rendez-vous médicaux dans le cadre du suivi médical d'une pathologie associée.	<input type="checkbox"/> Autorisation spéciale d'absence <input type="checkbox"/> 0,5 jour par mois <input type="checkbox"/> 1 jour par mois <input type="checkbox"/> 2 jours par mois

Fait à : ..... Le : .....

Cachet du Médecin et signature

## Le congé menstruel en bref



Nombre de bénéficiaires à la Mairie de Bagnolet :

- 14 agentes dont
- 12 qui bénéficient des 2 jours d'autorisation spéciale d'absence
- et 2 agentes qui bénéficient d'un télétravail étendu (2 jours supplémentaires)

Néanmoins, le congé menstruel reste un dispositif très controversé car il pourrait impliquer une discrimination à l'embauche, notamment l'embauche des femmes séniors, qui sont déjà les plus impactées par la difficulté de trouver un travail en fin de carrière. Par ailleurs, ce type de dispositif pourrait potentiellement augmenter le harcèlement contre les femmes par les hommes. Enfin, certaines femmes pourraient ne pas l'utiliser à cause du tabou persistant autour des règles/ménopause, alors qu'elles en ont besoin :

- 53% des salariées menstruées n'auraient pas recours à un tel dispositif par peur que l'on remette en cause leur parole, 37% au motif de voir leur carrière entravée, 39% au motif du regard des autres.

C'est pourquoi instaurer un tel dispositif sans formation, sensibilisation et implication de l'ensemble des agent.es serait peu pertinent et aurait un faible impact. Le congé menstruel ne doit pas « normaliser » le fait que les femmes aient mal durant leurs règles. La médecine du travail ainsi que le service de santé de la collectivité doivent prendre leur place dans ce dispositif et organiser des sessions de sensibilisation régulières auprès des agentes sur leurs droits et sur les douleurs menstruelles.

Forte de cet enseignement la collectivité via sa Mission égalité a proposé des formations à ses agents et agentes afin que le dispositif soit compris de l'ensemble des équipe.

Ainsi, il a été choisi de former les gestionnaires RH du fait de leur centralité dans le dispositif mais aussi l'ensemble des managers et manageuses tant ces derniers ont un rôle prépondérant dans la diffusion du dispositif auprès de leurs équipes.

Au total c'est l'ensemble des gestionnaires RH et des managers et manageuses qui ont été formé à ce dispositif. La formation a été dispensé par l'association Règles élémentaires, une association spécialisée notamment dans la déconstruction des tabous des règles.

Les formations ont pris la forme suivante :

- Introduction aux règles dans le milieu du travail et à une posture bienveillante - 1h
- Mises en situation et retours d'expérience - 1h

Ces temps de formation ont été précieux pour appréhender les enjeux autour de la déconstruction du stéréotypes des règles et pour comprendre l'utilité de ce dispositif. Par ailleurs, un point sera effectué l'année prochaine afin d'évaluer la phase d'expérimentation du dispositif.



# L'ACTION DE LA COLLECTIVITÉ EN FAVEUR DE LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUEL : LE DISPOSITIF DE SIGNALEMENT

La loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique a introduit, dans la loi n°83-634 portant droits et obligations des fonctionnaires, un article 6 quater A qui s'impose aux administrations, collectivités et établissements publics la mise en place d'un dispositif de signalement qui a pour objet de recueillir les signalements des agent.e.s qui s'estiment victimes d'un acte de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissements sexistes et de les orienter vers les autorités compétentes en matière d'accompagnement, de soutien et de protection des victimes et de traitement des faits signalés. Ce dispositif permet également de recueillir les signalements de témoins de tels agissements.

Consciente de cette obligation légale et de l'importance d'un tel dispositif dans l'amélioration de la qualité de vie au travail et la prévention des risques psycho-sociaux, la Mairie de Bagnolet oeuvre pour la finalisation de la mise en place d'un dispositif de signalement des actes de violences, de discrimination, d'harcèlement et d'agissements sexistes.

Ce travail de longue instance regroupe la Direction des ressources humaines via son secteur prévention et la Mission égalité. Ce travail en transversalité, qui témoigne de l'approche intégrée de l'égalité à la Mairie de Bagnolet, a pour but de réaliser le dispositif de signalement le plus efficace possible.

L'objectif étant que ce dispositif de signalement puisse garantir :

- La confidentialité des données recueillies pour éviter toutes représailles à l'auteur du signalement.
- La neutralité vis-à-vis des victimes et des auteurs des actes.
- L'impartialité et l'indépendance des mécanismes de signalements et de traitements.
- La rapidité du traitement.

Un travail important de réflexion est d'ailleurs en cours pour garantir au mieux la confidentialité et s'assurer de l'efficacité réelle du dispositif.

La Mairie souhaite rendre effectif ce dispositif dans le courant de l'année 2024.



# 2

## **Partie 2 : L'égalité entre les femmes et les hommes au sein des directions de la Mairie**

## Nombre d'enfants de moins de 3 ans accueillis en crèche à Bagnolet

Structures de Bagnolet	Nombres de filles	Nombres de garçons	Total par structure
Crèche LENINE	12	10	22
Crèche VIENOT	11	8	19
Crèche Familiale NEMO	5	5	10
Crèches des COUTURES	14	13	27
Crèche Guy TOFFOLETTI	8	6	14
		Total des enfants	92

On constate donc à travers ses chiffres que les crèches bagnoletaises accueillent un public mixte avec 55% de filles et 45 % de garçons. Cette mixité est essentielle à l'apprentissage de l'égalité dès le plus jeune âge.

## Accueils de loisirs des mercredis

Enfants en maternels		Enfants en Élémentaire	
Garçons	Filles	Garçons	Filles
571	532	678	588
1103		1266	

## Accueil de loisirs des petites vacances scolaires

Enfants en maternels		Enfants en Élémentaire	
Garçons	Filles	Garçons	Filles
468	408	597	547
876		1144	

## Accueil de loisirs des grandes vacances scolaires

Enfants en maternels		Enfants en Élémentaire	
Garçons	Filles	Garçons	Filles
315	280	315	739
595		1054	

## Séjours de vacances

Garçons	Filles
148	104
148	

Les chiffres de la Direction de l'éducation témoignent de la mixité qui se poursuit à travers les années. Cette mixité est un facteur essentiel pour favoriser l'égalité réelle, construire des relations saines entre les filles et les garçons et favoriser le vivre ensemble de demain.

# LA DIRECTION DU SPORT ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

## BOXING CLUB DE BAGNOLET REPARTITION ADHERENTS PUBLIC FEMININ/MASCULIN EFFECTIF AU 15

PUBLIC FÉMININ	PUBLIC MASCULIN	PART FEMININES EN POURCENTAGE	TOTAL
24	56	30%	80
24	56	30%	80

IKB International Karaté de Bagnolet				
REPARTITION ADHERENTS				
PUBLIC/FEMININ/MASCULIN PAR ACTIVITE				SAISON 2023/2024
EFFECTIF AU 24/11/2023				
ACTIVITÉ	PUBLIC FÉMININ	PUBLIC MASCULIN	PART FEMININES EN POURCENTAGE	TOTAL
KARATE	27	39	40,90%	66
TOTAL	27	39	40,90%	66

Vent en Poupe

REPARTITION ADHERENTS PUBLIC FEMININ/MASCULIN PAR ACTIVITES EFFECTIF AU 24/11/2023

ACTIVITÉ	PUBLIC FÉMININ	PUBLIC MASCULIN	PART FEMININES EN POURCENTAGE	TOTAL
YOGA	17	2	95% environ	19
TOTAL	17	2	95% environ	19

# LA DIRECTION DU SPORT ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

ACTIVITÉ	PUBLIC FÉMININ	PUBLIC MASCULIN	PART FEMININES EN POURCENTAGE	TOTAL
<b>Basket-ball</b>	27	2	93.10 %	29
<b>Basket-ball</b>	2	16	11.11 %	18
<b>Basket-ball</b>	22	12	57.89 %	34
<b>Basket-ball</b>	31	22	58.49 %	53
<i>Basket-ball</i>	32	5	86.49 %	37
<i>Basket-ball</i>	2	16	11.11 %	18
<i>Basket-ball</i>	31	22	58.49 %	53
<i>Basket-ball</i>	23	2	92%	25
<b>Basket-ball</b>	12	10		27
<b>TOTAL</b>	<b>95</b>	<b>62</b>	<b>60.51 %</b>	

Association The Phoenix Academy

# LA DIRECTION DU SPORT ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

Association Move and Art

ACTIVITÉ	PUBLIC FÉMININ	PUBLIC MASCULIN	PART FEMININES EN POURCENTAGE	TOTAL
DANSE HIP HOP	70	30	70%	100
<b>TOTAL</b>	<b>70</b>	<b>30</b>	<b>70%</b>	<b>100</b>

Compagnie d'arc

ACTIVITÉ	PUBLIC FÉMININ	PUBLIC MASCULIN	PART FEMININES EN POURCENTAGE	TOTAL
TIR A L'ARC	10	30	25%	40
<b>TOTAL</b>	<b>10</b>	<b>30</b>	<b>25%</b>	<b>40</b>

# LA DIRECTION DU SPORT ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

23/11/2023		ALSACE DE BAGNOLET REPARTITION ADHERENTS PUBLIC FEMININ/MASCULIN PAR ACTIVITE EFFECTIF PROVISoire AU 23/11/2023		
ACTIVITÉ	PUBLIC FÉMININ	PUBLIC MASCULIN	PART FEMININES	TOTAL
Basket-ball	109	228	32,34	337
Boxe Thaïlandaise	0	13	0	13
Capoeira	14	12	53,85	26
Cardio Fitness	12	1	92,31	13
Judo	31	79	28,18	110
Musculation	0	5	0	5
Patchwork	10	0	100	10
Polka	11	6	64,71	17
Randonnée Pédestre	21	8	72,41	29
Tir	7	45	13,46	52
Volley ball	0	9	0	9
Vo vietnam	36	25	59,02	61
TOTAL	251	431	36,8	682

# LA DIRECTION DU SPORT ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

23/11/2023

ALSACE DE BAGNOLET REPARTITION  
ADHERENTS PUBLIC FEMININ/MASCULIN  
PAR ACTIVITE EFFECTIF PROVISoire AU  
23/11/2023

ACTIVITÉ	PUBLIC FÉMININ	PUBLIC MASCULIN	PART FEMININES	TOTAL
Basket-ball	109	228	32,34	337
Boxe Thaïlandaise	0	13	0	13
Capoeira	14	12	53,85	26
Cardio Fitness	12	1	92,31	13
Judo	31	79	28,18	110
Musculation	0	5	0	5
Patchwork	10	0	100	10
Polka	11	6	64,71	17
Randonnée Pédestre	21	8	72,41	29
Tir	7	45	13,46	52
Volley ball	0	9	0	9
Vo vietnam	36	25	59,02	61
<b>TOTAL</b>	<b>251</b>	<b>431</b>	<b>36,8</b>	<b>682</b>

# LA DIRECTION DU SPORT ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

ASGB

ACTIVITÉ	PUBLIC FÉMININ	PUBLIC MASCULIN	PART FEMININES EN POURCENTAGE	TOTAL
Aquatic	66	0	100%	66
Athlétisme	60	75	44%	135
Badminton	29	45	39%	74
Bébés dans l'eau	13	10	56%	23
Danse	122	0	100%	122
Enfants Multisports	9	17	34%	26
Escalade	49	75	29%	124
Force Athlétique	1	6	14%	7

# LA DIRECTION DU SPORT ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

ASGB

Gym Tonic	28	0	100%	28
Gymnastique	24	0	100%	24
Initiation Sports Combat	2	8	20%	10
Jeu de peindre	7	0	100%	7
Judo	17	16	51%	33
Marche nordique	8	5	61%	13
Natation	35	37	48%	72
Nautisme & Voile	3	4	42%	7
Plongée	32	31	51%	63
Plus de 50ans	126	14	90%	140
Stretching	21	3	87%	24
Zumba	8	0	100%	8
<b>TOTAL</b>	<b>660</b>	<b>346</b>	<b>65%</b>	<b>1006</b>

# LA DIRECTION DU SPORT ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

**Les Quartiers Populaires**  
REPARTITION ADHERENTS  
PUBLIC FEMININ / MASCULIN  
PAR ACTIVITÉ

EFFECTIF AU 25/11/2023

ACTIVITÉ	PUBLIC FÉMININ	PUBLIC MASCULIN	PART FEMININES EN POURCENTAGE	TOTAL
Foot féminin	30	0	100%	30
Foot enfants	10	15	40%	25
Babyfoot	5	20	75%	25
Foot adultes	0	20	0%	20
<b>TOTAL</b>	<b>45</b>	<b>55</b>	<b>45%</b>	<b>100</b>

**NAI (Noble Art Institut)**  
REPARTITION ADHERENTS  
PUBLIC FEMININ / MASCULIN PAR  
ACTIVITÉ

EFFECTIF AU 30/11/2023

ACTIVITÉ	PUBLIC FÉMININ	PUBLIC MASCULIN	PART FEMININES EN POURCENTAGE	TOTAL
BOXE FRANCAISE	6/10 ans = 13	6/10 ans = 18	41%	31
BOXE FRANCAISE	11/15 ans = 21	11/15 ans = 15	58%	36
BOXE ANGLAISE	11/15 ans = 2	11/15 ans = 7	22%	9
BOXE ANGLAISE	Adultes = 8	Adultes = 49	14%	57
<b>TOTAL</b>	<b>44</b>	<b>89</b>	<b>33%</b>	<b>133</b>

# LA DIRECTION DU SPORT ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

ACTIVITÉ	PUBLIC FÉMININ	PUBLIC MASCULIN	PART FEMININES EN POURCENTAGE	TOTAL
LUTTE	U 7 = 5	U 7 = 39	11%	44
LUTTE	U 9 = 3	U 9 = 41	7%	44
LUTTE	U 11 = 10	U 11 = 38	21%	48
LUTTE	U 13 = 11	U 13 = 44	20%	55
LUTTE	U 15 = 4	U 15 = 36	10,00%	40
LUTTE	U 17 = 3	U 17 = 52	5,77	55
LUTTE	U 20 = 5	U 20 = 44	10,2	49
LUTTE	U 23 = 7	U 23 = 48	12,72%	55
LUTTE	Séniors = 8	Séniors = 81	8,98%	89
LUTTE	Vétérans = 0	Vétérans = 29	0	29

# LA DIRECTION DU SPORT ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

GROUP FIGHT ACADEMY REPARTITION ADHERENTS PUBLIC FEMININ/MASCULIN PAR ACTIVITE EFFECTIF AU 23/11/2023				
				SAISON 2023/24
ACTIVITE	PUBLIC FEMININ	PUBLIC MASCULIN	PART FEMININES EN POURCENTAGE	TOTAL
JIU JITSU BRESILIEN	10	50	17%	60
<b>TOTAL</b>	<b>10</b>	<b>50</b>	<b>17%</b>	<b>60</b>

ELPT (Escalade pour tous) REPARTITION ADHERENTS PUBLIC FEMININ / MASCULIN EFFECTIF AU 30/11/2023				
ACTIVITÉ	PUBLIC FÉMININ	PUBLIC MASCULIN	PART FEMININES EN POURCENTAGE	TOTAL
ESCALADE	80	73	53%	157
<b>TOTAL</b>	<b>80</b>	<b>73</b>	<b>53%</b>	<b>157</b>

Globalement, ces données de la Direction du Sport prouvent que les activités sportives demeurent très genrées avec des sports essentiellement masculins comme la boxe, le karaté, le judo ou encore la lutte et des sports essentiellement féminins comme la danse, le cardio, la gym. Il faut également souligner les progrès dans la mixité des sports collectifs (football, basketball).

Cette prochaine année olympique pousse à réfléchir autour de la déconstruction des stéréotypes genrés dans le sport et à la promotion de la pratique féminine de sports dits masculins et réciproquement à la pratique masculine de sports dits "féminins".

# LA DIRECTION JEUNESSE VIE SOCIALE DES QUARTIERS

Anne Frank : répartition  
générée par type d'activité

<i>Type d'activité</i>	<i>Répartition en nombre par secteur</i>	
	<i>Homme</i>	<i>Femme</i>
sortie familles	41	236
accueil information famille	3	28
conseil en beauté et cuisine atelier	0	31
Accompagnement Scolaire	79	73
Remise en forme	0	9
ZUMBA	0	15
Couture	0	14
informatique	8	11
art plastique Enfants	4	5
art plastique Adultes	3	7
Permanences Léo Lagrange	20	39
Accueil de loisirs (1) : 10-12ans	94	62
Accueil de loisirs (2) : 13-17ans	87	52
ecrivain public	166	180
<b>TOTAL</b>	<b>505</b>	<b>762</b>

# LA DIRECTION JEUNESSE VIE SOCIALE DES QUARTIERS

Anne Frank : répartition  
générée par plage horaire

<i>Plage horaire</i>	<i>Répartition en nombre</i>	
	<i>Homme</i>	<i>Femme</i>
sortie familles	41	236
	3	28
lundi apres midi (hors vacances scolaires)	0	31
lundi mardi jeudi vendredi de 16h30-20h30	79	73
les mardis apres midi ( hors vacances scolaires)	0	9
les jeudis apres midi ( hors vacances scolaires)	0	15
les jeudis et vendredis apres midi ( hors vacances sco	0	14
les lundis fin apres midis( hors vacances scolaires)	8	11
les mercredis matin ( hors vacances scolaires)	4	5
les lundis et mardis apres midi	3	7
3eme jeudis apres midi de chaque mois	20	39
les mercredis apres midi et vacances scolaires	94	62
les mercredis apres midi et vacances scolaires	87	52
mardis et vendredis de 9h-à 12h	166	180
<b>TOTAL</b>	<b>505</b>	<b>762</b>

# LA DIRECTION JEUNESSE VIE SOCIALE DES QUARTIERS

Les Coutures : répartition  
générée par type d'activité

<i>Type d'activité</i>	<i>Répartition en nombre par secteur</i>	
	<i>Homme</i>	<i>Femme</i>
Accompagnement scolaire	50	40
Accueil collectif mineur	55	38
Atelier Coutures adulte	0	16
Atelier chant adulte	2	5
Atelier Dessin/ peinture adulte	3	22
Atelier Informatique adulte	1	18
Atelier Dessin/ peinture enfant	5	6
Atelier Eveil musical	4	10
Permanence info juridique droits Familles et Etranger	26	35
Permanence écrivain publique	54	73
Café des parents	1	9
Animation Familles/ adulte	92	177
ASCL	3	21
Collectif jam Musique	14	2
Atelier Futsal	16	2
Projet DEMOS	2	8
Permanences Léo LAGRANGE	24	34
<b>TOTAL</b>	<b>352</b>	<b>516</b>

# LA DIRECTION JEUNESSE VIE SOCIALE DES QUARTIERS

Les Coutures : répartition genrée par plage horaire

<i>Plage horaire</i>	<i>Répartition en nombre</i>	
	<i>Homme</i>	<i>Femme</i>
Matin 9h/12h30 *	144	202
Apm 13H30/16h30	86	102
16H30/19h	52	48
19h/ soirée	19	21
journée complète (6H/22h) Sortie F/A	92	177
<b>TOTAL</b>	<b>393</b>	<b>550</b>

# LA DIRECTION JEUNESSE VIE SOCIALE DES QUARTIERS

Fosse aux fraises :  
répartition genrée par type  
d'activité

<i>Type d'activité</i>	<i>Répartition en nombre par secteur (inscrits 1 fois)</i>	
	<i>Homme</i>	<i>Femme</i>
Permanences Ecrivain Public	192	161
Accompagnement à la scolarité	34	38
Accueil de loisirs (1) : 8-12ans	23	25
Accueil de loisirs (2) : 13-17ans	17	19
Activités Familles-adultes	543	175
ASL cours de français	4	22
Atelier yoga	1	16
Atelier arts-plastiques	0	6
Atelier informatique	1	9
<b>Total</b>	<b>815</b>	<b>471</b>

# LA DIRECTION JEUNESSE VIE SOCIALE DES QUARTIERS

Fosse aux fraises :  
répartition genrée par plage  
horaire

<b>Plage horaire</b>	<b>Répartition en nombre (total inscrits)</b>	
	<b>Homme</b>	<b>Femme</b>
De 9h à 12h Tous les lundis	192	161
De 16h45 à 19h et de 18h à 20h (du lundi au vendredi)	34	38
Les mercredis de 14h à 19h	23	25
Pendant les vacances scolaires (de 9h30 à 18h)	17	19
Tous les mardis et jeudis de 14h à 16h	546	175
Le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 14h à 16h	4	22
Tous les mardis et vendredis de 10h à 11h30	1	16
Tous les vendredis de 14h à 16h30	0	6
Le lundi et vendredi de 9h30 à 12h et le mercredi de 18h à 20h	1	9
	818	471

# LA DIRECTION JEUNESSE VIE SOCIALE DES QUARTIERS

Guy Toffoletti : répartition  
générée par type d'activité

Type d'activité	Répartition en nombre par secteur	
	Homme	Femme
CLAS (enfants)	101	88
ALSH (enfants)		
<b>6 à 9 ans</b>	45	42
<b>10 à 13 ans</b>	40	32
<b>14 à 17 ans</b>	16	14
DANSE HIP-HOP (enfants et adultes)	6	15
SALSA (adultes)	1	6
COURS D'ARABE (enfants)	11	15
ASCL NIVEAU 1 (adultes)	0	0
ASCL NIVEAU 2 (adultes)	0	0
COURS FLE	5	40
COUTURE (adultes)	0	33
MOSAIQUE (adultes)	2	23
LUDOTHEQUE (enfants seuls)	2	0
LUDOTHEQUE (familles enfants et adultes/ familles)	4	70
LUDOTHEQUE (assistantes maternelles (enfants et adultes)	0	2
INITIATION DESSIN MANGA (enfants)	10	16
YOGA (adultes)	2	13
INITIATION INFORMATIQUE (adultes)	2	5
PERMANENCE ECRIVAIN PUBLIC	16	12
<b>TOTAL</b>	<b>162</b>	<b>338</b>
<b>Report CLAS</b>	101	88



# LA DIRECTION JEUNESSE VIE SOCIALE DES QUARTIERS

Pablo Neruda : répartition  
générée par type d'activité

<i>Type d'activité</i>	<b>PABLO NERUDA</b>	
	<i>Répartition en nombre par secteur</i>	
	<i>Homme</i>	<i>Femme</i>
Accompagnement Scolaire	51	37
Accueil Collectif de Mineurs 10-12 ans	7	15
Accueil Collectif de Mineurs 13-17ans	12	20
Tricot	0	15
Couture Acancés	0	8
Couture Débutants	0	6
Alphabétisation	7	8
Ecrivain public	80	125
Randonnée 3ème dimanche de chaque mois	8	24
Atelier Accompagnement Démarches administratives	4	20
Bien-être YOGA	2	22
Anglais enfants	9	10
Stage Parents-Enfants Clowns avec Samovar 4 stages	36	40
Web Radio	33	27
<b>TOTAL</b>	<b>249</b>	<b>377</b>

# LA DIRECTION JEUNESSE VIE SOCIALE DES QUARTIERS

Pablo Neruda : répartition genrée par plage horaire

<i>Plage horaire</i>	<i>Répartition en nombre</i>	
	<i>Homme</i>	<i>Femme</i>
17h - 20h	51	37
10h-12h /14h- 18h	145	75
12h - 13h	2	22
13h30 - 16h	9	14
13h30 - 16h30	0	28
13h - 16h	8	28
jeudi 09h - 12h	87	128
journée	20	25
jeudi 09h - 12h	12	40
	334	397

Ces données transmises par la DJVSQ démontrent une participation légèrement plus élevée des femmes aux activités (54% de femmes contre 46% d'hommes). Par ailleurs, certaines activités restent très genrées avec par exemple une participation massive des femmes aux activités de bien être et de cuisine.

# LE SERVICE SOCIAL

Le service social est au cœur des politiques publiques municipales de lutte contre les violences faites aux femmes. En effet, les professionnel.les du service social joue un rôle plus que jamais précieux dans l'accueil et l'orientation des victimes de violences conjugales. Cette année, 16 femmes ont pu bénéficier de cet accompagnement.

<b>Violences conjugales 2023</b>	
Ecoute et soutien	<b>5</b>
Ecoute info-orientation	<b>4</b>
Orientation consultation victimologie CMP	<b>2</b>
Orientation travailleur social commissariat	<b>1</b>
Orientation vers SOS Victime 93	<b>1</b>
Orientation-accompagnement dépôt de plainte	<b>3</b>
<b>Total</b>	<b>16</b>



Écoute, soutien  
et accompagnement  
des enfants et  
de leurs parents

Agir pour la réussite  
de chaque enfant

## PROGRAMME DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE (PRE)



VILLE-BAGNOLET.FR



# QUI SOMMES-NOUS ?



Le Programme de réussite éducative (PRE) est un dispositif municipal gratuit et confidentiel qui travaille avec l'ensemble des acteurs agissant dans le champ de l'enfance, de l'adolescence et de la parentalité.



Le PRE en chiffres :

Tranche_Age	M	F	TOTAL	
2 à 5 ans		13	7	20
6 à 10 ans		37	25	62
11 à 16 ans		55	32	87
17 et plus		0	1	1
		105	65	170

Centre Médical : données du  
01/01/2023 au 07/11/2023

<b>tranche d'âge</b>	<b>Femmes</b>	<b>Hommes</b>
0-19	<b>759</b>	<b>673</b>
20-44	<b>1422</b>	<b>693</b>
45-64	<b>1710</b>	<b>972</b>
65-84	<b>1250</b>	<b>766</b>
85-104	<b>221</b>	<b>89</b>
Total	<b>5362</b>	<b>3193</b>

Centre Dentaire : données  
du 01/01/2023 au 07/11/2023

<b>tranche d'âge</b>	<b>Femmes</b>	<b>Hommes</b>
0-19	<b>362</b>	<b>360</b>
20-44	<b>226</b>	<b>194</b>
45-64	<b>315</b>	<b>258</b>
65-84	<b>237</b>	<b>182</b>
85-104	<b>46</b>	<b>23</b>
Total	<b>1186</b>	<b>1017</b>

Ces données transmises par la Direction de la Santé démontrent l'accès au soin pour les femmes dans la ville de Bagnolet, fruit d'une politique publique municipale volontariste.

# LA MISSION LOCALE

La mission locale intercommunale pour l'emploi des jeunes assure une mission de service public pour permettre à tous les jeunes de 16 à 25 ans de surmonter les difficultés qui entravent leur insertion professionnelle et sociale. Cette mission est d'autant plus précieuse dans un contexte bagnolétais marqué par un faible taux d'activité des jeunes

	Population	Actifs	Taux d'activité en %	Actifs ayant un emploi	Taux d'emploi en %
<b>Ensemble</b>	<b>25 895</b>	<b>19 163</b>	<b>74,0</b>	<b>15 952</b>	<b>61,6</b>
15 à 24 ans	4 902	1 753	35,8	1 274	26,0
25 à 54 ans	16 757	14 669	87,5	12 323	73,5
55 à 64 ans	4 236	2 741	64,7	2 355	55,6

Les données fournies par la mission locale attestent par ailleurs d'une parité qui témoigne d'une préoccupation aussi bien pour les problèmes d'insertion professionnelle des jeunes hommes que des jeunes femmes.

Sexe	Nb jeunes accompagnés	
	2022	2023
F	317	344
H	387	351
<b>Total général</b>	<b>704</b>	<b>695</b>

# LE SERVICE ANIMATION DES RETRAITÉS

La prise en compte de l'égalité femmes-hommes ne concerne pas uniquement la jeunesse et doit être visée tout au long de la vie. Ainsi, la Mairie de Bagnolet veille que la thématique égalité femmes-hommes soit considérée chez séniors.

Un fichier 2 653\* personnes seniors âgées de 50 à plus de 100 ans.

Répartition par âge et par sexe du fichier SAR * de 2021 à 2023														
Année	Sexe	- de 55 ans	55 à 59 ans	60 à 64 ans	65 à 69 ans	70 à 74 ans	75 à 79 ans	80 à 84 ans	85 à 89 ans	90 à 94 ans	95 à 99 ans	100 et +	Sans âge	Total
2023	F	3	18	62	237	322	295	229	189	133	58	17		1563
	H	4	1	16	116	179	199	134	91	57	20	7	2	826
	Total	7	19	77	353	496	494	361	286	190	78	24	2	2388

\* 264 Résidents HEPAD ne sont pas recensés dans le tableau ci-dessus

Répartition par âge et par sexe des seniors touchés du SAR

Détail par sexe et âge touchée par le SAR en 2023														
Année	Sexes	moins 55 ans	55 à 59 ans	60 à 64 ans	65 à 69 ans	70 à 74 ans	75 à 79 ans	80 à 84 ans	85 à 89 ans	90 à 94 ans	95 à 99 ans	100 et +	Ss âge	TOTAL
2023	F	-	8	19	194	253	230	176	133	79	32	6		1130
	M	3	-	6	98	142	152	93	55	29	2	1		581
	Total	3	8	25	292	395	382	269	188	108	34	7		1711

Répartition par âge et par sexe "ATELIERS SPORTIFS et ARTISTIQUES » en 2023

Répartition par âge et par sexe "ATELIERS SPORTIFS et ARTISTIQUES » en 2023														
Années	SEXES	- de 55 ans	55 à 59 ans	60 à 64 ans	65 à 69 ans	70 à 74 ans	75 à 79 ans	80 à 84 ans	85 à 89 ans	90 à 94 ans	95 à 99 ans	100 et +	TOTAL	
2023	F	5	11	15	10	8	5	1	1	-	-	-	56	
	H		1	1	2	-	2	-	-	-	-	-	6	
	Total	5	12	16	12	8	7	1	1	0	0	0	62	

Répartition par âge et par sexe « VŒUX DU MAIRE » en 2022/2023

Répartition par âge et par sexe « VŒUX DU MAIRE » en 2022/2023														
Années	Choix	SEXES	- de 55 ans	55 à 59 ans	60 à 64 ans	65 à 69 ans	70 à 74 ans	75 à 79 ans	80 à 84 ans	85 à 89 ans	90 à 94 ans	95 à 99 ans	100 et +	TOTAL
2023/24*	Cadeaux	F	-	-	-	132	184	169	106	107	64	23	4	789
		H	-	-	-	68	105	109	68	42	24	2	1	421
		Total	0	0	0	200	291	278	174	149	88	25	5	1210
	Banquet	F	-	2	5	62	59	65	48	27	12	5	1	285
		H	3	-	3	26	33	41	25	12	2	-	-	145
		Total	3	2	8	88	92	106	73	39	14	5	1	431
TOTAL			3	2	8	288	383	384	247	188	102	30	6	1641

# 3

## **Partie 3 : Rapport sur l'égalité professionnelle à la Mairie de Bagnolet**

La Ville de Bagnolet en tant que collectivité territoriale est soumise aux obligations définies par la loi pour l'ensemble de la Fonction publique. Elle est astreinte notamment à garantir l'égalité et la non-discrimination dans l'ensemble des procédures qu'elle met en œuvre, certes au service de la population, dans la commande publique, mais également dans le recrutement des agent.e.s, dans leur rémunération, dans leur carrière. Cette partie s'intéresse donc plus spécialement au fonctionnement de la collectivité et à la situation comparée des agentes et des agents, versant du bilan social de la Ville.

L'article 611 de la loi du 4 août 2014 sur l'égalité réelle entre les femmes et les hommes prescrit aux collectivités territoriales et aux établissements publics de coopération intercommunale (ePci) à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants de présenter, préalablement aux débats sur le projet de budget, un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

Le décret n°2015-761 du 24 juin 2015 est venu préciser le contenu du rapport et le calendrier selon lequel il doit être produit : ainsi, depuis le 1er janvier 2016, l'obligation de présenter ce rapport préalablement aux débats sur le projet de budget est entrée en vigueur pour les collectivités de plus de 20 000 habitant.e.s.

L'égalité entre les femmes et les hommes a été consacrée « Grande cause nationale » par le Président de la République, lors de son discours à l'Élysée, le 25 novembre 2017. Représentant 20 % de l'emploi en France, la fonction publique se doit d'être exemplaire en matière d'égalité professionnelle, de façon à favoriser la cohésion sociale et à être représentative de la société qu'elle sert.

Dans le cadre du Comité interministériel à l'égalité entre les femmes et les hommes du 8 mars qui prévoit des actions pour « un service public exemplaire en France et à l'international », le Secrétaire d'État auprès du ministre de l'Action et des Comptes publics a lancé, le 9 mars 2018, une concertation sur l'égalité professionnelle, prenant acte du bilan du protocole d'accord Égalité du 8 mars 2013 réalisé début 2018. Un accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique a été signé par sept organisations syndicales représentatives et par l'ensemble des représentants des employeurs publics le 30 novembre 2018. Riche de 30 actions, il comporte des avancées ambitieuses pour les agents publics, consacre la responsabilité des employeurs notamment en matière de prévention et de lutte contre les violences sexuelles, de harcèlement et les agissements sexistes et prévoit des outils d'accompagnement des employeurs, tels que le Fonds Égalité.



# L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE À BAGNOLET

Cet accord nourrit la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique. Les 5 axes de l'accord sont définis ci-après.

## AXE 1 RENFORCER LA GOUVERNANCE DES POLITIQUES D'ÉGALITÉ

Obligation pour les employeurs publics d'élaborer d'ici le 31 décembre 2020 un plan d'action « égalité professionnelle » comportant notamment des mesures de résorption des écarts de rémunération, sous peine de sanctions financières, ainsi que la création d'un fonds en faveur de l'égalité professionnelle permettant de cofinancer des actions de sensibilisation et d'accompagnement en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

## AXE 2 : CRÉER LES CONDITIONS D'UN ÉGAL ACCÈS AUX MÉTIERS ET AUX RESPONSABILITÉS PROFESSIONNELLES

Extension et renforcement du dispositif des nominations équilibrées dans l'encadrement supérieur et dirigeant, avec la prise en compte de la situation respective des femmes et des hommes dans les viviers d'agents promouvables pour l'égal accès aux avancements au choix.

## AXE 3 : SUPPRIMER LES SITUATIONS D'ÉCARTS DE RÉMUNÉRATION ET DE DÉROULEMENT DE CARRIÈRE

Déploiement d'une méthodologie d'identification des écarts de rémunération auprès des employeurs publics.

## AXE 4 : MIEUX ACCOMPAGNER LES SITUATIONS DE GROSSESSE, LA PARENTALITÉ ET L'ARTICULATION DES TEMPS DE VIE PROFESSIONNELLE ET PERSONNELLE

Suppression du jour de carence pour les congés de maladie pendant la grossesse.

Préservation des droits à avancement pendant les congés parentaux et les disponibilités pour raisons familiales dans la limite de cinq ans au cours de carrière.

Extension du bénéfice de la disponibilité de droit jusqu'au 12 ans de l'enfant.

## AXE 5 : RENFORCER LA PRÉVENTION ET LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SEXUELLES ET SEXISTES

Obligation pour les employeurs publics de mise en place d'un dispositif de signalement, de traitement et de suivi des violences sexuelles, du harcèlement et des agissements sexistes.

# L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE DANS LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Les données sont extraites du Rapport Social Unique 2022.

Pour une mesure plus exacte de l'égalité femmes-hommes au sein de la collectivité territoriale, nous nous intéresserons exclusivement aux agent.e.s titulaires et aux agent.e.s contractuel.le.s sur emplois permanents.

Par ailleurs, les données sont complexes à exploiter puisque l'appartenance d'un.e agent.e à une filière ne signifie pas qu'il.elle a accompli son service effectif dans cette même filière, en raison d'une forte mobilité interne des personnels à la Ville de Bagnolet. Ainsi un.e agent.e peut-il être dans catégorisé.e dans une filière technique mais être affecté.e sur un emploi purement administratif.

Après un état des effectifs par genre, sera envisagée leur situation au regard du recrutement, de l'accompagnement des carrières, des conditions de travail et des congès et enfin des violences sexistes et sexuelles.

## • LES EFFECTIFS

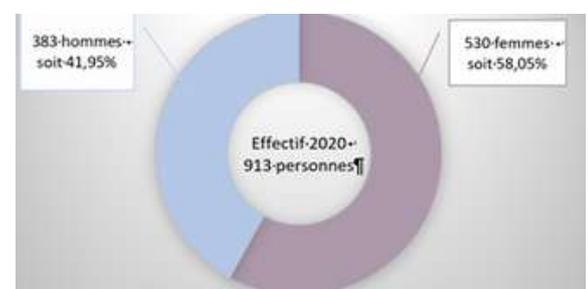
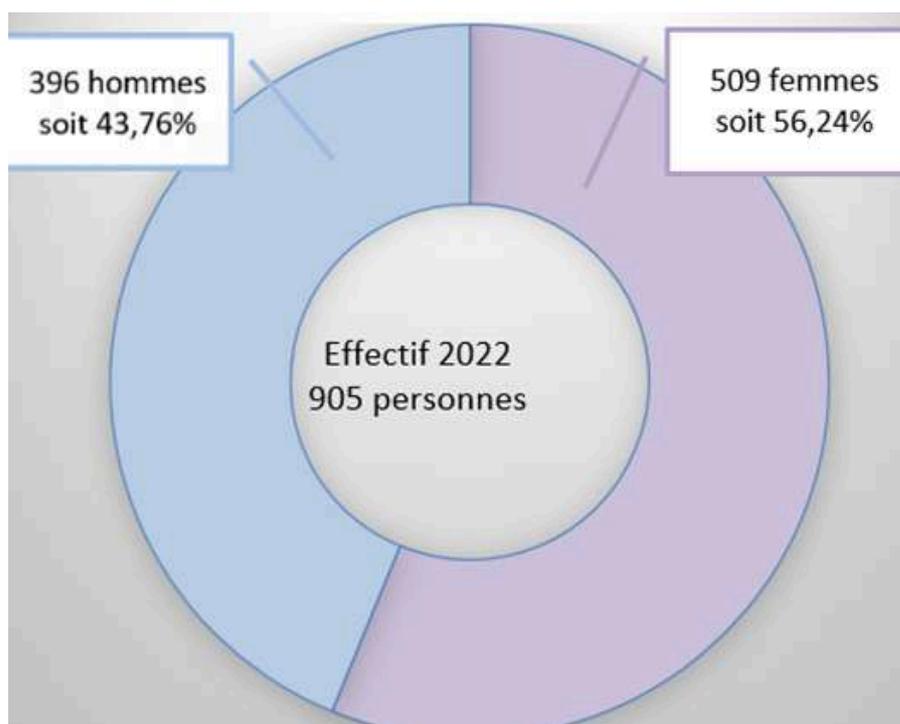
Un effectif à 58% féminin, marqué par de fortes disparités entre filières.

### • Un effectif féminin (emplois permanents)

La Ville a employé en 2022 :

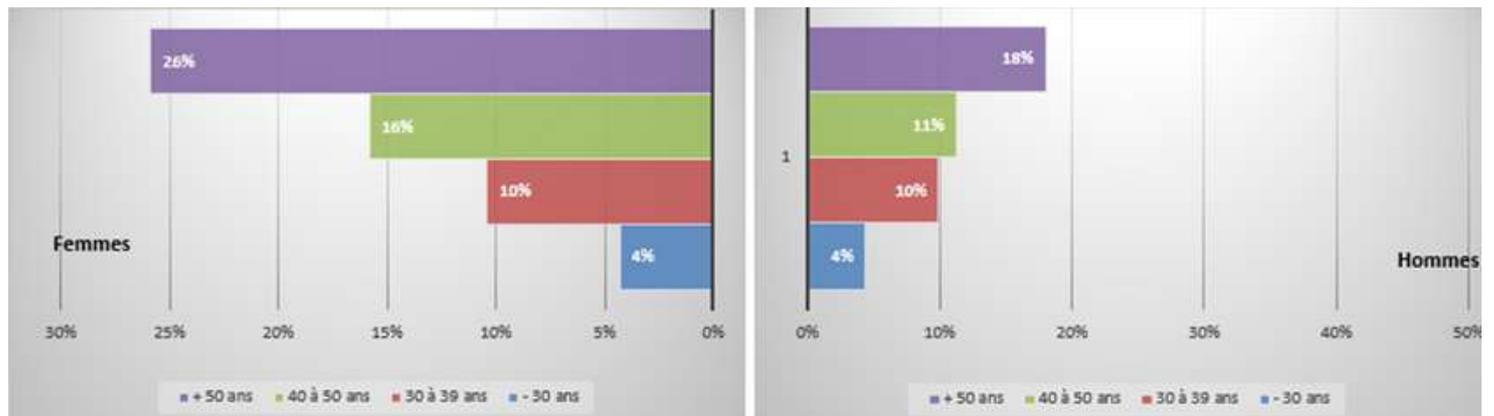
-714 agent.e.s titulaires : 407 femmes et 307 hommes ;

-191 agents contractuel.le.s sur emplois permanents : 102 femmes et 89 hommes.

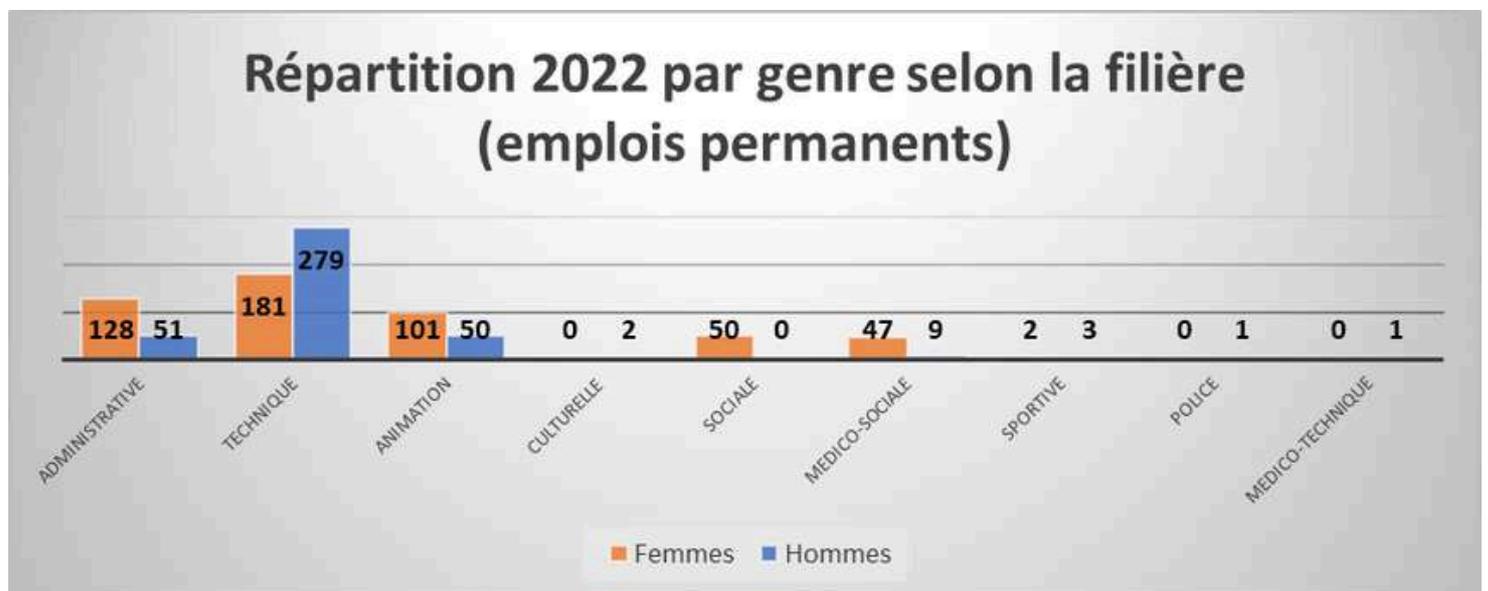


# L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE DANS LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

- Un âge moyen équivalent quel que soit le genre pour les emplois permanents



- Des filières qui restent dépendantes du genre



Les filières restent très genrées puisqu'en 2022, 70.5 % des hommes sont dans la filière technique (71.02 % en 2020) et 35.56 % et 25.15% des femmes sont respectivement dans la filière technique et administrative (34.91 % et 26.04% en 2020).



# L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE DANS LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Si les filières administrative, animation et médico-sociales demeurent majoritairement féminines et les filières technique et sportive, majoritairement masculines, on note toutefois que :

- la part des femmes dans la filière technique a augmenté entre 2019 et 2022 de 32.46% à 34.91% en 2020 et 35.56% quand celle des hommes a très légèrement baissé (passant de 71.83% à 71.02% en 2020 puis 70.45% en 2022),
- la part des hommes a augmenté :
  - o dans la filière administrative entre 2019 et 2020 de 12.94% à 13.32% pour diminuer à nouveau en 2022 (12.88%) quand celle des femmes a très légèrement baissé (passant de 27.43 % à 26.04 % en 2020 puis 25.15% en 2022)
  - o dans la filière animation entre 2019 et 2022 de 10.66% à 11.49% en 2020 puis 12.63% en 2022 quand celle des femmes a très légèrement baissé passant de 19.22 % à 18.49% etc connaître une hausse en 2022 avec 19.84%

Il conviendra dans les prochaines analyses d'identifier les secteurs d'activités des agents de la filière technique. En effet les agents masculins travaillent plutôt dans les services des espaces verts, de la voirie alors que les femmes travaillent majoritairement dans le secteur de l'entretien ménagers des équipement communaux et de la restauration.

- **A l'intérieur des filières professionnelles, de fortes disparités en terme de positionnement hiérarchique**

ADMINISTRATIVE	femmes		hommes		Total
A	24	19%	27	53%	51
B	12	9%	8	16%	20
C	92	72%	16	31%	108
<b>Total</b>	<b>128</b>		<b>51</b>		<b>179</b>

TECHNIQUE	femmes		hommes		Total
A	7	3,9%	7	2,5%	14
B	5	2,8%	11	3,9%	16
C	169	93,4%	261	93,5%	430
<b>Total</b>	<b>181</b>		<b>279</b>		<b>460</b>

CULTURELLE	femmes		hommes		Total
A	0		1	50,0%	1
B	0		1	50,0%	1
<b>Total</b>	<b>0</b>		<b>2</b>		<b>2</b>

# L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE DANS LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

SPORTIVE	femmes		1		Total
B	2	100,00%	3	100,00%	5

SOCIALE	femmes		hommes		Total
A	8	16,0%	0		8
B	2	4,0%	0		2
C	40	80,0%	0		40
Total	50		0		50

MEDICO-SOCIALE	femmes		hommes		Total
A	32	68,1%	9	100,0%	41
B	3	6,4%	0	0,0%	3
C	12	25,5%	0	0,0%	12

Total	47		9		56
MEDICO-TECHNIQUE	femmes		0		Total
B	0		1	100,00%	1

POLICE	femmes		0		Total
C	0		1	100,00%	1

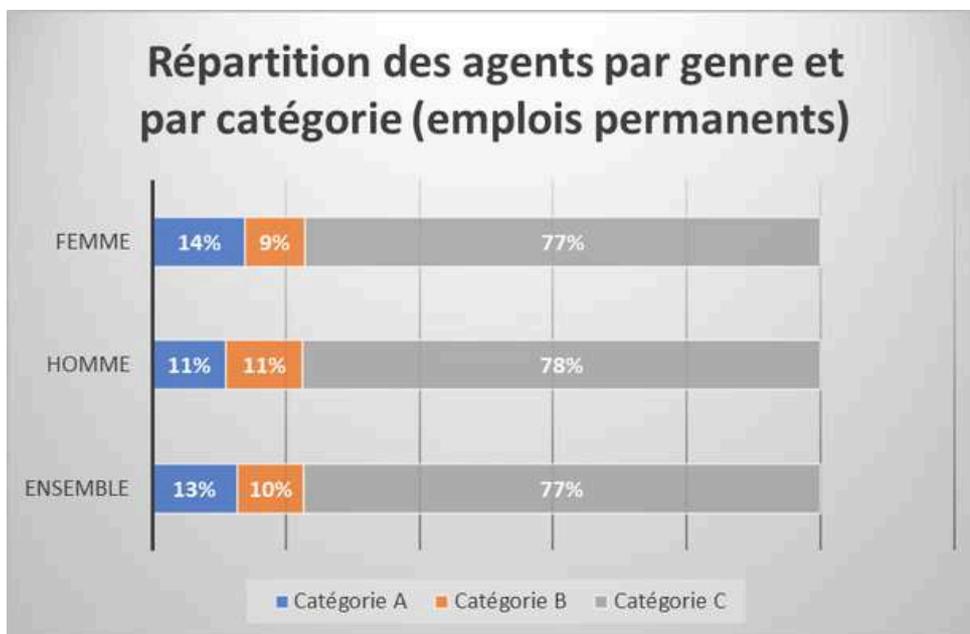
ANIMATION	femmes		hommes		Total
B	21	20,8%	21	42,0%	42
C	80	79,2%	29	58,0%	109
Total	101		50		151

TOTAL	femmes		hommes		Total
A	71	13,9%	44	11,1%	115
B	45	8,8%	45	11,4%	90
C	393	77,2%	307	77,5%	700
Total	509		396		905

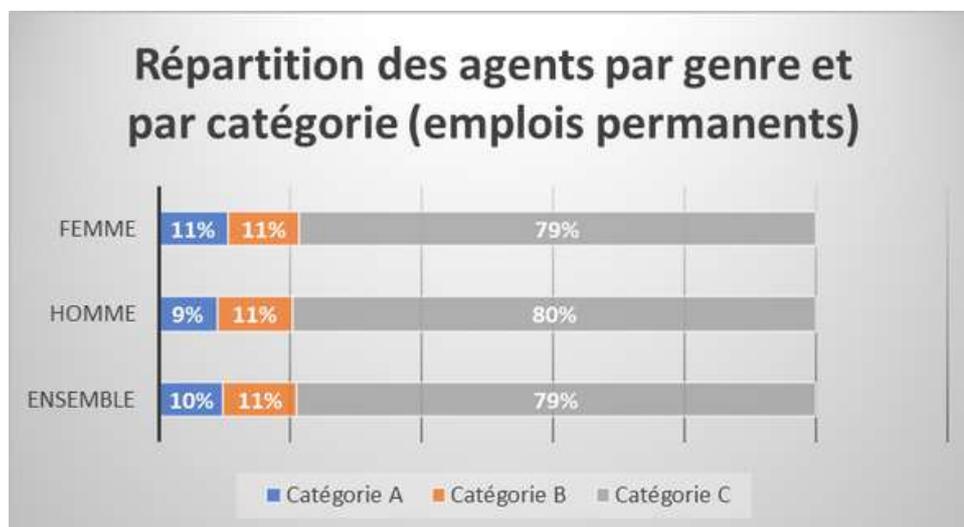
# L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE DANS LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Dans les filières où les femmes sont majoritaires (administrative, culturelle, animation), **elles sont majoritairement représentées dans les catégories les moins rémunérés.**

- **En 2022**



- **En 2020**



Néanmoins globalement la part de femmes en catégorie A est légèrement plus élevée que celle d'hommes, ce qui s'accroît en 2022.

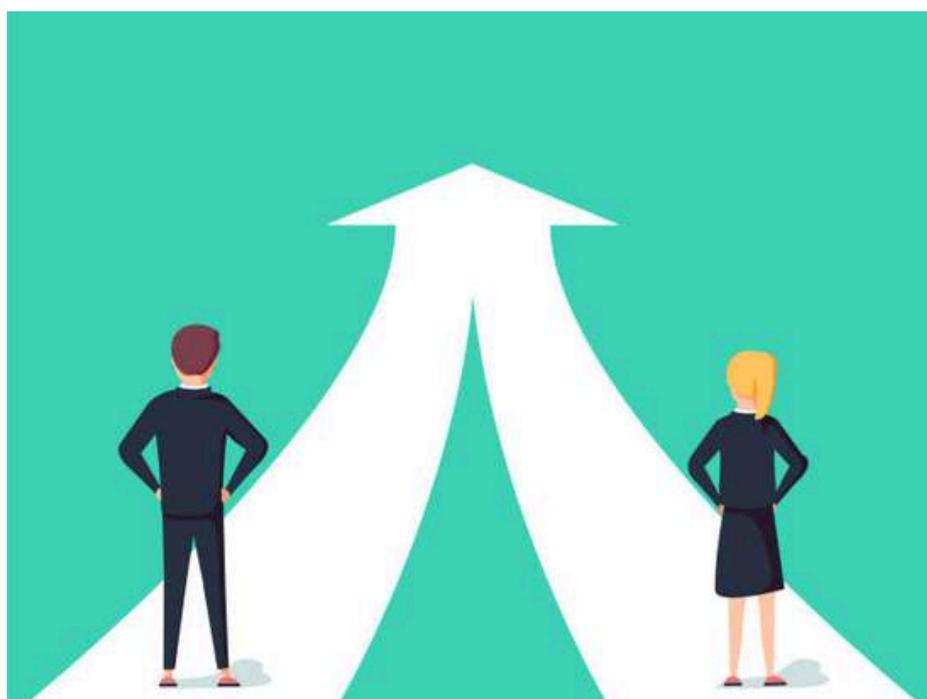
# L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE DANS LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Le taux de féminisation de la catégorie A a par ailleurs diminué entre 2019 et 2020 et reste stable en 2022.

Taux de féminisation par catégorie hiérarchique	2019	2020	2022
Catégorie A	66%	62%	62%
Catégorie B	53%	56%	50%
Catégorie C	57%	58%	56%

- **Un taux de féminisation des emplois de direction plus faible que le pourcentage de femmes dans le vivier pour l'accès aux emplois de direction**

	2020			2022		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
<i>emplois fonctionnels</i>	1	3	4	2	1	3
<i>postes de direction</i>	9	8	17	8	10	18
<i>postes de chef-fe de service / responsable d'équipement</i>	23	31	54	26	28	54
<i>Total</i>	33	42	75	36	39	75



# L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE DANS LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

## LE RECRUTEMENT

- **Des disparités professionnelles qui se retrouvent lors des recrutements :**

*Recrutements sur emplois permanents en 2022 par catégorie, par filière et par genre*

Catégorie C	Femme	Homme	Total
ADMINISTRATIVE	10	1	11
TECHNIQUE	16	11	27
MEDICO-SOCIALE	8	0	8
ANIMATION	2	0	2
Total	36	12	48

Catégorie B	Femme	Homme	Total
ADMINISTRATIVE	0	1	1
TECHNIQUE	3	5	8
ANIMATION	2	2	4
Total	5	8	13

Catégorie A	Femme	Homme	Total
ADMINISTRATIVE	7	8	15
TECHNIQUE	0	3	3
MEDICO-SOCIALE	4	1	5
SOCIALE	2	0	2
Total	13	12	25

Total général	54	32	86
---------------	----	----	----

En 2022, 63% des recrutements sont féminins et reflètent le caractère genré des filières puisque 63% des recrutements de la filière administrative sont féminins, 86% pour les filières médico-sociale, culturelle et animation.

- **Les contrats d'apprentissage**

A Bagnolet, ils bénéficient davantage aux femmes (100%).

- **Les contractuels sur emplois non permanents**

La ville a eu recours à 273 personnes sur des emplois non-permanents (rémunérés au 31/12/2022) ont été employées : 199 femmes et 74 hommes.

Ces « agent.e.s » ont été employé.e.s soit pour des missions pérennes pour lesquelles elles exercent une activité temporaire, parfois de faible quotité horaire, soit pour des événements spécifiques ou des activités saisonnières.

# L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE DANS LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

## L'ACCOMPAGNEMENT DES CARRIERES

- **Des avancements de grade et promotions internes relativement équilibrés**

- 153 avancements de grade ont eu lieu dont 53% concernent des femmes (56.7% des avancements en 2020 concernaient des femmes).

Globalement les femmes ont plus largement bénéficié des promotions ou avancements.

- **Des titularisations favorables aux femmes**

48 titularisations en 2022 dont 77% concernent des femmes.

Les violences sexistes et sexuelles :

Un dispositif de signalement est en cours de finalisation et sera lancé en 2024.

- **Les rémunérations**

<b>Moyenne selon le statut</b>		
Fonctionnaires	30 751 €	▶ La rémunération moyenne annuelle brute des fonctionnaires est de 30 751 €
Contractuels permanents	31 997 €	
<b>Moyenne selon la catégorie</b>		
Catégorie A	48 964 €	▶ La rémunération moyenne annuelle brute des catégorie C est de 28 152 €
Catégorie B	33 254 €	
Catégorie C	28 152 €	▶ La rémunération moyenne annuelle brute des femmes est de 30 077 €
<b>Moyenne selon le genre</b>		
Hommes	32 163 €	
Femmes	30 077 €	▶ La rémunération moyenne annuelle brute est de 30 978 €
<b>Moyenne globale</b>	30 978 €	

s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

### Ecart de rémunération des femmes par rapport aux hommes

Catégorie A	+3,7%	▶ L'écart de rémunération le plus important concerne les agents de la catégorie C
Catégorie B	-10,4%	
Catégorie C	-11%	

### Rémunération moyenne selon le statut et la catégorie



# L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE DANS LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

## Rémunérations et primes selon le genre (Emplois permanents)

Filières	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Administrative	48 492 €	51 896 €	33 355 €	34 658 €	26 321 €	28 084 €
Animation	-	-	34 031 €	33 433 €	26 550 €	27 813 €
Culturelle	s	s	36 446 €	35 521 €	s	s
Incendie secours	-	-	-	-	-	-
Médico-sociale	50 673 €	27 555 €	25 559 €	-	29 802 €	-
Médico-technique	52 339 €	s	-	s	-	-
Police municipale	-	-	-	-	-	s
Sociale	40 200 €	-	s	-	27 821 €	-
Sportive	-	-	s	36 125 €	-	-
Technique	65 460 €	52 442 €	36 117 €	39 705 €	26 924 €	30 124 €
Moyenne toute filière	49 690 €	47 845 €	31 903 €	35 222 €	26 851 €	29 802 €

Part des primes	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
	21,4%	26,4%	21,1%	22,6%	16,8%	18,0%

## Les principales filières concernées par les heures supplémentaires et complémentaires

	Nb h.		Nb h.
Police municipale	257,50	Femmes	2,3
Sportive	37,13	Hommes	26,1
Technique	22,80		

Globalement, on constate à la fois une persistance des écarts de rémunérations et des écarts de prime entre les femmes et les hommes. Cet écart conforte la volonté de la collectivité d'agir en faveur d'une meilleure égalité dans la rémunération.



# L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE DANS LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

## • La formation

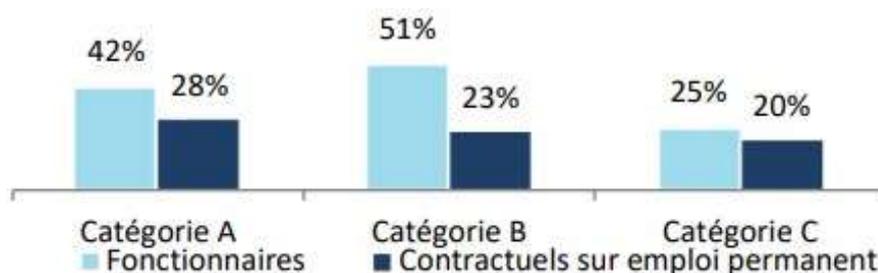
La collectivité oeuvre pour que les formations profitent aussi bien aux femmes qu'aux hommes. Ce dynamisme se retranscrit par une plus large participation des femmes aux journées de formation.

➔ **28% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour**

Femmes 30,6%

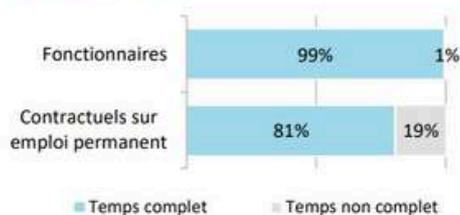
Hommes 23,7%

**Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation**



### — Temps de travail des agents permanents

➔ Répartition des agents à temps complet ou non complet



➔ Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



➔ Les filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaires (%)	Filière	Contractuel (%)
Animation	2%	Culturelle	100%
Technique	1%	Médico-sociale	70%
		Médico-technique	33%

➔ Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

Hommes	0,3%
Femmes	4,8%

En ce qui concerne le temps partiel, on constate sans surprise qu'il est majoritairement féminin.

# 4

## **Partie 4 : Diagnostic territorial, un état des lieux des discriminations sur la base du sexe**

# DIAGNOSTIC TERRITORIALISÉ DES DISCRIMINATIONS SUR LA BASE DU SEXE

Les politiques publiques au niveau local ne sont pas définies in abstracto. Elles s'intègrent aux missions, aux objectifs que doivent mettre en œuvre toutes les collectivités publiques en France. Elles s'inscrivent dans des programmes régionaux, départementaux, territoriaux ou bien elles s'appliquent strictement dans le périmètre de la commune pour une municipalité.

Peu importe les localités dans lesquelles elles s'inscrivent, les politiques publiques requièrent une connaissance fine du territoire, de ses dynamiques, de la population qui y réside ou qui le fréquente. Cette connaissance du territoire est une condition sine qua non pour formaliser, ancrer et justifier les choix et les orientations des politiques publiques.

Les indicateurs retenus servent de guide pour cerner les évolutions, pour adapter les actions, les dispositifs, pour anticiper également les attentes et les besoins à court, moyen et long terme.

Cette partie du rapport a donc vocation à mettre en relief les politiques publiques municipales en matière d'égalité femmes-hommes au regard des caractéristiques de la population et du diagnostic territorialisé autour des discriminations sur la base du sexe.

Dans cette optique, cette partie s'appuiera sur l'enquête départemental les discriminations en Seine-Saint-Denis ainsi que le portrait du territoire baignoletais dressé à travers les données INSEE 2020.

Une étude



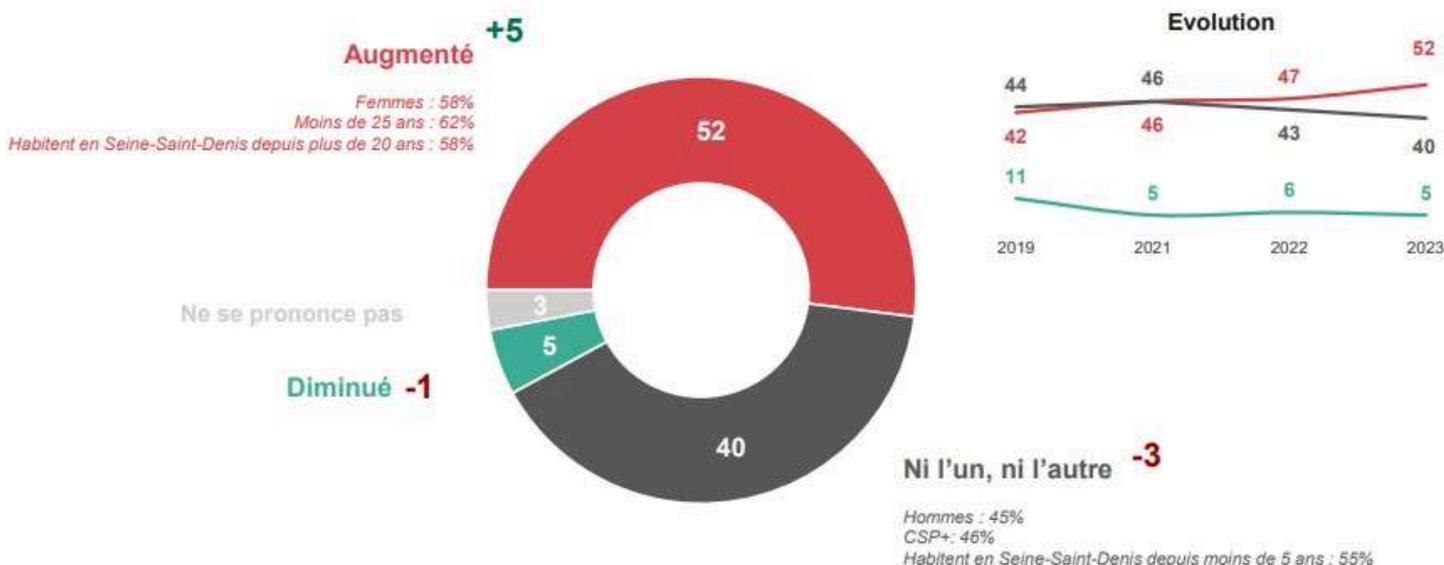
**Dossier complet**  
Commune de Bagnolet (93006)

**Les discriminations en Seine-Saint-Denis**  
Baromètre - Vague 4

# DIAGNOSTIC TERRITORIALISÉ DES DISCRIMINATIONS SUR LA BASE DU SEXE

Perception des discriminations :

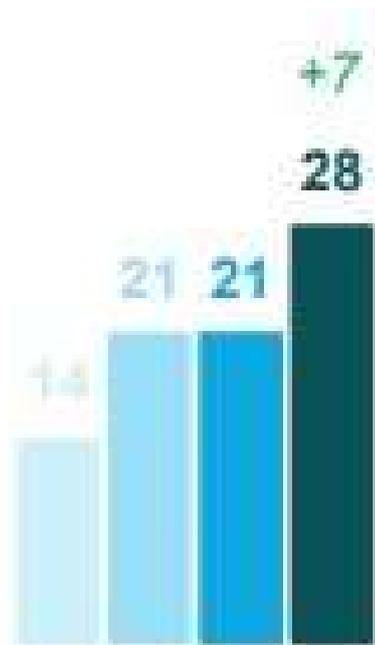
- Plus de la moitié des Séquano-Dionysiens partagent le sentiment que les discriminations ont augmenté dans leur département durant ces 5 dernières années, sentiment en forte hausse depuis l'année dernière (+5 points) et plus globalement depuis 2019 (+10 points)
- Ce sentiment est même exacerbé chez les femmes où 58% des femmes interrogées estiment que les discriminations ont augmenté.



- Au total, près de 7 habitants sur 10 estiment avoir été victimes de discrimination au cours de ces 5 dernières années : une situation qui s'accroît continuellement depuis le début du baromètre et connaît une forte hausse par rapport à l'année dernière (+6 points), un chiffre montant à 76% pour les femmes



- Les discriminations sur la base du sexe sont en augmentation et l'existence de ces discriminations semblent être confirmée par l'expérience puisque 28% des personnes interrogées répondent qu'il leur est arrivé personnellement d'être discriminé en raison de leur sexe, ce pourcentage montant même à 45% pour les femmes



De votre sexe (le fait d'être un homme ou une femme)

De votre sexe : le fait d'être un homme ou une femme



28

Femmes : 45%  
Moins de 25 ans : 42%  
CSP+ : 33%

Les résultats de cette enquête témoignent donc de la persistance des discriminations basées sur le sexe et donc de la persistance des inégalités entre les femmes et les hommes. Ces constats confortent la collectivité dans la nécessité fondamentale d'une politique publique en faveur de l'égalité femmes-hommes.



## La population bagnoletaise par sexe et par tranche d'âge

	Hommes	%	Femmes	%
<b>Ensemble</b>	<b>18 619</b>	<b>100,0</b>	<b>19 851</b>	<b>100,0</b>
0 à 14 ans	3 910	21,0	3 723	18,8
15 à 29 ans	3 778	20,3	3 919	19,7
30 à 44 ans	4 321	23,2	4 462	22,5
45 à 59 ans	3 534	19,0	3 884	19,6
60 à 74 ans	2 270	12,2	2 569	12,9
75 à 89 ans	728	3,9	1 072	5,4
90 ans ou plus	78	0,4	222	1,1
0 à 19 ans	5 160	27,7	4 908	24,7
20 à 64 ans	11 410	61,3	12 050	60,7
65 ans ou plus	2 048	11,0	2 894	14,6

## Population de 15 ans ou plus par sexe, âge et catégorie socioprofessionnelle en 2020

	Hommes	Femmes	Part en % de la population âgée de		
			15 à 24 ans	25 à 54 ans	55 ans ou +
<b>Ensemble</b>	<b>14 738</b>	<b>16 091</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
Agriculteurs exploitants	0	0	0,0	0,0	0,0
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	867	298	1,2	5,2	2,5
Cadres et professions intellectuelles supérieures	2 061	1 933	3,5	19,2	6,5
Professions intermédiaires	2 222	2 362	8,2	20,7	7,9
Employés	1 956	4 002	13,9	25,8	10,4
Ouvriers	2 701	686	5,4	15,3	6,0
Retraités	2 227	2 783	0,0	0,1	54,4
Autres personnes sans activité professionnelle	2 703	4 026	67,8	13,6	12,2

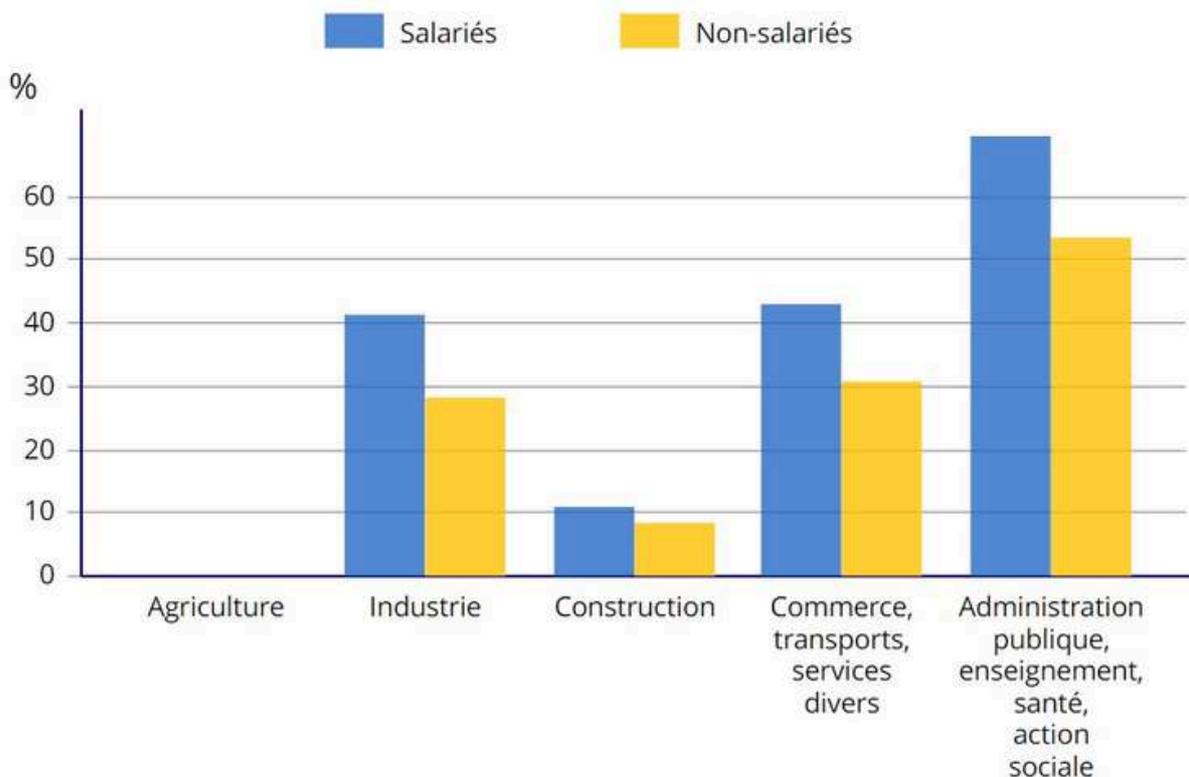
Plusieurs points sont remarquables dans ce tableau :

- Le nombre d'employés beaucoup plus fort chez les femmes (il y a deux fois plus de femmes employées que d'hommes) ce qui atteste de la nécessité d'un travail sur l'émancipation professionnelle et l'estime de soi.
- La différence entre le nombre de femmes et d'hommes sans activité professionnelle, ce qui laisse entrevoir la nécessité d'un travail autour de l'orientation scolaire et l'insertion professionnelle des femmes.
- La différence entre le nombre de femmes artisanes, commerçantes et cheffes d'entreprises et le nombre d'hommes membres de cette catégorie socio-professionnelle. Cette différence témoigne la nécessité de déconstruire les stéréotypes autour de ces métiers.

## Féminisation des emplois

	2009		2020	
	Nombre	%	dont femmes en %	dont salariés en %
<b>Ensemble</b>	<b>15 248</b>	<b>100,0</b>	<b>46,3</b>	<b>88,6</b>
Agriculture	1	0,0		
Industrie	1 057	6,9	39,0	82,8
Construction	1 007	6,6	10,5	79,4
Commerce, transports, services divers	9 319	61,1	41,3	87,4
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	3 864	25,3	68,7	95,0

**EMP G4 - Taux de féminisation des emplois par statut et secteur d'activité en 2020**



On remarque que les secteurs d'activités demeurent très genrés ce qui conforte la nécessité de travailler sur l'orientation scolaire et la déconstruction des stéréotypes autour des métiers.

## Composition des familles

	2009	%	2014	%	2020	%
<b>Ensemble</b>	<b>8 594</b>	<b>100,0</b>	<b>8 807</b>	<b>100,0</b>	<b>9 715</b>	<b>100,0</b>
<b>Couples avec enfant(s)</b>	<b>4 118</b>	<b>47,9</b>	<b>4 165</b>	<b>47,3</b>	<b>4 446</b>	<b>45,8</b>
<b>Familles monoparentales</b>	<b>1 875</b>	<b>21,8</b>	<b>2 125</b>	<b>24,1</b>	<b>2 465</b>	<b>25,4</b>
Hommes seuls avec enfant(s)	250	2,9	336	3,8	380	3,9
Femmes seules avec enfant(s)	1 625	18,9	1 788	20,3	2 085	21,5
<b>Couples sans enfant</b>	<b>2 601</b>	<b>30,3</b>	<b>2 517</b>	<b>28,6</b>	<b>2 805</b>	<b>28,9</b>

Le point majeur de ce tableau :

- Il y a 6.5 fois plus de femmes seules avec enfant que d'hommes, cette différence majeure laisse entrevoir un besoin d'accompagnement spécifique.
- La différence entre le nombre de femmes et d'hommes sans activité professionnelle, ce qui laisse entrevoir la nécessité d'un travail d'accompagnement spécifique des femmes seules avec enfant (accès au logement, à la santé, aux transports, à la garde d'enfant, à l'emploi...)

# 5

## **Partie 5 : Feuille de route envisagée pour les politiques publiques municipales en matière d'égalité femmes-hommes**

# FEUILLE DE ROUTE ENVISAGÉE 2024-2026

Le rapport sur la situation d'égalité femmes-hommes, par son caractère d'évaluation des politiques publiques, constitue inévitablement un moment de réflexion pour orienter les actions de la municipalité en matière d'égalité femmes-hommes.

C'est pour cette raison qu'il a été jugé pertinent d'ajouter à ce rapport cette feuille de route regroupant les pistes d'actions pour la période 2024-2026.

Approche intégrée et  
partenariale déclinée en 4  
axe

1

Diffusion d'une culture de l'égalité et d'une approche intégrée à l'échelle de la municipalité

2

Lutter contre les violences faites aux femmes : sensibiliser, prévenir, accompagner

3

Promouvoir l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et faire de Bagnolet un exemple dans la fonction publique

4

Déconstruire les tabous autour de la santé des femmes et faciliter l'accès au soin



# DIFFUSION D'UNE CULTURE DE L'ÉGALITÉ ET D'UNE APPROCHE INTÉGRÉE À L'ÉCHELLE DE LA MUNICIPALITÉ

## • Diffuser une culture partagée de l'égalité à l'échelle de la municipalité

-Soutenir les événements locaux en faveur de l'égalité femmes-hommes et la lutte contre les discriminations

-Utilisation des réseaux sociaux pour de la communication autour des journées internationales de la thématique, autour des événements thématiques organisés par la Mairie et pour de la sensibilisation à l'égalité, à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles et contre toutes les formes de discriminations : objectif toucher un public jeune et valoriser les actions de la mairie

-Réaliser une programmation municipale pour les journées internationales (08/03, 25/11)

## • Poursuivre l'engagement de la collectivité pour sensibiliser dès le plus jeune âge à l'égalité

-Création d'un prix littérature jeunesse sur la thématique de l'égalité filles-garçons en collaboration avec la librairie des beaux lendemains

-Travailler en collaboration avec les collèges/lycées : intervention sur l'orientation scolaire (déconstruction des stéréotypes autour des métiers et des rôles de sexe), poursuite des sensibilisations à la vie affective et sexuelle, déconstruction du tabou des règles, lutte contre le harcèlement scolaire

-Création d'une malle égalité filles-garçons à disposition des professeurs et des centres socio-culturels

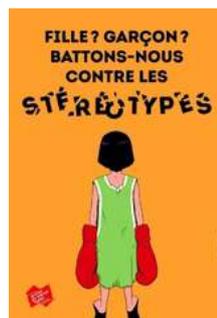
-Collaboration avec la Direction de la Petite Enfance : poursuite du projet égalité filles-garçons et instauration d'un café des parents sur la thématique, projet de renommer des crèches avec des noms de femmes.

-Collaboration avec la Direction du Sport : mise en valeur de la pratique féminine à l'approche des JO 2024 (premiers JO à être 100% paritaire) : déconstruction des stéréotypes, mise en valeur du sport féminin

## • Rendre l'espace public plus égalitaire et inclusif

-Travailler sur la féminisation des rues portant un nom neutre

-Réalisation d'une exposition photo de femmes du territoire dans l'espace public





## LUTTER CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES : SENSIBILISER, PRÉVENIR, ACCOMPAGNER

- **Rendre l'espace public plus sûr**

-Formation des établissements partenaires du dispositif Angela afin de les sensibiliser à l'accueil bienveillant de victimes de harcèlement de rue

--Lancement officielle du dispositif dans le cadre du Mois de l'égalité : importance de communiquer sur ce lancement

- **Actions renforcées de lutte contre les violences sexistes et sexuelles**

-Mise en œuvre officielle du dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination de harcèlement et d'agissement sexistes

-Soutenir les associations travaillant dans la thématique de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles et l'accompagnement des victimes

-Réaliser un guide "agir ensemble contre les violences sexistes et sexuelles à l'égard des femmes"

-Réaliser un guide "Témoins : comment agir face aux violences sexistes et sexuelles"

-Poursuivre la distribution de sachet pharmacie floqué du violentomètre pour le 25 novembre

-Travailler avec la Mission handicap sur la question spécifique des femmes en situation de handicap victimes de violences

-Travailler en transversalité avec le LAO Pow'her

-Travailler sur la question spécifique des violences gynécologiques





# PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES ET FAIRE DE BAGNOLET UN EXEMPLE DANS LA FONCTION PUBLIQUE

- Réaliser le nouveau plan d'actions triennal d'égalité professionnelle en collaboration avec la Direction des Ressources Humaines et tous les services de la Mairie

-Création d'un réseau de référent égalité professionnelle au sein des directions : transversalité

- Réaliser, conformément à l'obligation légale, un rapport sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes : travail en transversalité avec les directions, évaluation des actions mises en œuvre, réflexion sur des pistes d'améliorations
- Entamer un travail sur le budget sensible au genre
- Réaliser un travail autour de la parentalité afin d'améliorer la qualité de vie au travail

-Réalisation d'un questionnaire à destination des agent.e.s ayant des enfants pour recueillir leur vécu de leur parentalité, de la balance entre vie personnelle et vie professionnelle et obtenir des ressentis sur la gestion de la Mairie concernant cette parentalité

-Réalisation d'un guide parentalité : déconstruire les stéréotypes sexistes sur la vie familiale

- Former le personnel encadrant et les agent.e.s de primo accueil à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles
- Former les managers et manageuse à la culture de l'égalité et au management bienveillant
- Former les membres de la cellule d'écoute du dispositif de signalement afin qu'ils soient le mieux préparer possible à gérer les affaires.



# 4

## DÉCONSTRUIRE LES TABOUS AUTOUR DE LA SANTÉ DES FEMMES ET FACILITER L'ACCÈS AU SOIN

- **Renforcer les actions à destination des agent.e.s et des professionnel.le.s**

-Maintenir et renforcer la lutte contre la précarité menstruelle et la distribution gratuite de protections périodiques bio

-Elargir les formations sur le congé menstruel à l'ensemble des agent.e.s afin que ce dispositif soit bien compris comme un droit et une prise en compte de la spécificité de la santé des femmes

- **Renforcer la sensibilisation sur la santé des femmes**

-Déconstruire le tabou autour des règles

-Communiquer davantage sur les structures et services existants dans la ville : cf permanence SOS femmes, LAO Pow'her...

-Former et sensibiliser la population sur les maladies qui touchent principalement les femmes (cancer du sein, endométriose...) et sur les violences obstétricales et gynécologiques



